

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE SENS**

Yonne. 3.

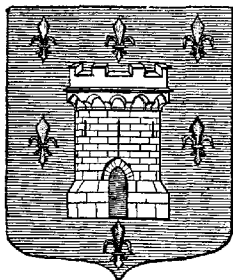
# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

### DE SENS.

ANNÉE 1854.



SENS

Ch. DUCHEMIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE ROYALE, 42.



Per. 8° 12542

ARTICLE 1<sup>er</sup> DU RÉGLEMENT.

---

Il est formé, dans la ville de Sens, département de l'Yonne, une société, sous le nom de SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

L'ARCHÉOLOGIE, les SCIENCES et les ARTS seront l'objet de ses travaux.

Tout ce qui se rattachera à l'histoire du pays Sénonais, notamment à celle de la ville de Sens, fixera plus particulièrement son attention.

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS.



---

## NOTE

SUR

### LES MATÉRIAUX ET LES MORTIERS

EMPLOYÉS DANS LES CONSTRUCTIONS ROMAINES

DE LA VILLE DE SENS ET DES ENVIRONS.

---

Plusieurs de nos collègues se sont déjà occupés des constructions anciennes qui avoisinent la ville de Sens : les uns nous en ont dévoilé l'origine, et nous ont révélé les diverses époques de leur établissement ; d'autres nous ont communiqué, sur les bas reliefs, les inscriptions et les ornements architectoniques que l'on découvre dans les soubassements, des observations du plus grand intérêt ; enfin, l'un d'entre nous a reproduit, en un croquis fort expressif, les détails les plus curieux d'une des tours de nos vieilles murailles (1) : on y reconnaît parfaitement les fondations presque pélasgiques, l'*Opus regulatum*, si caractéristique des édifices romains, et principalement ces

(1) Voir le dessin de cette tour dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, année 1846, p. 39, pl. IV.

chaînes horizontales de briques que l'on ne rencontre que dans les monuments des premiers siècles. Il est à regretter que ces croquis ne soient pas plus nombreux, car il est encore des parties précieuses de nos murs dont les dispositions seraient à conserver : ainsi, par exemple, ne pourrait-on pas trouver des notes pour faire le dessin de cette arcade (1) détruite en 1844, où l'on remarquait, dans la voûte, les rangs de briques alternants avec des clavaux pleins, et surtout ce parement à mailles de filet, *opus reticulatum*, que l'on rencontre si rarement ; ne pourrait-on pas confier au crayon les dimensions de cette poterne qui, pour être postérieure de plusieurs siècles aux murs romains, n'en est pas moins très-curieuse (2) ; enfin, et c'est sur quoi je demande la permission d'insister, pourquoi ne pas s'efforcer de conserver la configuration exacte de l'enceinte avant qu'elle n'ait entièrement disparu. Je sais bien qu'elle est déjà altérée dans ses dispositions, mais elle ne l'est que partiellement, et l'ensemble est encore suffisamment conservé ; d'ailleurs, ne serait-il pas possible, à l'aide d'anciens plans qui doivent se trouver dans les archives du pays, de rétablir, avec précision, les parties qui ont été démolies et celles qui ont été modifiées par de nouveaux alignements. Vous vous associerez, je l'espère, Messieurs, à ces souhaits qui sont l'expression du désir ardent que nous devons tous avoir de conserver au moins en dessin les derniers vestiges d'une époque qui ne fut pas sans gloire pour la ville de Sens.

Après les intéressantes recherches que nos collègues vous ont déjà présentées sur les constructions romaines de ce pays, il me restait peu à glaner ; cependant, Messieurs, il

(1) M. V. Petit, *Guide pittoresque de Sens* donne ce dessin, p. 77.

(2) Cette poterne a été dessinée et lithographiée.

m'a semblé qu'on pourrait encore déduire, de la manière dont ces constructions ont été faites, des considérations importantes sur l'avancement de l'art chez les Romains, d'utiles enseignements pour la pratique, et même des explications, je ne dirai pas sans réplique, mais du moins acceptables pour quelques parties de la science encore aujourd'hui à l'état de problème.

C'est ce sujet que je vous demande la permission de traiter. Il sera d'une sécheresse extrême; quelquefois même je serai obligé d'emprunter au vocabulaire de l'ingénieur et du chimiste, des expressions avec lesquelles nous ne sommes pas tous familiarisés. Mais votre extrême indulgence m'encourage à vous soumettre le résultat de mes observations.

Les murailles de Sens se composent généralement de trois parties essentiellement distinctes : les fondations ou soubassements en pierres de taille juxtaposées, la maçonnerie pleine, recouverte du parement à moëllon carré, et celle qui n'a pas de parement régulier.

Les deux premières appartiennent à l'époque romaine, la dernière doit dater du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que les ducs de Bourgogne faisaient une si rude guerre aux rois de France.

Je ne vous parlerai pas de cette partie; elle se ressent trop des temps de désordre pendant lesquels elle a été élevée : de son étude il n'y aurait donc aucun profit à tirer, si ce n'est, peut-être, que ces mauvaises maçonneries sont quelquefois préférables à celles que l'on élève de nos jours.

Les soubassements sont faits avec des débris d'anciens monuments dont les pierres de taille ont été descendues par eau, suivant toutes les probabilités, des vallées supérieures de l'Yonne et de la Cure, où l'on trouve des roches

de même nature. Dans l'ordre géologique, ces roches sont placées à la partie supérieure du groupe oolitique dont l'étage intermédiaire fournit la pierre de Pacy, et un des étages inférieurs la pierre de Chevroches ou de Cry.

Pourquoi les Romains ont-ils construit, sans mortier, ces fondations et celles de toutes les murailles dont ils ont entouré leurs villes fortifiées ? Craignaient-ils l'action de l'eau sur les mortiers ? Espéraient-ils augmenter la stabilité de leurs constructions ? Ou bien voulaient-ils opposer une plus forte résistance aux coups des béliers et des catapultes ?

Sans aucun doute, ils espéraient obtenir ainsi plus de stabilité, et opposer plus de résistance aux attaques de l'ennemi ; mais je ne puis admettre qu'ils supprimaient le mortier dans ces constructions par la crainte que les eaux et l'humidité ne vinssent les détériorer, car ils ont agi tout différemment dans plusieurs circonstances, notamment pour les édifices qu'ils ont élevés sur les bords de la Vanne, du côté de Saint-Paul et dans la plaine de Chambertrand, puisqu'ils les ont fondés sur des maçonneries entièrement composées de moëllons et de mortiers de chaux et de sable.

Toutefois, il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'ils n'ont pas complètement obtenu la stabilité et la résistance qu'ils cherchaient : la pierre dont ils se servaient était en effet trop tendre, et souvent le sol a fléchi sous le poids de leurs murs. Nous voyons encore des traces de ces tassements dans les crevasses qui serpentent du bas des murailles jusqu'en haut.

L'omission du mortier dans la maçonnerie de pierre de taille des murailles de Sens, loin d'être un fait isolé, se présente souvent. Cependant, aucune des explications données jusqu'à ce jour n'est complètement satisfaisante, si ce n'est peut-être celle qui ferait considérer cette omission comme le résultat d'un principe de construction admis par

les architectes de cette époque reculée. L'examen attentif que j'ai fait de la formation du mortier romain, m'a fait adopter volontiers cette dernière opinion, et m'a conduit à supposer qu'on n'employait pas de mortier pour cimenter les pierres de taille, parce qu'on le brassait si épais qu'il ne pouvait avoir ni la ductilité ni la fluidité nécessaire pour remplir complètement les joints de juxtaposition.

Je reviendrai, au reste, sur cette question dans le cours de cette notice, si vous voulez bien le permettre.

La deuxième partie des murailles se partage en trois éléments : le moëllon de parement, le moëllon brut d'intérieur, et le mortier.

Le premier de ces éléments est formé de petits cubes de 12 à 13 centimètres de côté ; les pierres ont été extraites des roches siliceuses et des blocs de grès épars dans les environs.

Le deuxième, c'est-à-dire le moëllon employé dans l'intérieur des maçonneries, est composé de pierres de différentes natures. On y remarque des grès, des cailloux siliceux, des débris de pierre de taille et quelques morceaux de craie, mais ceux-ci sont extrêmement rares.

Enfin, le mortier est composé de chaux et de sable siliceux extrait de la vallée de l'Yonne ; on n'y trouve que des traces imperceptibles, pour ainsi dire, de ciment pulvérisé. La couleur extrêmement blanche de la chaux fait présumer avec raison qu'elle a été extraite par la cuisson des roches crayeuses des environs, car les chaux hydrauliques à base d'argile, provenant des roches les plus voisines, ont une teinte assez prononcée pour les faire rapidement distinguer par l'œil le moins exercé.

Le mortier a été tellement prodigué dans la maçonnerie de parement, que chaque pierre est entourée d'une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur, ce qui donne de fortes

dimensions aux joints apparents, ainsi qu'à la couche qui cimente le parement au massif des murailles. La durée séculaire de ce travail est une preuve du soin que l'on a mis à le faire ; et, cependant, il est arrivé en bien des endroits que des superficies de plusieurs mètres carrés se sont séparées des maçonneries de l'intérieur, sous la pression des eaux qui se sont introduites entre ces massifs et le parement. Si les pierres dont ce parement a été formé avaient pénétré plus avant et moins régulièrement dans l'intérieur de la maçonnerie, ces avaries n'auraient certainement pas eu lieu. On sait d'ailleurs qu'elles se reproduisent fréquemment dans les bajoyers d'écluse parementés en moëllon dont la queue, pour me servir d'une expression usitée en construction, est trop courte et trop uniformément égale.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons néanmoins déduire de l'examen de ce parement que le mortier était employé à l'état de pâte extrêmement ferme. L'inspection du parement auquel on a donné le nom d'*opus reticulatum* rend cette conséquence encore plus évidente ; car, sans une grande viscosité dans le mortier, il eut été extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de conserver, réguliers et pleins, les joints des moëllons de parement.

Dans la maçonnerie d'intérieur composée, ainsi que je l'ai déjà dit, de moëllons bruts de diverses natures, et de mortier de chaux et sable, on reconnaît encore l'existence du mortier à l'état de pâte très-ferme, car la gangue qui le reçoit est généralement très-épaisse ; et dans les endroits, rares il est vrai, où le mortier n'a pas pénétré entre les moëllons, il s'est formé des parois tellement planes et lisses qu'on ne peut en attribuer la régularité qu'à la fermeté de la pâte.

La maçonnerie d'intérieur des murailles romaines paraît de prime abord si confuse, qu'on serait tenté de croire

qu'elle n'a pas été élevée par assises horizontales, ainsi qu'on le pratique de nos jours. Il n'en est cependant point ainsi ; et les observations que j'ai faites m'ont démontré que cette maçonnerie avait été montée par assise régulière ; seulement la hauteur des assises, au lieu d'être celle d'un ou deux moëllons de parement, a environ un mètre d'épaisseur ; c'est à peu près la hauteur à laquelle un maçon peut atteindre en travaillant de bout.

Vous pourrez vous assurer, Messieurs, de l'exactitude de cette assertion en suivant la démolition à la mine, d'un pan de nos vieilles murailles.

Du reste, voici ce qui s'est passé sous mes yeux :

Quand on a démoli le mur du jardin de la maison que j'ai habitée à Sens (1), l'ouvrier burinait un trou de 0<sup>m</sup>,80 à 0<sup>m</sup>,90 de profondeur. Questionné sur la cause qui le faisait agir ainsi, il me répondit qu'il cherchait à atteindre un lit. En effet, le coup de mine ébranlait toute la portion dans laquelle le forage avait été pratiqué, puis filait presque horizontalement le long de ce lit qui n'avait pas échappé à la clairvoyance du mineur.

Cette circonstance qui s'est renouvelée vingt fois en ma présence, et toujours de la même manière, m'a conduit à conclure que l'ouvrier romain se plaçait d'équerre au mur qu'il avait à construire, et élevait sa maçonnerie par assises, qu'il commençait à ses pieds, et montait jusqu'à la hauteur qu'il pouvait atteindre sans fatigue ; à mesure que son travail avançait, il reculait pour se donner de l'espace et étendre l'assise dans le sens de la longueur du mur.

Le mélange du mortier et du moëllon devait se faire en fonçant les pierres dans la pâte du mortier, et en les serrant les unes contre les autres, de manière qu'aggluti-

(1) Rue de l'Épée, n° 24.

nées entre elles, elles ne fissent plus qu'un tout extrêmement compact ; mais comme le mortier était très-ferme, il a souvent résisté à la pression qu'on lui faisait subir en enfonçant les pierres, ou n'a reflué dans les joints qu'en y conservant une forte épaisseur. De là ces masses de mortiers et ces gangues épaisses que l'on remarque dans les débris des démolitions.

La face du mur qui devait être parementée, était ensuite couverte d'une forte couche de mortier dans laquelle on enfonçait, comme dans le ciment destiné à recevoir les morceaux d'une mosaïque, les petits pavés cubiques de l'*opus regulatum* ou de l'*opus reticulatum*.

Quelque soin que l'on apportât dans cette juxtaposition, les maçonneries d'intérieur et de parement faites en des temps et suivant des modes différents, ne devaient pas toujours se lier parfaitement, et à la moindre cause une partie du parement devait se détacher du mur.

Vous savez tous que cette particularité s'est plusieurs fois présentée dans les murailles de la ville.

Quelques mots maintenant sur la maçonnerie de pierre de taille.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que le mortier dont on se sert pour relier des pierres de taille entre elles, doit être composé de sable fin et de chaux d'excellente qualité, et qu'il faut l'employer presque liquide, afin qu'il puisse glisser dans les joints verticaux des pierres ; sans ces précautions, et sans d'autres plus minutieuses encore, qu'il est inutile de vous énumérer, le mortier qui remplit les joints des pierres de taille ne produit aucune liaison.

Si maintenant vous voulez bien admettre avec moi que les Romains n'employaient les mortiers qu'en pâte très-ferme, parce qu'ils avaient reconnu la nécessité de ne s'en servir qu'à cet état, vous comprendrez sans peine pour-

quoi toutes leurs maçonneries de pierres de taille sont à pierres sèches.

De ce qui précède, je crois donc pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1° Les Romains n'employaient le mortier de chaux et sable qu'en pâte très-ferme.

2° C'est à l'usage qu'ils ont fait de cette matière en cet état particulier, qu'est due la grande quantité de mortier que l'on trouve dans les maçonneries d'intérieur et l'épaisseur des joints du parement.

3° Comme la fermeté du mortier en rendait l'emploi difficile, ils ont évité de s'en servir dans les maçonneries de pierre de taille.

4° Les massifs des maçonneries d'intérieur étaient faits par assises régulières horizontales de plus d'un mètre de hauteur, et les lits de ces assises n'avaient aucun rapport avec ceux des rangs du parement.

5° Le parement était plaqué sur les massifs des maçonneries intérieures, et n'y était adhérent qu'à l'aide d'une épaisse couche de mortier.

Il me reste maintenant à rechercher pourquoi les Romains employaient le mortier à l'état de pâte très-ferme ; mais avant d'entrer dans les dissertations auxquelles l'examen de cette question va nous conduire, je dois vous faire remarquer que la dureté de l'intérieur des maçonneries romaines est égale à celle des parements. Ainsi, on ne peut établir de différence entre les fragments extraits du cœur de la Motte-du-Ciar et de ceux qu'on a arrachés au pourtour de ces ruines.

Ce fait me sera plus tard fort utile, et donnera beaucoup d'autorité aux conclusions que je tirerai des remarques et des expériences dont je vais vous présenter une succincte analyse.

Vous savez tous, Messieurs, que la chaux pure est un oxyde métallique composé d'un atome de calcium et d'un atome d'oxygène; qu'elle a une si grande affinité pour l'eau, qu'en la mettant en contact avec ce liquide, elle s'échauffe, se boursoffle, se fond, et produit un mélange d'eau et d'un nouveau corps appelé hydrate de chaux. Ce dernier contient un atôme de chaux et deux atomes d'eau.

L'hydrate de chaux pur et privé d'eau est cristallisable ; quand une grande quantité d'eau est interposée entre ses molécules, la cristallisation ne peut se produire, et le mélange reste pâteux : c'est en cet état que l'hydrate de chaux est généralement employé dans les mortiers. Pour faire un mortier, on mélange une quantité déterminée de sable pur avec cette pâte d'hydrate de chaux ; le sable par sa présence provoque la cristallisation de l'hydrate : est-ce en facilitant la disparition de l'eau interposée entre ses molécules, ou bien en agissant comme certains corps étrangers dans des solutions salées ou sucrées ? C'est ce qu'on ignore ; mais ce dont on est certain, c'est que le sable n'agit pas chimiquement sur la chaux non plus que sur son hydrate.

Supposez maintenant avec moi, que l'hydrate de chaux ait la propriété d'acquérir une puissance de cohésion qui le transforme en un corps solide, quand l'eau interposée entre ses molécules ne dépasse pas une certaine limite. Qu'en résultera-t-il ? C'est que des mortiers faits avec de l'hydrate remplissant cette condition, finiront par devenir extrêmement résistants sous l'influence combinée des forces attractives des molécules d'hydrate entre elles, et des molécules d'eau qui les avoisinent, augmentées de toute l'énergie que la présence du sable peut développer ; et ceci nous expliquerait pourquoi les Romains ne faisaient usage dans leurs maçonneries, surtout dans les murailles épaisses, que de mortiers très-fermes.

Il s'agit donc de prouver que l'hydrate de chaux pur, ou mélangé avec des sables, acquiert une grande dureté dans certaines circonstances et sans le secours d'aucun agent chimique.

Cette preuve, je l'ai acquise par l'expérience que je vais vous citer.

Prenez un morceau de chaux vive très-pure, c'est-à-dire, entièrement composée de calcium et d'oxygène, réduisez-le en poudre, ou conservez-le en bloc, peu importe, renfermez-le dans un morceau de toile, dans une enveloppe quelconque, à travers laquelle l'eau puisse pénétrer, entourez cette enveloppe de liens tels qu'ils ne puissent se rompre sous l'action d'une force expansive émanée de la chaux, puis plongez ce morceau de chaux ainsi enveloppé dans de l'eau : peu à peu la température de l'eau s'élève, la chaux se gonfle, les liens s'étendent ; mais après quelques heures, la température de l'eau et de la chaux baisse ; les phénomènes qui s'étaient manifestés disparaissent, l'enveloppe et les liens ne subissent plus de nouvelle tension. Si vous retirez de l'eau le morceau de chaux après quelques jours d'immersion, vous reconnaissez qu'il a acquis une grande dureté, et que son poids s'est augmenté ; si vous le dépouillez de son enveloppe, il vous offrira l'apparence d'une pierre blanche résistante, se comportera avec l'eau comme un corps inerte, et ne donnera aucun dégagement gazeux par le contact des acides, enfin, si vous cherchez à vous rendre compte de sa composition en comparant son poids avec celui de la chaux immergée, vous trouvez qu'il est formé d'un atôme de chaux et de quatre atômes d'eau, ou, ce qui revient au même, d'un atôme d'hydrate de chaux et de deux atômes d'eau.

Renouvelez cette expérience, variez-en la forme, mélan-

gez la chaux avec du sable avant l'immersion, vous obtiendrez toujours des résultats analogues.

Si, maintenant, vous relâchez progressivement les liens de l'enveloppe jusqu'à ce qu'ils n'opposent plus de résistance à l'extinction de la chaux, vous arrivez à cette conséquence, en comparant les résultats que vous obtenez : c'est que la quantité d'eau absorbée par la chaux a crû à mesure que la résistance des liens a diminué, et qu'elle s'est élevé depuis quatre atômes jusqu'à ce qu'elle ait rendu pâteux le nouveau composé. Dans certains cas, la proportion de l'eau peut aller jusqu'à vingt-quatre atômes pour un atôme de chaux.

Ainsi, le corps formé par l'eau et la chaux est très solide, très résistant, quand l'eau n'entre dans le mélange qu'en petite quantité, il devient pâteux quand le liquide est en proportion trop considérable : Entre ces deux extrêmes, il peut prendre des formes variables, dont la dureté est toujours en raison inverse de la quantité d'eau qu'il contient.

Ces différentes circonstances sont très-faciles à expliquer : Quand l'eau est en petite quantité, c'est-à-dire, quand l'eau interposée entre les molécules de l'hydrate de chaux est peu considérable, les molécules de cet hydrate ne sont pas très-éloignées ; elles peuvent réagir les unes sur les autres, et sur les molécules d'eau qui les avoisinent, de ces réactions naissent la cohésion et la dureté du composé ; mais quand le liquide est en grande quantité, les molécules d'hydrate sont trop écartées les unes des autres pour s'attirer mutuellement ; elles ne réagissent que sur les molécules d'eau qui les avoisinent, et comme celles-ci n'ont entre elles ni forces attractives ni forces répulsives, le mélange reste sans consistance, c'est-à-dire, à l'état pâteux.

Je vous ai donc prouvé, messieurs, que l'hydrate de

chaux pur pouvait acquérir une grande dureté sans le secours d'aucun agent chimique, lorsqu'il ne contenait qu'une quantité d'eau telle que les molécules de l'hydrate ne fussent pas trop éloignées entre elles, et par conséquent, telles que ces molécules pussent réagir les unes sur les autres, selon les lois d'affinité qui leur sont propres, et développer à un haut degré la cohésion des corps solides.

Il est à remarquer toutefois que dans ce jeu des affinités, les molécules de chaux ont besoin d'un intermédiaire sans lequel elles ne peuvent se mouvoir et se présenter les faces les plus propres au développement de la cohésion. Cet agent intermédiaire, c'est l'eau interposée entre elles. Il les tient pour ainsi dire en suspension, comme les molécules du sucre ou des sels le sont dans les liquides dont on les extrait par la cristallisation.

C'est donc dans cette atmosphère liquide que ces astres moléculaires se balancent, se recherchent, s'attirent et s'unissent, quand ils se sont placés dans la position d'équilibre et de stabilité qu'exige la cohésion.

Si donc vous composez des mortiers avec de pareils hydrates, c'est-à-dire, avec des hydrates de chaux purs contenant le moins possible d'eau, vous serez certains que vos mortiers durciront dans un court espace de temps et qu'ils acquerront une grande résistance ; si au contraire, on introduit un excès d'eau, la force de cohésion ne pourra se développer, lors même que l'on emploierait les mêmes substances, les mortiers ne durciront pas, et on les retrouvera mous après des siècles, si la chaleur n'a pas réduit la quantité d'eau surabondante ou si un agent chimique particulier n'a pas changé par sa présence les conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués.

Telle est, suivant moi, la véritable cause de phénomènes fort curieux observés par des chimistes.

Permettez-moi de vous en citer quelques-uns.

Suivant M. Vicat, il n'existe aucune substance qui, combinée avec les chaux pures, puisse produire des mortiers capables d'acquérir une grande dureté en plein air. « Toutefois, ajoute-t-il, si quelques-uns durcissent, ce n'est guères que dans des massifs d'édifices de quatre ou cinq cents ans d'âge. Comment se décide cette tardive solidification ? la chose paraît difficile à expliquer ; mais ce qui n'est pas difficile à concevoir, c'est qu'un mortier qui ne devient dur qu'après quatre ou cinq cents ans, est pour nous comme s'il ne le devenait jamais. » (*Textuel*).

Je serais d'accord avec ce célèbre ingénieur, s'il était vrai que les mortiers ont réellement mis quatre ou cinq siècles à durcir ; mais rien ne prouve qu'il leur ait fallu tant d'années ; je dirai même qu'il n'en est heureusement pas ainsi, autrement les édifices dont ils ont été la partie fondamentale, n'auraient certainement pas traversé les siècles, et nous serions privés depuis longtemps de ces magnifiques débris de l'antiquité que nous étudions avec tant de complaisance ; et, d'ailleurs, quelqu'un d'entre vous peut-il croire que nos murailles bâties sous Julien, ne sont devenues solides qu'à l'époque du règne de Charlemagne ; que pendant cinq cents ans, elles n'ont offert aucune garantie de solidité, parce que leurs mortiers étaient sans consistance !

Toutefois, messieurs, l'opinion de M. Vicat repose sur un fait bien constaté et en apparence décisif.

M. John rapporte qu'en démolissant un des piliers de la tour de Saint-Pierre, à Berlin, bâtie depuis environ quatre-vingts ans, et ayant neuf mètres de diamètre, on trouva le mortier de l'intérieur de la maçonnerie aussi frais que s'il n'avait été employé que depuis quelques jours.

Ainsi, voilà des mortiers placés dans des positions sem-

blables, au centre d'épaisses maçonneries, composés de la même manière en apparence, et dont les uns deviennent très-résistants tandis que les autres restent complètement mous.

L'explication de ces faits en apparence si contraires est fort simple.

Les premiers mortiers ne contenaient que la quantité d'eau indispensable à l'action moléculaire de l'hydrate de chaux ; les seconds, au contraire, étaient surchargés de liquide à ce point que le jeu des affinités n'a pu se produire.

Quelques personnes ont bien tenté d'attribuer le durcissement total des mortiers, à la combinaison avec la chaux de l'acide carbonique répandu dans l'air, à quelque profondeur que ce durcissement se fût opéré ; mais les expériences de M. Vicat et celles de M. John ont démontré qu'il ne pouvait en être ainsi ; parce que l'action de l'acide carbonique, énergique, puissante à la surface des mortiers, s'affaiblissait à mesure qu'elle s'exerçait plus avant et finissait par devenir presque nulle à quelques décimètres au-delà des parements.

D'un autre côté, il a été également démontré que les hydrates de chaux n'étaient jamais complètement ramenés à l'état de carbonate par cet acide, et que dans les combinaisons où le contact du corps avait été le plus prolongé et le plus facile, le rapport de la quantité d'acide absorbée réellement à celle qui aurait dû l'être, pour que la régénération de la chaux fût complète, n'atteignait pas celui de soixante à cent, si ce n'est dans le cas où les mortiers avaient été exposés en lames très-minces au contact de cet agent chimique.

On a prouvé en même temps, chose très digne de remarque, que l'eau de l'hydrate de chaux attaquée par l'acide carbonique, restait dans le nouveau composé, de sorte qu'il

présentait un mélange d'hydrate de chaux et de carbonate, auquel on a donné le nom d'hydro-carbonate de chaux.

Mes expériences ont à peu près confirmé ce résultat.

Ne voulant pas abuser plus longtemps de votre patience, j'arrive de suite à la conclusion que je crois pouvoir tirer des faits que je viens de vous exposer.

Les murailles romaines sont composées de mortiers formés de sable et de chaux pure. Malgré l'épaisseur des maçonneries, ces mortiers ont durci et ont acquis une grande résistance. On ne peut attribuer ce durcissement ni à la présence d'un corps étranger mélangé aux chaux, ni à des agents chimiques disséminés dans l'air, ni à l'action prolongée des siècles ; tout en admettant cependant volontiers que l'acide carbonique et le temps aient contribué à ce durcissement. On est donc conduit à chercher cette cause dans les propriétés de la chaux même.

Or, comme il est démontré que la chaux et l'eau ont la propriété de former un composé solide, résistant, toutes les fois qu'une trop grande quantité d'eau, introduite dans les mélanges n'a pas entravé ou arrêté le développement des affinités et par suite, de la force de cohésion qui seule peut produire la dureté du composé.

Ne doit-on pas regarder comme démontré que la résistance des maçonneries romaines dans l'intérieur même des massifs les plus épais, est due à la précaution que l'on prenait de ne faire les mortiers qu'avec la quantité d'eau strictement nécessaire pour que la chaux mêlée au sable formât une pâte liante et onctueuse ; et ne peut-on pas admettre également qu'on obtiendrait de nos jours de pareils résultats si l'on fabriquait les mortiers de chaux pure avec les mêmes soins ? (1)

CHANOINE.

(1) Un fragment de ce mémoire a paru dans le *Bulletin* de 1851.

FRAGMENTS  
DE  
NUMISMATIQUE SÉNONAISE.

PL. I.

---

§ I<sup>er</sup>.

DENIER INÉDIT DE PÉPIN-LE-BREF, FRAPPÉ A SENS.

R. P. dans le champ, entre grénétis.

ᚦ. Entre grénétis, SENOIS : dans le champ une petite croix ou trèfle, diam., 17 millim. Poids : 1 gr. 1 décig.

Denier d'argent cassé. Collection de M. J. Rousseau, pl. I, n° 1.

Sens (Agenticum, Senones) est une des plus antiques cités des Gaules. Malgré son importance, les chroniques et les chartes se taisent sur l'origine et l'établissement du droit de battre monnaie dont elle a joui de temps immémorial. Les monuments métalliques, seuls, à peu près, attestent l'existence de son atelier monétaire depuis l'époque gauloise (1).

(1) Édit de Charles-le-Chauve donné à Pistes en 864. — Chronique manuscrite de Geoffroy de Courlon, f° 140 : *anno MCCXXIII moneta comitis prohibita fuit* (Bibliothèque de Sens, ms. n° 271).

On connaît, en effet, les pièces de potin qui portent de chaque côté deux animaux opposés avec ou sans la légende rétrograde ΔΗΤΑ (ΑΤΗΑ) (1).

Pour l'époque mérovingienne nous citerons le tiers de sou d'or de Gontran, roi de Bourgogne : GVNTACHRAMR — SENONICIVITA (2) ; le denier de la cathédrale de Sens, † ANTELINVS MON — RACIO ECLISI SENO (3) ; la pièce du monétaire *Muarversus* ou *Guarrersus* qu'il faut rendre à Sens en dépit de ceux qui la donnent à l'abbaye de Senone (4) ; la pièce enfin du monétaire Marcoaldus MARCOALDOM-SENONAS (5).

De ces médailles il fallait passer à Louis-le-Débonnaire pour trouver la trace des produits certains de la fabrication sénonaise. Nous sommes heureux de faire disparaître aujourd'hui une de ces lacunes. Il est manifeste désormais que Pépin-le-Bref a frappé monnaie à Sens, et il faut ajouter le nom de notre ville à la nomenclature de ses ateliers connus.

En vain voudrait-on lire au revers du denier que nous décrivons la légende dans le sens inverse, et prétendre que SIONES signifie Sion en Valais. Nous allons au-devant de

(1) Revue numismatique, 1844, p. 165, article de M. Adrien de Longpérier. — M. Duchalais, Description des monnaies gauloises, p. 150-151, et Dictionnaire encyclopédique, tome XII, page 424. — Catalogue Rousseau, p. 7, n° 20.

(2) Leblanc. — Bouteroue. — Lelewel, Num. du moyen-âge, pl. III, n° 8. — M. de Lavernade, Histoire de Sens, page 40. — Bibliothèque historique de l'Yonne, t. I, p. 168.

(3) Revue num., tome XII, page 102-103 (M. Duchalais). — Bulletin d'Auxerre, 1852, p. 61.

(4) Dict. encyclopédique, tome XII, page 424 (M. Duchalais). — Conbrouse, Liste des monn. mérov., page 45. — Barthélemy, Manuel, page 29. — Leblanc, Traité des monn. de France. — Lelewel, Num. du moyen-âge, tome I, page 42-43. — Biblioth. historique de l'Yonne, tome I, page 168-169.

(5) Bulletin de la Société des Sciences d'Auxerre, 1852, p. 71. — Conbrouse, Liste des monnaies mérov., p. 45 (Bibl. impér.)

l'objection ; jamais SIONES n'a été l'appellation latine de Sion. Il suffit de consulter Adrien de Valois pour s'en convaincre. Cet auteur appelle Sion du nom de *Sedunorum Alpina civitas*, et il cite à l'appui de sa leçon Jules César, le deuxième concile de Mâcon, Frédégaire (liv. V, cap. XLII), le martyrologe d'Usuard, Bernard (Vie de saint Bernard). De plus, les monnaies de Sion portent invariablement SIDVNIS (Le Blanc, Conbrouse, Barthélemy). Il est donc certain que la lecture correcte est bien SENOIS. Au surplus, le sens dans lequel est placé l'E de SENOIS, doit enlever toute idée de lire ce mot dans le sens rétrograde.

Si la ville de Sens a ouvré au nom de Pépin, on ne saurait quant à présent affirmer d'une manière définitive qu'il en a été de même pour son illustre fils (1) ; cependant, tout porte à penser que l'atelier de Sens ne chôma point sous le règne de Charlemagne, et l'on peut espérer que des monuments certains viendront un jour confirmer ce fait d'une manière aussi positive que notre denier l'établit pour le règne de Pépin le Bref.

Cette curieuse pièce a été trouvée en 1850 à Chéroy, arrondissement de Sens ; recueillie par un orfèvre de la ville, elle a été par lui revendue à M. Rousseau ; disons enfin qu'elle faillit devenir l'objet d'un procès et s'illustrer à l'instar de la monnaie de Senlis.

(1) Catalogue Rousseau, p. 220-222 — M. B. Fillon, Lettres à M. Dugast-Matifeux, p. 127, 128 et la note. — Revue num., 1853, p. 348, article de M. E. Cartier.

## § II.

RESTITUTION A LA VILLE DE SENS DE DEUX DENIERS  
ATTRIBUÉS A SENNHEIM.

† CARLVX REX FR. Monogramme de Karolus.

‡. † SENNES. Croix, denier d'argent. Poids : 1,65 gr.  
(Fougères et Conbrouse, n° 466).

† CARLVX REX FR. Au centre monogramme de Karolus.

‡. † SENNES. Croix sur trois degrés.

Denier d'argent usé (1). Poids : 1,39 gr.

Pl. I, n° 2 et 3.

Lorsqu'il s'agit de classer une pièce dont l'attribution est douteuse quant au lieu d'émission, il y a vraiment chance d'erreur en la donnant à une ville dont on ne connaît aucun autre monument numismatique.

Selon nous, M. de Longpérier a commis une erreur en attribuant à Sennheim (Haut-Rhin) les deux deniers dont nous avons rapporté la description.

M. Conbrouse a pu se tromper en classant à Charlemagne la première de ces deux pièces ; il est peut-être encore impossible de décider la question d'une manière définitive, et les raisons données par M. de Longpérier en faveur de Charles le Chauve ont pu paraître préférables ; mais nous ne saurions partager son avis sur le lieu d'émission.

Nous estimons que ces deux deniers appartiennent à la ville de Sens.

(1) Catalogue Rousseau, p. 222, n° 549-550. — Diction. encyclopédique, tome XII, page 425.

Effectivement, en dehors de ces deux monuments, il n'en existe aucun, émanant de Sennheim, qui établisse d'une manière certaine que Sennheim possédait un atelier monétaire, et quoique Charles le Chauve ait multiplié les ateliers monétaires de son empire, il y a danger de tomber dans l'erreur en voulant en trouver de nouveaux, sans des preuves positives et irrécusables, et en s'appuyant sur des différences de nom qui peuvent se concilier.

Sans doute, c'est souvent un moyen d'arriver à la vérité que de chercher la ville d'émission dans le voisinage d'un atelier dont les produits comparés au monument douteux présentent de la ressemblance dans le type, de l'analogie dans la fabrication ; mais en procédant ainsi on n'a jamais qu'une probabilité, et les probabilités se comptent.

A la période mérovingienne les types ne trompent généralement pas ; pour n'en citer qu'un exemple, un numismatiste distingué a prétendu dans la Revue numismatique (1), en se fondant uniquement sur le style, que les monnaies ayant un monogramme déterminé avaient été frappées en Gévaudan, probablement à Bannassac, et une médaille portant en toutes lettres RVENIS FIT pour RVTENIS, a démontré qu'elles n'avaient pas été frappées en Gévaudan, mais à Rodez en Rouergue. S'il s'est trompé de localité, il ne s'est pas trompé de pays, car le Rouergue et le Gévaudan ne sont séparés que par les montagnes des Cévennes.

Le style dans certains pays est très clair, comme en Auvergne, en Limousin, en Austrasie, en Bourgogne, etc. ; cependant, même dans ces dernières provinces, souvent il cesse d'être distinct, surtout aux périodes les plus basses ; la localisation avait été produite par l'isolement des écoles, résultant des guerres fréquentes.

(1) Tome X, 1845, page 429 et suiv.

A l'époque carlovingienne, il est impossible de reconnaître le style d'une manière absolue. On distinguera bien une monnaie frappée en Italie, à Milan, d'une autre frappée en France, à Paris, mais les monnaies de Marseille et de Rouen, de Vienne et d'Arras, etc., ont absolument les mêmes caractères sous les mêmes règnes. Cela tient à l'unité que Charlemagne établit dans l'administration. Le style des monnaies se ressentit de son esprit généralisateur. En effet, ce n'est qu'à partir de 888, époque de la chute de la dynastie carlovingienne, que le style monétaire, encore carlovingien partout, commença cependant d'affecter une physionomie locale, et que les monnaies du midi commencèrent à se distinguer de celles du nord, de l'est et de l'ouest ; ces caractères, faibles dans l'origine et très difficiles à distinguer, finirent par établir différentes écoles faciles à reconnaître à l'époque féodale.

On vient nous dire, pour attribuer nos pièces à Sennheim qu'un des plus grands arguments est la présence de la croix haussée sur des degrés, parce que cette croix se trouve sur un seul denier de Mayence ; ce n'est pas une preuve suffisante, si nous examinons les usages monétaires de l'époque carlovingienne. Ainsi Quentovic et Dorestadt sont deux villes assez éloignées l'une de l'autre, et cependant toutes deux portent pour type un vaisseau, emblème de leur commerce. On sait que Quentovic (Saint-Josse-sur-Canche) et Dorestadt (Duerstede) étaient les deux ports favoris des Carlovingiens. Le temple avec XPISTIANA RELIGIO se trouve partout, à Milan comme à Sens, à Orléans comme à Bordeaux et à Mayence. La porte de ville se rencontre sur les monnaies d'Arles, Orléans et Tours, comme sur celles de Sens et de Milan ; elle signifie la ville, c'est la *Civitas*. L'explication du temple est d'autant plus claire qu'il y a XPISTIANA RELIGIO. La croix a la même signification

puisque nous la trouvons sous les empereurs bysantins avec cette légende SALVS MVNDI ; que sur les pièces d'Heraclius on lit :  $\epsilon\upsilon$   $\tau\omicron\upsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$   $\nu\iota\kappa\eta$  autour d'une croix. Donc la croix fut adoptée partout et la ressemblance de la croix du prétendu denier de Sennheim avec la croix de celui de Mayence ne peut amener à aucune conclusion.

Pour l'époque mérovingienne et l'époque féodale, jusqu'à saint Louis, on peut prendre le style pour guide ; ensuite il ne signifie plus rien, parce que la civilisation locale tend à s'effacer devant la civilisation générale de l'Europe, et n'a plus que quelques points, perceptibles seulement pour un œil exercé.

A l'époque carlovingienne, le style ne peut être pris pour base, puisqu'on était dans un temps de civilisation générale.

Sans doute il n'y aurait rien de concluant à dire que nos deux pièces sont de Sens en se fondant sur ce que le graveur aurait omis l'O de SENONES ; aussi n'est-ce pas là une conjecture sur laquelle nous cherchons à nous appuyer ; car à ce compte, par le retranchement ou l'addition d'une lettre dans une légende il serait facile aujourd'hui et souvent de changer les attributions. Il n'est pas difficile de trouver des exemples de villes dont l'orthographe varie. N'a-t-on pas en effet ATRASI et ATREBATI CIVITAS pour Arras, et dans le même temps, sous Charles le Chauve, TRIODORO, et TORNODOR pour Tonnerre, etc. ?

Pour avancer que SENNES est Sens nous nous appuyons sur des documents écrits, certains, qui portent le nom de cette ville sans O ; nous avons trouvé en effet cette orthographe :

1<sup>o</sup> Dans un décret du concile de Pistes, en faveur du monastère de Saint-Germain d'Auxerre, et dont la charte originale est conservée aux archives du département de l'Yonne. Cette charte est signée de Vénilon, archevêque

de Sens : *Wanilo SENNENSIS episcopus*. Il est à remarquer que cette charte, qui a été donnée à Pistes, porte la date de 864, *indictione duodecima*, c'est-à-dire exactement la même que l'édit de Pistes sur les monnaies. Nous n'en concluons pas cependant qu'il ait été frappé à la même époque des monnaies à l'empreinte de la croix haussée, puisqu'il est contraire à l'ordonnance (1).

2° Dans la chronique de Sainte-Colombe-lès-Sens (*Annales sanctæ Columbæ*) dont un manuscrit est conservé à Rome, *in codice bibliothecæ Christianæ reginæ Sueciæ*, n° 755, l'auteur signale la précocité remarquable des récoltes qui, en 868, a suivi une déplorable famine : *9 kal. Junii, primovidelicet die rogationum panis novus oblatum est SENIS ad benedicendum*.

A l'année 882 de cette chronique, figure l'élection d'Évrard (2) comme archevêque de Sens : *in archiepiscopatu SENNENSIS ecclesiæ sublimatus est*.

A l'année 887 correspond l'invasion des Normands : *Ascenderunt Nortmanni SENNIS a Parisiis*.

A l'année 895 est cité ce fait : *Richardus princeps Burgundiæ recepit SENNIS contra Gualterium episcopum et Guarinum comitem* (3).

Le mot *Sennensis* est encore répété vis-à-vis des années 977 et 996 de la même chronique (4).

(1) Archiv. de l'Yonne, original f. Saint-Germain. D'Achery, tome I, p. 600.

(2) Abbé de sainte-Colombe.

(3) Le duc de Bourgogne, soit rivalité d'influence, soit attachement au souverain légitime, s'était mis en campagne pour protester contre l'usurpation d'Eudes, fils de Robert-le-Fort. Ses premiers coups tombèrent sur l'archevêque qui, au mépris des droits de Charles-le-Simple, avait donné l'onction royale à l'usurpateur, et sur Garnier auquel Eudes avait donné le comté de Sens à titre de joyeux avènement. (Bull. de la Soc. arch. de Sens, 1852, p. 33, *Des relations historiq. et archéol. de la Bourgogne et du Sénonais*, par M. Tisserand.

(4) Pertz, *Monumenta Germanica*, tome I.

3° Dans une charte de l'an 891 (1) en faveur du monastère de St-Pierre-le-Vif, où le mot *Sennensis* est quatre fois répété.

On ne saurait dire que dans tous ces textes, où se retrouvent en même temps le substantif et l'adjectif sans contraction, l'autre orthographe soit le résultat de l'omission de l'O. Il faut en conclure au contraire que le nom de la ville de Sens s'écrivait de deux manières : SENONES et SENNES, l'une par abréviation de l'autre. La suppression de l'O dans SENONES, d'ailleurs, doit s'expliquer par les mêmes raisons que dans CAROLVS dont on a fait CARLVS sur les pièces en litige.

Il nous reste à parler de l'objection tirée de ce que nos deniers ne portent pas le mot CIVITAS, tandis que les deniers de Sens en général le portent. Mais n'y a-t-il pas de Charles le Chauve comme de Charlemagne et de Louis le Débonnaire des deniers qui s'éloignent des règles ordinaires ? N'y a-t-il pas des pièces qui ont le nom de ville seul ? N'y a-t-il pas à Sens notamment le nom seul de SENONES, au revers, bilinéaire, il est vrai, mais sans le mot qualificatif de lieu, sur toutes les pièces de Louis le Débonnaire et sur quelques-unes de Charles le Chauve ? De plus, sur quelques pièces de ce dernier, non bilinéaires, on trouve encore le nom de ville sans le qualificatif de lieu : ARELATVM, AVRELIANIS, METALLVM, DORESTATVS ?

N'est-il pas permis après cela de décider, en présence de l'orthographe *Sennensis* pour *Senonensis*, *Sennis* pour *Senonis* dans des chartes et des chroniques qui sont de l'époque même de nos deniers, que ces pièces attribuées à Sennheim doivent être restituées à Sens.

(1) Chron. de Saint-Pierre-le-Vif, par Dom Cottion, ms. 17<sup>e</sup> s., p. 384. — Bib. d'Auxerre (d'après une cartulaire du XI<sup>e</sup> siècle), n<sup>o</sup> 57. — D'Achery, Chron. de Saint-Pierre-le-Vif, t. II, in-4<sup>e</sup>, p. 733.

## § III.

ESSAI DE CLASSIFICATION POUR LES XI<sup>e</sup> ET XII<sup>e</sup> SIÈCLES.

Les monnaies frappées à Sens, pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles peuvent facilement être classées en cinq catégories bien distinctes.

- 1<sup>o</sup> Celles qui portent le nom d'un comte ;
- 2<sup>o</sup> Celles dont le revers est anépigraphe ;
- 3<sup>o</sup> Celles sur lesquelles se lisent les noms de Provins et de Sens ;
- 4<sup>o</sup> Celles qui portent le GRATIA DEI REX dégénéré, avec la figure qu'on a prise pour un peigne ;
- 5<sup>o</sup> Celles qui portent des noms royaux.

Une telle variété de types est bien faite pour décourager les antiquaires, tout en aiguillonnant leur curiosité. Chose étrange en apparence et qui a cependant sa raison d'être, ces cinq sortes de deniers semblent avoir circulé simultanément, à en juger au moins d'après leur fabrique et leur aspect général. Ainsi, il existe (dans la collection de M. de Vesvrotte) un denier, à revers anépigraphe (planche I, n<sup>o</sup> 4), contemporain, à n'en pas douter, de celui qu'on attribue au comte Rainard II. Les plus anciennes pièces de Sens et Provins, celles sur lesquelles le monogramme d'Eudes ou de Raoul n'est pas encore déformé et où les légendes sont correctes (1), remontent incontestablement

(1) M. Duchalais, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1845, pages 269, 276. — M. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, page 162, pl. ix, n<sup>o</sup> 7. — Description de la collection de M. Poey-d'Avant, page 320, n<sup>o</sup> 1490, pl. xx, n<sup>o</sup> 12. — Nous appelons surtout l'attention sur l'exemplaire publié par

à la même époque. Le roi Henri 1<sup>er</sup> enfin, qui a frappé monnaie à Sens, était contemporain du comte Rainard II.

Excepté dans l'Édit de Pistes, dans une charte de 1146, contenant une donation par le roi Louis VII au monastère des Echarlis (1) et dans la chronique manuscrite de Geoffroy de Courlon (2), qui rapporté à l'année 1224 la suppression du cours de la monnaie du comte, il n'est fait mention nulle part de la monnaie sénonaise ; c'est donc aux monuments eux-mêmes qu'il faut s'attaquer, si l'on veut se former une idée au moins approximative du système monétaire en vigueur dans l'antique métropole de la quatrième Lyonnaise aux temps dont nous parlons.

Il nous a toujours semblé déplacé de faire de l'histoire politique à propos de médailles, cependant notre sujet nous force à entrer dans quelques détails indispensables. Nous tâcherons seulement d'être bref.

En 941, d'après l'*Art de vérifier les dates*, Hugues le Grand, duc de France et de Bourgogne, possédait la ville de Sens, au moins comme un fief relevant de son duché de Bourgogne ; il en gratifia cette année-là même un seigneur nommé Fromond, pour le récompenser de services rendus dans une guerre contre Herbert, comte de Vermandois. Fromond, en effet, avait chassé de sa ville métropolitaine l'archevêque Gerlan, qui tenait pour l'antagoniste de Hugues (3). Fromond prit le titre de *comte de Sens*, et le conserva jusqu'à sa mort en l'an 951.

M. Fillon, comme étant de tous ceux connus le plus correct et certainement le plus ancien.

(1) Histoire de Sens, par Théodore Tarbé, page 172. — Bulletin de la Société des Sciences historiques d'Auxerre, tome VI, pages 393 et 394. Abbaye des Echarlis, par M. Salomon.

(2) Manuscrit n° 271 conservé dans la bibliothèque de Sens, f° 140, verso, 1<sup>re</sup> col., lig. 9 : « Anno domini millesimo ducentesimo vigesimo quarto moneta comitis prohibita fuit. »

(3) Taveau, arch. de Sens, p. 52.

Rainard I<sup>er</sup>, son fils, dit le Vieux, lui succéda et mourut en 991, selon le manuscrit de Geoffroy de Courlon (1), en 996, d'après l'*Art de vérifier les dates*, suivant d'autres encore, en 999 (2). Il posséda, dit M. Challe, le comté de Sens pendant environ 50 ans. Durant cette longue période il eut à subir bien des combats, bien des vicissitudes. Il vit passer quatre règnes et commencer le cinquième. Il vit finir la dynastie des Carlovingiens et commencer celle de Hugues Capet, son suzerain. Il eut à soutenir contre ses rivaux, contre ceux de son suzerain, de rudes combats, et de vifs et de longs démêlés contre le clergé, qui se plaignait de son ambition insatiable et de ses usurpations continuelles sur les domaines de l'Église ; mais sa force et sa puissance grandirent au milieu de ces épreuves. Aussi les moines, qui écrivaient les naïves chroniques de leurs couvents, seuls monuments qui nous soient restés de l'histoire de ces temps d'ignorance, ne lui ménagent ni les invectives, ni les accusations d'impiété et de brigandage. Et cependant, au travers de leurs reproches, on voit percer un sentiment secret d'admiration pour la mémoire de ce puissant baron, qui avait fondé et gardé si longtemps une si haute fortune, et qui jusque dans l'âge le plus avancé avait conservé cette vive intelligence et cette force de volonté qui pouvaient seules maintenir intactes sa domination et ses richesses (3).

C'est ce prince que Clarius a surnommé l'antechrist, parce que cinq mois durant il empêcha l'élection du successeur d'Anastase au siège de Sens, et parce qu'il refusait obstinément l'entrée de la ville à l'archevêque Sewia, ce-

(1) Folio 105.

(2) Annuaire de l'Yonne, 1841. Comtes de Sens, par M. Challe, p. 169, 170.

(3) Annuaire de l'Yonne 1841, p. 170. — *Chronic. Sci. Petri Vivi*, p. 173. — *Chronic. de Saint-Denis*, Dou roi Robert, § 1.

pendant son neveu, mais son ennemi et avec lequel il fut en lutte ouverte pendant vingt-deux années consécutives.

Sewin fut aussi un grand homme ; son nom reviendra dans le cours de ce mémoire. Chacun d'eux avait laissé des traces durables de sa puissance et des monuments qui devaient passer à la postérité.

Rainard-le-Vieux transmit le comté de Sens à Fromond II. L'envie de placer Brunon, l'un de ses enfants sur le siège archiépiscopal de Sens, fit que Fromond II s'opposa à l'intronisation de Léotheric, canoniquement élu ; mais il céda devant une excommunication, et s'ils vécurent en meilleure intelligence par la suite, ce fut grâce à des concessions considérables faites aux membres de sa famille (Annuaire de l'Yonne, déjà cité). Cette harmonie, d'ailleurs, finit avec Fromond II, qui mourut en 1012. Léotheric trouva dans le comte Rainard II, dit le *Mauvais*, fils et successeur de Fromond II, des dispositions beaucoup moins favorables ; les vieilles querelles des comtes et de l'Église se ranimèrent avec une violence nouvelle, et on en arriva à un degré d'aigreur et d'irritation que les mœurs grossières du temps peuvent seules expliquer (M. Challe).

La chronique de Saint-Pierre-le-Vif (Clarius) présente Rainard II comme un méchant homme, *iniquorum iniquissimus* (Bouquet, t. X, p. 227), persécutant l'archevêque, lui crachant au visage, tuant ses hommes, lui montrant le derrière à la messe (1) et l'abreuvant d'outrages. C'est le même comte qui, en haine de l'archevêque, protégeait les juifs et aimait à se faire appeler leur roi.

Léotheric de son côté ne négligea aucune occasion d'atteindre son adversaire pour amoindrir sa puissance ; fatigué

(1) Chroniq. man. de Geoffroy de Courlon, f° 108, verso, 1<sup>re</sup> col. *In posterioribus pacem pontifici dum celebrabat offerebat.* — Taveau, Vie des Archevêques de Sens, p. 64-65, édition de 1608, imprimée à Sens.

de la lutte et peu confiant dans ses propres forces, il invoqua le secours du roi Robert, et lui livra la ville le 22 avril 1015 (*Art de vérifier les dates*). Rainard s'enfuit et alla demander protection à Eudes II, comte de Champagne. Revenus avec une armée, ils s'emparèrent de la ville, après avoir brûlé deux faubourgs et trois basiliques. Puis intervint un traité de paix entre le roi, l'archevêque et le comte. Une des conditions fut qu'après la mort de ce dernier, moitié de ses domaines passerait au roi et moitié à l'archevêque (1).

Malgré la foi jurée, Rainard II se conduisit en vainqueur irrité et continua ses persécutions contre Léotheric. Quand celui-ci mourut, son successeur Gelduin, créature du roi Henri I<sup>er</sup>, ne put entrer dans la ville qu'avec le secours de ce dernier. A la mort de Rainard, arrivée en 1055, Henri I<sup>er</sup> prit possession paisible de la ville et du comté.

Toutes ces querelles, tous ces démêlés entre les comtes et les archevêques de Sens avaient, en définitive, pour seul principe leurs prétentions réciproques à la domination exclusive de la ville et du comté. Malgré l'absence de documents écrits, le droit de battre monnaie avait trop d'importance pour n'avoir pas été entre eux l'objet de vives contestations.

M. de Barthélemy a dit, dans son Manuel (p. 133), qu'à la fin de la période Carlovingienne, le droit de battre monnaie fut probablement concédé aux archevêques de Sens, ou du moins qu'il fut possédé par eux à un titre quelconque. Cette idée fut adoptée par M. Poey-d'Avant (description de sa collection, p. 319), et il faut reconnaître un

(1) Manuscrit de Geoffroy de Courlon, f° 109 : « *Pacificati sunt rex et archiepiscopus cum Rainardo, reddiderunt ei civitatem ita ut post mortem Rainardi medietas civitatis cum comitatu ad dominium sancti Stephani deveniret et alia in dominium regis.* »

monnayage épiscopal dans les deniers publiés par MM. Fougères et Conbrouse (Catalogue raisonné des monnaies de la 2<sup>e</sup> race, Atlas n° 332), et par M. Poey-d'Avant dans son livre déjà cité, lesquels deniers sont anépigraphes d'un côté. Car, en définitive, il est bien évident que ces monnaies sont contemporaines des plus anciens deniers des comtes au temple et de ceux au monogramme de Raoul et d'Eudes ; ensuite, si l'on prend la plus ancienne et la plus moderne, on peut voir qu'il y en eut des émissions fréquentes, et que ce monnayage dut au moins durer une soixantaine d'années, qui commencèrent vers le milieu ou la fin du x<sup>e</sup> siècle, avec la monnaie de Rainard ; peut-être est-il la continuation du droit de l'Église de Sens qui, comme on sait, sous la première race, a certainement frappé des monnaies, témoin le denier dont le revers porte pour légende : RACIO ECLISI SENO. Dans tous les cas, ce qui vient confirmer les conjectures de MM. Barthélemy et Poey-d'Avant, c'est l'existence de l'obole inédite, dont nous donnerons la description. Mais lesquels des comtes ou des archevêques, au x<sup>e</sup> siècle, frappèrent des espèces les premiers, c'est là une question non résolue, et qui sera trop longtemps obscurcie par la confusion de l'histoire de ces temps de rivalités, d'ambitions et d'empiètements réciproques.

Quant à l'obole épiscopale, à en juger d'après l'histoire, et d'après son style, elle serait de Sewin ou de Léotheric, mais n'anticipons point et décrivons cette pièce.

## § IV.

OBOLE ARCHIÉPISCOPALE INÉDITE ET DENIERS ANONYMES  
A REVERS ANÉPIGRAPHE.

M. le comte de Vesvrotte, de Dijon, possède une petite obole frappée à Sens, dont le type est tout à fait insolite, et qui nous a paru digne de fixer l'attention des numismatistes. Nous la croyons inédite ; en voici du reste la figure (pl. I, n° 5) :

† SENONSE CTI vel CVI.

Dans le champ, une main ouverte de face et posée en pal.

✠. Pas de légende ; dans le champ une croix à branches égales entourée d'un grénétis ; autre grénétis au pourtour. Dans le double cercle formé par ces deux grénétis sont inscrites quatre croisettes répondant chacune aux quatre branches de la croix du champ.

Haut billon. Diam. 16 millim., belle conservation.

Le style, l'aloi, la fabrique, l'aspect général de cette obole, tout enfin porte à croire qu'elle a été frappée dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, et qu'elle est un spécimen de la plus moderne transformation d'un des types monétaires usités à Sens pendant un siècle au moins et dont on connaît déjà cinq variétés sinon plus. Nous voulons parler des pièces portant pour images au centre, deux croix grecques ou à branches égales, l'une au droit, l'autre au revers. Comme notre obole, ces deniers sont marqués d'un côté du nom de lieu et de l'autre ils sont anépigraphe.

L'un des plus anciens spécimens connus appartenant à

cette série a un aspect tout carlovingien et date certainement du X<sup>e</sup> siècle. Il a été publié par MM. Fougères et Conbrouse dans leur catalogue complet et raisonné des monnaies de la seconde race, sous le n<sup>o</sup> 332. Son flacon est large, son style aussi pur que celui des espèces circulant à cette époque, les caractères qui composent sa légende sont corrects ou à peu près, enfin le nom de l'atelier est transcrit sans abréviation aucune + SENONES CIVITAS.

Les deniers postérieurs au contraire portent des légendes abrégées : SENONES CIT— SENONES CT.— SENONES CI— SENONSE-CI. Tandis que du côté anépigraphé, entre les deux grénétis vis-à-vis les branches transversales de la croix du centre, se trouvent deux croisettes (Voy. le Catalogue de la collection de M. Poey-d'Avant, n<sup>os</sup> 1484 à 1487.)

Sur l'obole que possède M. de Vesvrotte, ce ne sont plus deux croisettes seulement, mais bien quatre qui se montrent entre les grénétis. Ce fait n'est pas à dédaigner, car il nous semble fournir un précieux élément pour déterminer, sinon l'âge précis de chacune de ces pièces, au moins le rang dans lequel elles ont été successivement émises. En effet, une cité voisine, suffragante de Sens, Auxerre, présente, dans son histoire monétaire, des faits absolument analogues.

Les deniers auxerrois ne diffèrent de la classe des deniers sénonais que nous venons d'indiquer que par quelques points peu importants. Ils ont le même aspect général, le même titre et le même faire ; seulement au droit, au lieu du nom de Sens, on lit celui d'Auxerre, et au revers, au lieu de croisettes, on distingue des besants ou points, tantôt isolés, tantôt disposés par groupe de trois . . (sic) On y trouve bien, il est vrai, parfois des croisettes et des fleurs de lis mêlées aux besants, mais ces symboles sont évidemment postérieurs au système primitif.

Or, sur le plus ancien denier auxerrois que nous connaissions, on ne rencontre qu'un groupe de globules, et il correspond à la branche verticale de la croix (V. Lelewel, Numismatique du moyen-âge, atlas, pl. ix, n° 8), tandis que sur les deniers postérieurs à celui-ci, de l'avis de tous les antiquaires, on voit : 1° quatre besants placés en forme de croix (Cat. de M. Poey-d'Avant, n° 1,475, 1,476 et 1,477) ; 2° trois besants seulement, disposés en triangle (ibid, n° 1,478 et 1,479) ; 3° quatre groupes de besants disposés trois par trois . . (sic) et correspondant chacun à chaque extrémité de la croix du champ (ibid, n° 1,480) ; 4° deux croisettes et deux groupes de besants alternant les uns les autres (ibid, n° 1,481) ; 5° enfin deux fleurs de lis s'attachant aux branches verticales de la croix et deux groupes de besants cantonnant les branches latérales (ibid, 1,482).

Tous les auxerrois que nous venons de citer faisaient partie de la collection de M. Poey-d'Avant ; nous avons suivi l'ordre qu'il avait adopté comme nous semblait l'ordre chronologique le plus rationnel, et nous sommes convaincu que ce savant n'a pas décrit ces deniers au hasard, mais qu'au contraire il a pris leur style pour guide. Toutes les pièces qu'il décrit, nous les avons étudiées en nature, soit au Cabinet impérial, soit dans des collections particulières, et comme on l'a vu, nous nous rangeons tout à fait à son avis. Si donc il ne s'est pas plus trompé dans la classification des Auxerrois que dans celle des Sénonais que nous lui avons également empruntée, il faut en conclure que l'obole, sujet de ce paragraphe, est, ainsi que nous l'avons dit, le spécimen le plus récent du groupe monétaire sénonais à revers anépigraphie. Nous ferons remarquer en outre qu'en cataloguant les deniers frappés à Sens, M. Poey-d'Avant a placé, sous le n° 1,487, c'est-à-dire au dernier

rang, celui sur lequel on lit : SENONSE CI, et que sur l'obole de M. de Vesvrotte, c'est précisément une forme analogue qui se retrouve + SENONSE CIT ou CVI, nouvel et puissant argument en faveur de la classification que nous proposons.

La grande ressemblance qui existe entre les deniers auxerrois et le groupe monétaire sénonais anépigraphhe n'est certainement pas due au hasard, d'autant plus que l'on chercherait vainement en France, quant à présent, autre part que dans l'Auxerrois, le Sénonais propre, à Tonnerre et à Troyes un type analogue. C'est donc ici le lieu de chercher à déterminer les causes de ce phénomène monétaire.

M. Barthélemy, dans son Manuel de Numismatique moderne, page 147, s'exprime ainsi :

« En 996, Eudes, comte de Champagne fit frapper des  
 » monnaies qui portaient le nom de deux villes ; Renaud I<sup>er</sup>  
 » comte d'Auxerre et de Nevers, imita cet exemple en fai-  
 » sant forger des deniers sur lesquels il mettait SENONES  
 » CIVITAS AVTESIODR CI-. Ce fut alors que le mono-  
 » gramme carlovingien fut remplacé par une croix, de telle  
 » sorte que ces monnaies, comme celles de *Sens* et de  
 » *Tonnerre* portaient une croix à l'avvers et au revers ;  
 » sous les successeurs de Renaud, on supprima le nom  
 » de *Sens*, et les pièces ne portèrent plus qu'une lé-  
 » gende. »

D'abord on ne voit pas dans ce qui précède pourquoi, sous les successeurs de Renaud, comte d'Auxerre et de Nevers, on supprima le nom de Sens, ce qui rendit la monnaie anépigraphhe d'un côté ; mais de plus, en admettant que ce soit le résultat d'un caprice, cette explication qui serait bonne pour les anonymes, à revers anépigraphhe d'Auxerre, ne saurait s'appliquer à ceux de Sens.

Il faut bien le reconnaître, ils ont la même origine, la

même raison d'être, et nous hasardons à notre tour une explication, nous réservant de la modifier, s'il y a lieu.

Le denier Sens-Auxerre doit être le résultat d'une alliance entre le comte ou l'archevêque de Sens et le comte ou l'évêque d'Auxerre; alliance non retrouvée, mais fondée certainement sur des considérations commerciales (1). Dans les deux villes on frappait simultanément à ce double type; mais cet accord, par un motif inconnu, n'a pas duré longtemps, car on connaît un seul exemplaire de ses produits: celui qui est décrit par M. Conbrouse, dans sa liste alphabétique des monnoies carlovingiennes (2). A la fin donc de cette alliance que nous supposons, il arriva que chaque partie contractante, déliée de ses engagements, supprima, dans ses ateliers et sur ses coins, le nom de la ville associée, pour conserver celui de la ville dont elle était maîtresse. De cette façon Auxerre et Sens n'eurent plus qu'une légende, et le revers devint anépigraphé.

La place de la légende de ce revers s'orna successivement, plus tard, de groupes de points diversement disposés, de croisettes ou d'autres signes. Nous disons plus plus tard, au moins pour Sens; car le denier publié par MM. Fougères et Conbrouse, sous le n° 332 des monnaies de la seconde race, ne porte aucun ornement pour remplacer la légende absente d'Auxerre, pas plus que le n° 4 de notre planche; tandis que sur d'autres deniers de Sens, que nous pensons être un peu postérieurs, le graveur a disposé deux croisettes vis-à-vis deux branches opposées de la croix (pl. 1, n° 6).

(1) Dictionn. encyclopédique, tome XII, page 427. — Manuscrit inédit de M. Duchalais, intitulé: *Encore quelques réflexions sur la signification et l'origine du type chartrain*, p. 28. — Voir aussi M. B. Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, édition avec cartons, pages 231, 232.

(2) Manuel de M. Barthélemy, page 147. — Description de la collection de M. Poey-d'Avant, p. 317.

Le système que nous mettons en avant n'a rien d'inconciliable avec deux deniers d'argent analogues inédits de Troyes et de Tonnerre, dont voici la description :

1° Entre deux grenetis + TRECSIA CIVI, croix carlovingienne dans le champ.

Revers anépigraphe, croix carlovingienne moins pleine dans le champ ; entre deux grenetis, et vis-à-vis deux branches opposées de la croix, deux croisettes, dont l'une est ouverte au milieu et affecte la figure d'un O cruciforme.

2° Entre deux grenetis + TORNODORI CASTI, croix carlovingienne dans le champ.

Revers anépigraphe, croix semblable dans le champ ; à la place de la légende, entre les deux cercles, quatre étoiles à huit pointes disposées en croix, chacune en face d'une branche de la croix du champ (pl. 1, n° 8). Collection de M. Quantin d'Auxerre et de M. de Vesvrotte.

En effet, Troyes et Sens se trouvaient dans le même rayon commercial, ainsi que l'atteste l'antique splendeur des foires de Champagne.

Il n'y a rien d'in vraisemblable à penser que Troyes, capitale d'un pays qui s'étendait presque jusqu'à Sens, ait, pour les exigences du commerce qui se faisait avec le Sénois, frappé monnaie à un type estimé et répandu dans ce dernier pays, témoin les nombreuses émissions qui eurent lieu. Cette explication n'a rien d'inadmissible, lorsqu'on voit, pour des raisons semblables, la même ville de Troyes frapper monnaie, en mettant à son revers le nom de Meaux pour les besoins commerciaux de la portion de la Champagne qui avoisinait la Brie (1); lorsqu'on voit encore que les deniers provinois du sénat furent frappés

(1) Rev. num., t. V, 1840, p. 132, pl. viii, n° 6. — M. Fillon, Lettres à M<sup>rs</sup> Dugast-Matifeux, p. 163.

à Rome, dans un pays éloigné, par imitation des deniers de Provins et de Provins-Sens que les marchands italiens emportaient avec eux, à cause de leur bon aloi (1) ; lorsqu'on voit enfin le comte Geoffroy de Gien, sans être voisin du comte d'Anjou, et quoique son ennemi, imiter les monnaies angevines qui avaient un grand cours, et profiter de la parité de son nom pour rendre cette ressemblance plus complète (2).

Une autre explication nous paraît encore meilleure : elle procède d'ailleurs des mêmes raisons. Pourquoi ne pas admettre, en présence des monnaies aux doubles noms de Troyes et Meaux, qu'il exista un accord monétaire entre Sens et Troyes, comme il est certain qu'il y en eut entre Troyes et Meaux, Sens et Provins, Sens et Auxerre ? Pourquoi la fin de cet accord entre Sens et Troyes n'aurait-elle pas amené, prématurément ou non, par la suppression à Troyes du nom de Sens, la monnaie troyenne à revers anépigraphie, comme la fin de l'accord auxerro-sénonais dut amener le type à revers anépigraphie de Sens et d'Auxerre ?

Nous le répétons, cette dernière explication nous paraît préférable, sans cependant être définitive, et on peut supposer qu'elle sera justifiée un jour ou l'autre par l'apparition d'une monnaie au double nom de Sens et de Troyes.

Quant à l'atelier de Tonnerre, voisin de celui d'Auxerre, il adopta toujours et imita les types auxerrois, parce qu'il se trouvait dans le même rayon commercial et sous la même dépendance.

Ces faits d'ailleurs ne sont pas les seuls, car on sait que

(1) Dict. encyclop. déjà cité (M. Duchalais). — Histoire de Provins, par M. Bourquelot, page 446 et suiv.

(2) Dict. encycl. vo. Gien (M. Duchalais). -- Descript. de la collection de M. Poey-d'Avant; p. 127.

Chartres, Blois, Châteaudun, Veudôme, le Perche, avaient, pour une raison analogue, reproduit la tête chinouaise dégénérée.

Le denier de Troyes est le plus ancien des deux à revers anépigraphe dont nous parlons ; il est contemporain des deniers semblables de Sens et d'Auxerre ; celui de Tonnerre est postérieur ; il en existe encore un connu de cette dernière ville, que Duby a reproduit dans son supplément, tome II, pl. I, n° 6 ; mais nous le soupçonnons fort d'inexactitude pour la légende du droit. Les croix du champ et les deux croisettes du revers nous le feraient classer avant celui dont nous donnons le dessin, et qui porte quatre étoiles entre les grenetis.

Les deux S du revers de la pièce de Duby sont-ils un souvenir du nom de Sens ou une marque de la dépendance dans laquelle Tonnerre était de Sens, métropole ecclésiastique ? Cela nous paraît très conjectural ; cependant nous ne voyons pas, quant à présent, d'explication plus satisfaisante : ce S se rencontre aussi sur certaines pièces d'Étampes, de Château-Landon et d'Orléans, qui faisaient également partie de la province ecclésiastique de Sens.

Il devient à peu près inutile de rechercher à qui, de Sens ou d'Auxerre, appartient l'honneur de la première émission d'anonymes à revers anépigraphe, car, dans notre système, l'émission put être simultanée. Disons cependant, sans nous prononcer définitivement sur cette question délicate, que Sens nous paraît avoir été le point de départ, parce que le denier de Sens que nous donnons sous le n° 4 de notre planche, et le denier publié par MM. Fougères et Combrouse, nous semblent antérieurs à celui d'Auxerre que M. Lelewel a gravé lui-même sous le n° 8 de la planche IX de son curieux atlas.

Mais il est temps de reprendre l'examen des types que présente notre obole. Que signifie la main étendue figurée au droit ?

On serait tenté d'abord d'y reconnaître une dextre divine bénissante. Au moyen-âge, en effet, la dextre n'est pas toujours représentée à la manière latine, surtout au xi<sup>e</sup> siècle, et dans les temps antérieurs elle est figurée également par une main étendue, de la paume de laquelle s'échappent quelquefois des rayons lumineux, emblèmes des grâces que Dieu répand sur son peuple. Cependant nous croyons toujours avoir remarqué et pouvoir presque poser en principe que, lorsque la main étendue est substituée à la dextre latine, elle est censée sortir d'un nuage, et que, par conséquent, ses doigts sont tournés en bas. Nous négligeons les exemples que nous pourrions tirer de l'examen des bas-reliefs, des peintures, des manuscrits et des fresques romanes, pour chercher les preuves de ce que nous avançons sur les monnaies elles-mêmes. Le type de la dextre ouverte se rencontre sur les deniers des Anglo-Saxons et ceux des peuples dont le monnayage procède du leur, comme les Bohémiens et les Polonais. Nous nous contenterons de quatre exemples que nous empruntons à Lelewel, parce que son livre, quoique assez rare, se trouve plus facilement à la portée des lecteurs que tous ceux que nous pourrions encore citer.

1<sup>o</sup> Ethelred II (978-990). Dextre bénissante sortant d'un nuage mal figuré, les doigts en bas, le pouce à dextre ; elle est accostée par un  $\alpha$  et un  $\omega$ , surmontés chacun d'un —, et accompagnés d'un globule. (Lelewel, atl. pl. XII, n<sup>o</sup> 11).

2<sup>o</sup> Boleslas II, duc de Bohême (967-999). Type calqué sur celui du denier d'Ethelred II. La main bénissante sort d'un nuage figuré par deux quarts de cercle concentriques,

le pouce est à senestre. Elle est accostée de l'α et de l'ω, surmontés chacun d'un —, les deux globules ont disparu. (Ibid., pl. xxii, n° 2.)

3° Boleslas-le-Grand, roi de Pologne (1009-1026). Même type que ci-dessus, le pouce est à dextre ; les nuages sont figurés par deux quarts de cercle perlés ; l'α et l'ω ont disparu. (Ibid., pl. xxiv, n° 1 et 2.)

4° Denier du x<sup>e</sup> siècle, à légendes illisibles et au monogramme Carolin défiguré ; le pouce est à dextre, et on ne retrouve aucune trace de nuages. (Ibid., pl. xxii, n° 12.)

En France, nous ne trouvons rien de semblable ; la dextre latine se montre seule sur les deniers, et encore nous n'en voyons que deux exemples : l'un persistant sur les estevenans de Besançon, l'autre passager sur les deniers de Gaultier, évêque de Meaux (1045-1082). (Lelewel, atl., pl. viii, n° 12.)

Il est bien entendu que nous ne tenons aucun compte des deniers de Bourbon à la légende LODOICVS REX, et de ceux des archevêques d'Arles, dont deux portent également pour type la dextre latine ; mais ils sont hors de question, puisqu'il est constant qu'en adoptant cette empreinte, le sire de Bourbon et le métropolitain provençal n'avaient d'autre but que de copier les estevenans, et n'attachaient aucune signification symbolique à l'image qu'ils reproduisaient sur leurs deniers contrefaits. C'est ainsi que les appellent les anciennes ordonnances rédigées par nos rois dans le but de réprimer le brigandage exercé sans vergogne par les plus hauts seigneurs, surtout à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il faut rapporter les deniers de Bourbon et d'Arles.

La dextre ouverte de Sens reste donc toujours un type insolite et tout nouveau. Il est juste de constater cependant que les deux villes françaises où nous avons trouvé la main

bénissante à la manière latine possèdent, comme Sens, des cathédrales dédiées à saint Étienne, et qu'on pourrait nous dire que nous sommes loin de connaître toutes les manières de bénir usitées au XI<sup>e</sup> siècle ; nous l'accordons volontiers ; nous ajouterons même qu'à notre avis la main qui sert de type aux deniers de Meaux et de Besançon fait probablement allusion à la légende du premier martyr chrétien, et atteste que Dieu prit en gré le sacrifice qu'il faisait de sa vie pour glorifier son nom. Cependant nous ne sommes nullement convaincu qu'en gravant sur notre obole une main ouverte on ait songé au patron de la cathédrale de Sens ; nous aimons mieux chercher l'explication de ce symbole singulier dans les chroniques locales, et nous croyons même l'avoir trouvée. En 962, la cathédrale de Sens fut détruite par un incendie (1). L'archevêque Sewin la fit reconstruire de fond en comble avec magnificence, et parvint en peu de temps à lui rendre son ancienne splendeur. Bientôt, en 984 (Geoffroy de Courlon, fol. 101-102), après l'avoir consacrée, avec l'assistance de deux prélats, ses suffragants, il y déposa de précieuses reliques : entr'autres, les *doigts* d'un de ses prédécesseurs (Ebbon, inscrit sur la liste des bienheureux) et un *bras* du pape saint Léon. C'est du moins ce que nous apprend la précieuse chronique manuscrite de Geoffroy de Courlon (fol. 102), que nous citons textuellement : — « Fecit etiam idem Sevinus  
 « majorem ecclesiam et dedicavit sexto anno ordinationis  
 « suæ. Istam vero dedicationem majoris ecclesiæ celebravit  
 « dominus Sevinus præsentibus Emberto Autissiodorensi et  
 « Rocleno Nivernensi episcopis cum honore maximo. Signis  
 « et ornamentis ecclesiasticis ipsam majorem ecclesiam de-  
 « coravit, *brachiumque sci Leonis pape doctoris cum reli-*

(1) Chronique manuscrite de Geoffroy de Courlon, f<sup>o</sup> 97. — Taveau, Archevêques de Sens, p. 56.

« *quibus de digitis sancti Ebbonis ab abbate Rainardo sancti Petri obtinuit et majori ecclesie condonavit, privilegia que fecit monasterio sancti Petri Vivi. . . (1).* »

Certes l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif ne céda pas ses reliques sans exiger de Sevin une riche compensation, et l'archevêque, qui voulait rendre sa nouvelle basilique plus vénérable aux fidèles, ne s'attaqua point à des reliques inconnues dans sa province. Il est certain qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle, le bras de saint Léon et les doigts de saint Ebbon jouissaient d'un grand crédit à Sens et dans les pays circonvoisins. Pour s'en convaincre, il suffit encore de consulter la chronique de Geoffroy de Courlon, fol. 69, 70 et 86.

Le bras de saint Léon devait être particulièrement cher aux Sénonais, non-seulement par lui même, mais encore à cause du recommandable archevêque qui l'avait rapporté dans la métropole. Anségise fut chargé par Charles le Chauve de la mission importante de demander pour lui au pape les insignes de l'empire et le nom d'Auguste. L'ambassade eut un plein succès, et Charles-le Chauve fut couronné à Rome du diadème impérial. C'est en récompense de ce service que l'empereur fit conférer au successeur de saint Savinien le titre, si envié depuis, de Primat des Gaules et de Germanie.

Dans son voyage à Rome, Anségise fut assez heureux pour obtenir de Jean VIII un bras de saint Léon, pape, qu'à son retour il déposa dans le monastère de St-Pierre-le-Vif, d'où Sewin le tira (2).

Les reliques de saint Ebbon étaient bien autrement importantes. Les Wisigoths et le reste des Sarrazins battus

(1) Taveau, Archevêques de Sens, p. 59. — Gallia Chr., t. XII, col. 32, 33.

(2) Manuscrit de Geoffroy de Courlon, f<sup>o</sup> 86. — Taveau, Archevêques de Sens, p. 43.

par Charles-Martel avaient ravagé la Gaule presque sans résistance jusqu'à Sens, lorsque, vers l'an 734 (1), saint Ebbon, archevêque de Sens, jura de mourir plutôt que de leur livrer passage. Il invoque le secours de Dieu, exhorte les assiégés, dirige une impétueuse sortie, met en pièces un corps d'assiégeants et poursuit le reste jusqu'à Seignelay. Après cette victoire éclatante, il voulut se consacrer tout entier à Dieu, et choisit pour retraite, au milieu de la forêt d'Othe, Arces, où il mourut saintement vers 750. Selon son vœu, il fut enterré à Saint-Pierre-le Vif dans l'oratoire de la Vierge.

On comprend parfaitement qu'après avoir sauvé les Sénonais d'une ruine imminente, saint Ebbon dut vivre glorieusement dans leur mémoire, et que Sewin ne put rien faire qui relevât plus haut la majesté de son nouveau temple que d'y déposer les doigts de la main redoutable qui avait chassé les barbares et les infidèles.

Dès lors, il nous semble naturel qu'au XI<sup>e</sup> siècle on ait songé à rappeler, sur une monnaie, que la ville de Sens possédait des trésors aussi précieux. S'il nous était permis de décider laquelle des deux reliques on a voulu représenter, nous n'hésiterions pas à dire que ce fut la main de saint Ebbon, à cause de sa nationalité et du prestige tout sénonais dont elle fut certainement entourée.

De tous les temps les peuples ont aimé à graver sur les monnaies les effigies de leurs patrons. En France on trouve déjà des exemples de cet usage dès l'époque mérovingienne.

(1) L'historien Duchesne place cet événement en l'année 729; Clarius en 725; Geoffroy de Courlon après 733; Taveau (Arch. de Sens) et M. de Lavernade (Hist. de Sens) en 734. — Geoffroy de Courlon, à qui nous empruntons ce texte, confond ici les Wisigoths avec les Sarrasins, parce que ces derniers venaient d'Espagne. On sait qu'à cette époque le royaume des Wisigoths était entièrement détruit et que ceux qui avaient été épargnés étaient les ennemis des Sarrasins.

Par exemple, à Brioude (1) et à Clermont, les personnages représentés à mi-corps et bénissant, ne sont-ce pas saint Julien et saint Austremonie bénissant les fidèles? Sur le beau sou d'or de la cathédrale de Limoges (qui fait maintenant partie du Cabinet impérial), le personnage debout, tenant une crosse, n'est-ce pas saint Martial? A Sens, sur le tiers de sou d'or de Gonthran, le personnage tenant une croix, n'est-ce pas saint Savinien, l'apôtre du pays Sénois?

L'uniformité imposée aux types monétaires par Charlemagne et ses successeurs interrompt pour un instant cet usage, il est vrai; mais au x<sup>e</sup> siècle, ne le voyons-nous pas remis en pratique avec plus de vigueur que jamais. Ce ne sont plus seulement les images vénérées des patrons qu'on grave sur les deniers, mais encore leurs emblèmes et la figure de leurs reliques. Souvent même, à défaut de représentations parlant à l'œil, on célèbre dans les légendes les bienfaits qu'on a reçus de Dieu ou de ses élus. Autun se qualifie de ville du Christ: *Ædua civitas Christi*. Orléans, pour constater que Dieu lui-même, au temps de saint Evverte, avait consacré sa cathédrale, se nomme la cité bénie par la main de Dieu: *Aurelianis civitas Dei dextra benedicta*. Saint-Médard de Soissons prend pour emblème l'étendard de son autre patron, saint Sébastien; Cluny les clefs de saint Pierre.

Le xi<sup>e</sup> siècle, malgré sa barbarie, est une époque où l'on se piquait de littérature; le style ampoulé et prétentieux des écrivains de ce temps le prouve assez, et les monnaies elles-mêmes nous en fournissent des exemples. Chaque cité, dans de courtes mais pompeuses légendes, constatait ses titres glorieux. Besançon figurait sur ses deniers, gros-

(1) Barthélemy, Manuel moyen-âge, p. 28.

sièrement, il est vrai, sa célèbre *porte noire* par un édifice en forme de temple entouré des deux mots : *Porta nigra*. Elle s'y désigne également sous le nom de *Chrysopolis*. Trèves, se souvenant de son ancienne primatie sur les Gaules, se décore du titre de *secunda Roma*, et figure sur quelques-unes de ses monnaies une vieille porte romaine qu'elle appelle *porta alba*, perdue aujourd'hui, à moins qu'il ne s'agisse de sa *porte noire*, monument respectable et curieux dont le nom aurait été étrangement transformé, ce qui pourtant ne paraît pas tout à fait impossible.

Pourquoi donc alors Sens, à son tour, ne se serait-il pas enorgueilli de posséder les doigts de saint Ebbon et le bras de saint Léon, et n'en aurait-il pas placé l'image sur sa monnaie ?

---

## § V.

## MONNAIES DE SENS ET PROVINS.

Après avoir traité des monnaies anépigraphes au revers, il nous faudrait, pour être complet, décrire et étudier en détail la monnaie comitale au nom de Rainard et les monnaies portant les noms de Sens et Provins. Mais nous n'avons rien de particulier à dire du comte Rainard, et les autres deniers indiqués par M. Tarbé dans son *Histoire de Sens*, p. 172, expliqués par M. Duchalais dans le *Dictionnaire encyclopédique*, ont été figurés et commentés par M. Poey-d'Avant, dans la description de sa collection, n° 1490, enfin par M. Benjamin Fillon, dans ses *Considérations sur les monnaies de France*, p. 231, et dans ses *Lettres* à M. Dugast-Matifeux, p. 162. Nous renverrons à ces auteurs, qui d'ailleurs paraissent tous d'accord sur l'origine du type. Nous nous contenterons d'ajouter quelques réflexions.

Prise en 1015 par le roi, la ville de Sens fut soumise nécessairement à son autorité. Nous verrons en effet, dans un autre paragraphe, les rois Henri I<sup>er</sup>, Philippe I<sup>er</sup>, Louis VI et Louis VII y frapper monnaie à leur nom. Avant eux, Raoul y avait frappé aussi, en faisant accompagner son nom de l'épithète d'*inclitus*, et en plaçant le mot *rex* dans le champ (1).

Quant au comte Rainard II, on l'a vu, il se réfugia au-

(1) M. Duchalais, *Dictionnaire encyclopédique*, v° Sens.

près d'Eudes, comte de Champagne, et fit avec lui une alliance offensive et défensive contre le roi et l'archevêque. Les vicissitudes de la guerre rendirent parfois les deux alliés maîtres de la ville. Pour leurs besoins communs, ils durent nécessairement frapper monnaie. A cet effet, ils choisirent un type usité dans la contrée, celui de Château-Landon et d'Étampes, toutes deux villes du diocèse de Sens, et qui consistait pour partie en une dérivation du monogramme de Raoul ou d'Eudes; mais ils eurent bien soin d'éviter toute ressemblance avec la monnaie royale, la monnaie de l'archevêque et même celle de Troyes, qui appartenait en propre au comte Eudes. Pour constater leur accord et ménager peut-être leur amour propre, ils inventèrent la double légende de Sens et Provins.

Ce n'est pas au hasard que Provins fut choisie originellement pour être l'atelier de ses émissions communes, mais bien à cause de sa proximité de la ville sur laquelle étaient dirigées les opérations militaires des alliés. Dans les rares moments où Sens fut en leur possession, il purent y frapper cette monnaie; mais il est certain que l'émission la plus considérable, comme l'a indiqué M. Poey-d'Avant, sans en donner la raison, eut lieu à Provins, où le type se localisa et se perpétua jusqu'au règne de Thibaut le Grand (1124), époque à laquelle les comtes de Champagne mirent leurs noms pour la première fois sur les deniers de Provins et de Troyes. Cette révolution était consommée en 1138, puisque le denier qui pend à la charte de Ferrières, concernant les vicomtes de Melun, porte le nom de Thibaut et est au type régularisé de Provins.

## § VI.

MONNAIES QUI PORTENT GRATIA DEI REX DÉGÉNÉRÉ  
AUTOUR DU PRÉTENDU PEIGNE CHAMPENOIS.

Nous n'hésitons pas à classer dans cette catégorie spéciale les deniers sénonais, publiés par Duby, planche CII, n° 2, par M. Duchalais, dans le Dictionn. encyclopédique (v°, Sens) et par M. Poey-d'Avant, sous les nos 1488 et 1489 de la description de sa collection. Nous ne dirons pas que la figure dans laquelle on a vu si longtemps un peigne, n'est autre que le monogramme d'Eudes dégénéré. M. Duchalais l'a trop bien démontré pour y revenir. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de comparer entre eux les deniers les moins corrompus de Sens et Provins, où la même figure se rencontre (1), avec les exemplaires qui les ont suivis. Dans tous les cas, nous ne saurions admettre la lecture de Duby ; nous avons étudié au Cabinet impérial l'exemplaire même qu'il a voulu décrire, et il nous a été impossible d'y voir autre chose que + SNOIS CIVI.

✠. + CEVCIV DRISI ou PRISI,

Doit-on traduire ce dernier mot par Provins et ranger la pièce parmi les Sénonais-Provinois ? Cela peut-être l'avis de quelques numismatistes, mais nous ne le partageons pas.

(1) M. Fillon, Lettres à M. Dugast-Matifeux, p. 162, pl. ix, n° 7.—M. Poey-d'Avant, Description de sa collection, p. 320, pl. xx, n° 12.

Nous pensons que le droit de cette médaille nous offre les débris ou la reproduction dégénérée du GRATIA DEI REX. En prenant pour des A les V de la légende du revers, on trouve assez distinctement le mot GRACIA, la lettre qui suit est un D qui, avec le I égaré à la fin, forme le mot DI ; les trois autres lettres RIS sont évidemment mises pour REX. Les exemplaires décrits par M. Duchalais viennent à l'appui de cette opinion, ainsi que les deux deniers analogues, donnés par M. Poey-d'Avant, puisqu'ils porteraient GRATIA DI TI ou TIS, s'ils ont été exactement lus.

Nous ajouterons qu'il faut surtout tirer des inductions favorables à ce système de pièces contemporaines, appartenant à un pays situé dans le même rayon commercial, fabriquées sur les mêmes données, en métal analogue, et portant le nom de Troyes, savoir :

1° Un denier d'argent que possède M. Poncelet, antiquaire à Sens, et dont les légendes sont : † TRECENS CIVI, croix Carlovingienne.

‡. † GRATIA DI REX, monogramme retourné de Charles par K. — Poids : 1 gramm. 45 centigr. Diamètre : 22 millimètres ;

2° Celui qu'a figuré M. Poey-d'Avant dans sa description, supplément n° 64, planche xxvi, n° 42. — Poids : 24 grains (1 gramm. 296 milligr.). — Diamètre : 22 millim. — Mêmes croix et monogramme.

3° Un autre denier d'argent de la collection de la société archéologique de Sens, sur lequel on lit : TRECASSI CIVI.

‡. CRITPEIS CITAO. Mêmes croix et monogramme. — Poids : 1 gramme 475 milligrammes. — Diamètre : 22 millimètres.

La première et la dernière de ces pièces proviennent d'un dépôt, découvert en 1850, à Trainel, près Sens, où elles se rencontraient avec des deniers de Sens-Provins, et des

anonymes de Sens et d'Auxerre, à revers anépigraphe. Nous avons lieu de croire que la pièce dessinée par M. Poey-d'Avant provient du même trésor.

Le style de ces monnaies troyennes en place l'émission, soit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, soit et plutôt, au moins pour la tête de ce monnayage, vers le commencement. On connaît la guerre qui eut lieu dans la première moitié de ce siècle, entre le roi et l'Archevêque de Sens, d'une part, les comtes de Champagne et de Sens, de l'autre.

Ne peut-on pas admettre que le roi, qui convoitait la Champagne et le Sénonais, ait, pour faire acte d'autorité, créé une monnaie qui, sans différer trop de la sienne, s'éloignait de celle du comte de Champagne, de celle du comte de Sens et aussi de celle de Sens-Provins, que ses deux ennemis avaient inventée ? Ne doit-on pas donner un caractère politique, qui trouvait sa cause et son actualité dans la guerre dont nous parlons, à cette monnaie de Sens-Provins, représentant l'intérêt et le parti Tréco-Sénonais, et à la monnaie royale GRATIA DEI REX au nom de Troyes et à celui de Sens ? N'ont-elles pas été émises à l'envi l'une de l'autre ? C'est ce que nous pensons ; pour les pièces de Troyes, le roi aurait emprunté le monogramme carolin à des pièces troyennes qui, émanées des Carlovingiens, devaient alors se trouver en grand nombre encore dans la circulation locale, et jouir d'une grande faveur à cause de leur bon aloi. Pour celles de Sens, il aurait emprunté le monogramme d'Eudes, connu dans le pays, modifié peut-être par Raoul, et qui dégénéra au point d'être pris pour un peigne. Sur ces espèces il manifesta son titre et sa puissance par le GRATIA DEI REX, devenu plus tard par l'ignorance et l'inhabileté successive des graveurs : CEVCIV DRISI ou PRISI, GRATIA DI TI ou TIS, CRITPEIS CITAO, à moins que ces deux derniers mots ne soient, le premier un nom

de ville corrompu (MELDIS?), et CITAO (1) mis pour CIVITAO.

MM. Fougères et Combrouse ont donné, sous le n° 335 de leur Atlas des monnaies nationales de France, un denier analogue que sa légende, à peine corrompue au droit, GDACIA DI REX, doit faire classer avant les autres. Ces numismatistes ont si bien senti la ressemblance de cette pièce avec celles contemporaines de Sens, qu'ils l'ont placée sur leur planche dans le voisinage d'un anonyme séno-nais.

On peut supposer enfin, sans cesser d'être vraisemblable, que l'Archevêque de Sens, allié fidèle et dévoué du roi, put être le premier instrument de cette fabrication, ce qui le mit sans doute en goût, s'il n'en eut pas l'autorisation, de forger, un peu plus tard, pour son propre compte, l'obole avec la main ouverte en pal, décrite dans le troisième paragraphe de ce mémoire.

---

(1) Descript. de la coll. de M. Roey-d'Avant, n° 1491 et 1492.

## § VII.

MONNAIES QUI PORTENT DES NOMS ROYAUX, HENRI 1<sup>er</sup>,  
PHILIPPE 1<sup>er</sup>, LOUIS VI, LOUIS VII.

† HENRICVS (NR. en monogramme) ; dans le champ, entre grénetis, REX.

‡ SENONIS CIVITAS ; dans le champ, entre grénetis croix Carolingienne.

Poids : 1 gram. 2 déc. faibles. Argent.

Collection de M. Rousseau.

Planche 1, n° 9.

PHILIPPVS IO ; dans le champ, fronton de temple, surmonté d'une croisette ; entre ce fronton et un degré REX.

‡ SENONIS CI(V)ITAS ; dans le champ, entre grénetis, croix pattée à branches égales, cantonnée d'un G au 2<sup>e</sup> canton.

Poids : 9 décigrammes. — Diamètre : 21 millim.

Haut billon. Collection de M. Voillemier.

Planche 1, n° 10.

RE(X) PHILIPPVS ; dans le champ, temple sur deux degrés, surmonté d'une croisette ; entre les deux colonnes une croisette.

‡ SENONIS CIVITAS ; grénetis. Dans le champ, croix cantonnée de deux croisettes.

Poids : 8 décigrammes. Diamètre : 17 millimètres, denier rogné.

Billon. Collection de M. Voillemier.

Planche 1, n° 11.

LVDOVICVS REX ; dans le champ, entre grénetis, une croix pattée, cantonnée de quatre besants.

℞. † SENONIS VRBS, entre grénetis ; dans le champ, un temple haussé sur deux degrés.

Billon. Diamètre : 18 millimètres. Poids : 1 gramme 5 centigrammes. (Pl. I, n° 12.)

(Cabinet de M. Fernand Mallet, d'Amiens).

Cette dernière pièce, ainsi que l'indiquent son style et sa fabrique, ne peut appartenir qu'à Louis VII ; elle jette une grande lumière sur la numismatique sénonaise.

On connaissait déjà un denier portant des types analogues et des légendes semblables ; mais son aspect archaïque l'avait fait regarder comme frappé du temps de Louis V. Il a été figuré plusieurs fois, entr'autres par M. Conbrouse, dans son *recueil de planches* intitulé : *Épreuves pour une monographie carlovingienne*, n° 15.

Dans un ouvrage postérieur, le même auteur fit connaître une autre monnaie de la même localité, avec le nom de Philippe, et qu'avec raison il donne à Philippe I<sup>er</sup>.

Les pièces au nom de Louis ont été regardées pour la première fois par M. Conbrouse comme des imitations des pièces carlovingiennes au nom de Louis-le-Débonnaire. La cause de cette erreur était toute simple, attendu que d'un côté se trouve le temple, de l'autre la croix cantonnée de quatre globules ou besants, et qu'on savait que, dans le Chablais, par exemple, les deniers, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, portèrent cette empreinte plus ou moins dégénérée avec le nom de LVDOVICVS IMP. Cette opinion a été admise par tout le monde et ces pièces ont passé pour posthumes. Il est facile, en les comparant à celles de Sens frappées au nom de Henri I<sup>er</sup>, de voir qu'elles sont d'une époque postérieure. La même observation subsiste encore pour la monnaie du comte Rainard et les premières monnaies de Sens et Pro-

vins. Lorsque Henri I<sup>er</sup> frappe monnaie à son nom, il serait bien extraordinaire de penser qu'on soit revenu à un type carlovingien, ce qui n'est cependant pas impossible. Mais aujourd'hui, toute difficulté disparaît, grâce au denier que possède M. Mallet. On ne peut faire autrement qu'attribuer cette pièce à Louis VII, ainsi que le prouve clairement son style, et restituer les autres à Louis VI.

Henri I<sup>er</sup> frappa à Sens avec le mot REX (pl. I. n° 9), de même qu'il avait fait à Paris, à l'imitation de son père Robert et de son aïeul Hugues Capet. Il est probable qu'après la destruction complète à Sens du pouvoir des comtes (1055), le temple ayant beaucoup de crédit, le roi qui l'avait d'abord changé ne trouva aucun inconvénient à adopter le type local, ce qu'il fit partout. Ce qui donne de la force à cette conjecture, c'est l'existence du denier de Philippe I<sup>er</sup> que la gracieuse obligeance de M. Voillemier nous met à même de reproduire, planche 1, n° 10. Sur cette pièce le successeur de Henri I<sup>er</sup> a voulu conserver un type auquel on était accoutumé dans le pays sénonais, et en même temps mettre dans le champ son titre de roi, de sorte qu'il ne conserva que le fronton du temple avec un degré et remplaça les colonnes par le mot REX.

Nous donnons le dessin d'un autre denier qui appartient aussi à M. Voillemier et qui est le frère germain du précédent. Le mot REX ne s'y rencontre pas dans le champ (pl. I, n° 11).

Louis VI continua le type du temple, parce qu'il avait probablement encore quelque crédit dans la ville et Louis VII suivit les errements de son père.

Un phénomène se présenta du temps de Philippe-Auguste, c'est que les monnaies locales de son royaume, telles que celles d'Orléans, Étampes, Mantes, Pontoise, Château-Landon disparurent. On en a conclu avec raison qu'il avait,

dans ses états particuliers, détruit la légende locale et commença la révolution de la monnaie *parisis* et de la monnaie *tournois*, car il est évident, d'après les chartes accordées (Voyez Le Blanc) aux habitants d'Orléans, qu'il continua à utiliser les ateliers, mais en y frappant des *Parisis*. Il en fut probablement de même ailleurs, tandis que dans ses nouvelles possessions, notamment celles qu'il tenait comme mainbour de Louis, son fils, plus tard Louis VIII (Saint-Omer, Arras, Montreuil, Péronne?), tout en conservant le nom local, il introduisit le type *parisis*, tandis qu'à Rennes et dans l'ouest de la France il prit le type *tournois*.

À Sens, le nom de ville dut disparaître par la raison que cette ville était du domaine royal depuis 1055.

PH. SALMON.

---

# NOTICE

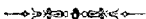
  

## SUR SAINT ANASTASE

60<sup>me</sup> ARCHEVÊQUE DE SENS.

---

De 968 à 977



Une mort tragique, qui fut généralement regardée comme une punition du ciel, avait mis fin à la vie scandaleuse d'Archambault. Et comme pour effacer les pénibles souvenirs laissés par un prélat entré dans les ordres sacrés sans autre vocation que celle d'une politique intéressée, Dieu voulut que le choix du clergé et du peuple se portât sur un homme aussi remarquable par la fermeté de son caractère que par la sainteté de sa vie (1). Il se nommait Anastase ou Anstase et était fils du seigneur d'Augères (Augeriacum) près Provins. (2) L'ancienne chronique manuscrite de Sens, co-

(1) Dom Mathoud.

(2) Ne serait-ce pas le bourg de Notre-Dame, ainsi appelé de l'église construite en l'honneur de la sainte Vierge, par saint Anastase?

piée par les auteurs des siècles suivants, décerne les plus grands éloges à cet illustre Pontife. Il fut élu en 968, selon l'opinion la plus généralement suivie ; les troubles qui désolaient la ville de Rome à cette époque ne lui permettant pas d'aller se faire sacrer par le pape, comme c'était alors un usage à peu près général, il reçut l'onction sainte de la main des évêques ses suffragants à *Apugniacum*, que les uns traduisent *Appoigny* près d'Auxerre et les autres *Peugny* (1) entre Bray et Dammarie dans l'ancien diocèse de Sens et non loin d'Augeriacum.

Cette cérémonie eut lieu le 18 des calendes de janvier, dans la 15<sup>e</sup> année du règne de Lothaire qui avait fortement approuvé cette élection. Aussitôt qu'il fut revêtu de cette haute dignité, Anastase, dit la chronique, se mit à faire les œuvres de Dieu, mais avant de réformer les autres il travailla à se sanctifier lui-même par une conduite d'une admirable sainteté. A partir du moment de sa consécration jusqu'à sa mort, bien qu'il ait toujours mené la vie la plus innocente, il s'abstint de manger de la chair et se revêtit d'un cilice qu'il ne quittait point, se livrant avec ardeur à des veilles continuelles. Les pauvres trouvaient près de lui d'abondantes aumônes ; il était le consolateur des affligés, le père des veuves et des orphelins, un pasteur plein de zèle et de charité pour tous les membres de son troupeau qui pouvaient l'aborder sans crainte. Comme il ne redoutait pas la puissance des hommes et qu'il désirait avant tout

(1) Ce dernier bourg étant de l'ancien diocèse de Sens, et près du pays natal de saint Anastase, devrait peut-être l'emporter. C'est l'opinion de Lebeuf dans sa vie de Richard, évêque d'Auxerre, « il y a plus d'apparence, dit-il, qu'Anastase, sans sortir de son diocèse, se fit sacrer à Peugny, qui est entre Bray-sur-Seine et Dammarie en Montois ou peut-être à Apponville en Gâtinais. » — Mém. t. 1, p. 244.

Il est plus que probable que si la consécration de l'Archevêque de Sens se fût faite à 2 lieux d'Auxerre, l'évêque de cette ville figurerait parmi les consécrateurs ; or il ne s'y trouve point.

remplir ses devoirs, il ne craignait point, quand il le fallait, de prendre la défense des opprimés en face des grands, des princes et même des rois. Il fut pour son clergé un docteur éclairé et un bienfaiteur généreux; il laissa aux chanoines de la métropole des terres et des églises qu'il possédait par droit d'héritage (1).

Les religieux étaient aussi pour lui l'objet d'une affection toute particulière et il en donna principalement des preuves à l'égard du monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Les biens de cette abbaye avaient été indignement dilapidés, les moines maltraités et dispersés par un abbé de triste mémoire, nommé Notramnus depuis évêque de Nevers, et aussi par Archambault qui avait jugé à propos de quitter son palais pour aller s'installer dans le cloître même de saint Pierre avec son bruyant attirail de chasse et de guerre. Anastase rassembla dans leur demeure les moines qui avaient survécu, leur fit restituer une partie de leurs possessions et commença à reconstruire leur basilique, ouvrage qu'il eut achevé complètement, si la mort ne s'y était opposée. Les légendes disent que ce fut saint Savinien lui-même, qui, lui étant apparu pendant une nuit, lui avait donné l'ordre d'entreprendre la construction de cet édifice. Ce ne fut pas le seul qu'il éleva, car nous le voyons encore bâtir une église en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie dans son propre héritage au pays d'Augères (Augeriacum). C'est là qu'il se retirait de temps en temps, tantôt pour vaquer dans la solitude au saint exercice de l'oraison le jour et la nuit, et tantôt aussi pour se soustraire aux incessantes persécutions dont il était l'objet de la part d'un certain nombre d'hommes qui ne craignaient pas Dieu. Il eut surtout à se plaindre du comte Rainard-le-

(1) Chron. manusc. citée par Dom Mathoud et M. Fénel.

Vieux, si fameux dans nos chroniques et par sa conduite indigne envers les archevêques, et par une tyrannie tellement insupportable qu'il fut chassé de la ville par le peuple exaspéré de ses continuelles vexations.

Ce fut sans doute pour s'animer à souffrir avec patience que le saint prélat avait fait transférer dans cette église le corps de saint Victor, ce courageux capitaine qui mourut pour la foi avec la légion Thébéenne.

Ces précieuses reliques avaient été apportées par l'évêque Willicaire qui, passant par le monastère d'Agaune, à son retour d'un voyage à Rome, les avait obtenues, à force de supplications, de l'abbé et des moines. Pendant l'épiscopat de Gauthier, les chanoines ne pouvant arrêter les usurpations continuelles des habitants de Briare, eurent la pensée de porter dans l'église de leur domaine les restes vénérés de saint Victor, le soldat intrépide, comme un palladium contre ces empiétements ; et la chronique assure que ce ne fut pas en vain. C'est de là que saint Anastase les fit transférer dans son église d'Augeriacum, mais Sewin, son successeur, les replaça dans l'église Saint-Étienne, où elles sont encore aujourd'hui.

Mais cette église de Saint-Étienne, cette métropole du pays sénonais qui fait à juste titre l'admiration de ceux qui la visitent, elle compte saint Anastase parmi ses premiers fondateurs. C'est lui, en effet, dit la chronique de Sens, qui le premier fit tracer le plan d'une magnifique cathédrale et qui en jeta les fondements ; mais malgré l'activité de son zèle et son désir ardent de faire de cette basilique la merveille de son temps, il ne put conduire ce grand ouvrage qu'environ à la moitié, jusqu'aux fenêtres qui se trouvent à la séparation du chœur et de la nef. Elle fut achevée et solennellement consacrée en 999, par Sewin, son successeur, assisté des évêques de Troyes,

d'Auxerre et de Nevers. Après les augmentations, les incendies, les restaurations qui ont renouvelé cette basilique dans le cours des années, que reste-t-il encore de cette église primitive de la fin du X<sup>e</sup> siècle ? Rien, très-probablement, si ce n'est peut-être quelques débris qui sont entrés dans la construction de la cathédrale du XII<sup>e</sup>.

Ce fut au milieu de ces grands travaux que la mort surprit saint Anastase occupé, comme un bon serviteur, des œuvres de son maître, déjà mûr pour le ciel et orné de toutes sortes de vertus. l'an 977, un dimanche, vers le milieu de la nuit, — ici la chronique place une gracieuse légende que nous ne devons point passer sous silence : Ce vénérable Père, dit-elle, avait une sœur qui avait pris le voile dans le monastère de Sainte-Fare au diocèse de Meaux ; or durant la nuit où il mourut, un ange du Seigneur lui étant apparu resplendissant de lumière, lui dit : Pourquoi tardez-vous de vous lever et de bénir le Seigneur ? Sachez que cette nuit même Anastase confesseur du Christ est passé de ce monde dans son éternité, et que désormais il se réjouira sans cesse dans le Christ, son Sauveur. Aussitôt toutes les vierges consacrées à Dieu dans ce monastère se lèvent et recitent l'office du commun d'un saint confesseur. Puis marquant l'heure à laquelle l'ange était apparu, elles envoyèrent à Sens pour s'informer de la vérité du fait et il se trouva qu'en effet Anastase était mort ainsi qu'il avait été annoncé à la servante de Dieu (1). Ce saint prélat fut enseveli avec honneur dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, dont il avait été le restaurateur, et on lit dans le manuscrit du Vatican l'épithaphe suivante qui avait été gravée sur sa tombe en vers latins :

Ici repose la cendre d'Anastase ; mais son âme est au ciel.

(1) Clarius.

Il fut autrefois le pasteur vigilant du troupeau de Dieu.  
 On vit briller en lui la force et la piété.  
 Soutenu par ses communications avec le Verbe de Dieu,  
 Il combattit courageusement pour la vérité.  
 Par amour pour Dieu, il méprisa tout ce qu'on aime dans le monde,  
 Et orné de tous les charmes de la vertu,  
 Il mourut le six des ides de janvier (au double visage),  
 En prononçant avec piété les paroles du prophète David :  
 O Dieu ! je vous en conjure, pardonnez à votre serviteur (1).

Ne soyons pas surpris maintenant d'entendre l'expression un peu amère des plaintes que la plupart des chroniqueurs ont consignées dans leurs écrits, sur ce qu'ils appellent l'impardonnable oubli dans lequel on a laissé jusqu'ici un de nos saints sénonais les plus remarquables (2). Est-il juste, en effet, que tous les ans le cycle de l'année liturgique s'achève, je ne dis pas sans que l'on célèbre la fête, mais sans même que l'on prononce, seulement comme mémoire, le nom vénérable et saint de l'un des fondateurs de cette cathédrale, où retentissent les louanges de tant d'autres bienheureux, dont Anastase partage aujourd'hui la gloire, comme, durant sa vie, il a pratiqué les vertus qui leur ont mérité les louanges de l'Église !

L'ABBÉ BRULLÉE.

(1) Gallia Christiana.

(2) Dom Mathoud, M. Fénel.



# NOTICE

SUR

QUELQUES MÉREAUX DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

DE SENS.

---

Méprisée naguères, une catégorie d'objets numismatiques, très-variés et d'une bien petite valeur intrinsèque, occupe maintenant une place importante dans les médaillers formés sous le point de vue de l'histoire locale et de l'interprétation des pratiques anciennes. Sa réhabilitation toute récente a ramené l'attention sur des usages presque oubliés dans leurs nombreux et intéressants détails, et que la civilisation actuelle ne dédaigne pas dans ce qui lui est applicable. Il ne manque guères que le nom de *méreaux*, à certaines pièces de présence, à certains *bons* de métal, que par un oubli déjà bien ancien d'étymologie, on appelle *jctons*. Cependant les fréquentes légendes : *gettés seurement et le compte trouverés net*, — *gettés, entendés au compte et vous gardés de mescomptes*, et autres du même genre, suffiraient, dans l'absence même d'autres documents, à rappeler le véritable, l'ancien emploi des objets métalliques, dont l'appellation n'est que le substantif du

verbe *getter*, c'est-à-dire *compter* à l'aide de pièces généralement frappées dans un métal appelé laiton ; de *laiton sui noumé*, ajoutent-elles assez souvent à leur nom primitif de *getoer*, dont nous avons fait *jeton*.

Le nom semble importer peu à la chose, dès l'instant où il est compris et accepté ; aussi, peut-on laisser, lorsqu'il s'agit du présent, celui de jetons, à des objets qui en avaient jadis un autre plus spécial et mieux qualificatif ; toutefois il est de rigueur de revenir au véritable, à celui d'autrefois, pour l'explication des coutumes anciennes. L'expression de *méreau* n'avait guère laissé de souvenir, lorsque en 1834, j'ai rappelé sa signification dans une notice, dont une traduction allemande a été publiée à Leipzig trois ans après, et que le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France a récemment indiquée aux archéologues.

Tout n'est pas dit encore sur le système métrique extrêmement développé durant le moyen-âge. Cependant je puis parler aujourd'hui sans circonlocution, de quelques *méreaux* d'aspect capitulaire, qui ne portant aucun nom de lieu ni de saint, sont longtemps restés inclassés dans ma collection numismatique, où ils occupaient toutefois une place correspondante au centre de la France, que leur style m'avait indiquée pour leur patrie. Grâce à la généreuse amitié de M. Jules Rouyer, numismatiste distingué, auprès de ces pièces indéterminées, une autre est venue se placer qui leur communique une attribution peu douteuse selon moi. Cette attribution, à laquelle d'autres numismatistes ont pu être amenés aussi, n'a pas encore, je pense, subi l'épreuve de la publicité ; je la livre à l'appréciation des archéologues, et surtout de ceux du pays sénonais, qu'elle intéresse spécialement ; leur approbation serait pour moi d'un grand prix.

Le type commun à l'avers de tous ces jolis méreaux, expression complète de l'art à leur époque, est un personnage debout, la tête nimbée, tenant de la main droite une palme, et de la gauche un livre appuyé contre sa poitrine ; le costume est celui des ecclésiastiques, le livre indique un clerc, le nimbe signale un saint, et la palme annonce un martyr. Tous ces attributs caractérisent parfaitement saint Étienne, à qui ses fonctions auprès des apôtres, ont souvent fait donner le titre d'archidiacre (1). Saint Étienne est souvent représenté de cette manière ; il apparaît identiquement de même sur un beau méreau du chapitre de Meaux, dont l'évêché était suffragant de Sens, avant l'érection de l'archevêché de Paris. Méconnaître ce saint dans le champ de la pièce du chapitre de Meaux, serait impossible en présence de l'inscription : *Stephanus meldensis* (2).

La légende posée autour de saint Étienne, dans le groupe de méreaux dont je m'occupe, est *orate Deum*. Celle du revers porte parfois *pro vivis*, parfois *pro defunctis*, et les mots sont séparés par des rosaces et des étoiles plus ou moins multipliées.

Avec la première de ces deux lectures des revers, se trouve soit le chiffre III, au-dessus de la lettre M gothique, placée entre deux étoiles (3) ; soit le chiffre IIII, formé de quatre I

(1) Saint Irénée, I. 3, C. 12, etc., etc.

(2) Dans la revue numismatique de Blois, 1840, p. 152, M. De Longpérier cite ce méreau parmi trois variétés dessinées par Pierre Janvier, et une communiquée par M. Dassy : Je donne le dessin de la variété au n° 41 de mon cabinet ; j'y joins la figure d'un autre méreau du chapitre de Meaux. Ce dernier est composé du revers du n° 3, pl. xi, de M. De Longpérier et de celui du n° 4, mais portant le chiffre II. Planche II, n° 8 et 9.

(3) Cabinet de M. Ph. Salmon ; M. de Fontenay, mém. de la Soc. éduenne, 1815, pl. VII, n° 6, et *Nouvelle étude de jetons*, p. 133. Planche II, n° 4.

Un auteur du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, interprétant un méreau capitulaire d'Arras, au chiffre III, a pensé que ces *trois colonnes* signifiaient pour le chapitre, haute, moyenne et basse justice.

et au-dessous la même lettre (1); soit enfin le caractère romain numéral VI, suivi d'un D, initiale de *denarii*, et surmonté de l'M aussi de forme dite gothique (2).

Avec la seconde de ces lectures apparaît, tantôt un A majuscule romain, sigle d'*anniversarium*, entre deux étoiles, le tout enfermé par quatre barres horizontales posées deux à deux (3); tantôt un grand A gothique accompagné de chaque côté de deux étoiles (4); tantôt un A également gothique plus petit, surmonté du chiffre romain II, à droite et à gauche, une étoile (5).

Rien dans tout cela n'est assez caractéristique pour déterminer une attribution. Patron de plus de douze cathédrales en France, d'églises paroissiales, collégiales, monastiques et de chapelles d'hôpitaux en nombre infini, saint Étienne ne peut, par son effigie, être d'un grand secours à la détermination des pièces qui la portent (6); cependant si la présence de saint Étienne ne peut la provoquer avec quelque autorité, elle est appelée à l'appuyer, à la rendre plus certaine. Heureusement, la pièce nouvellement entrée dans ma collection, avec un avers assez semblable à ceux de tous ces méreaux, pour les croire sortis du même coin, présente un revers parlant. Entre quatre barres

(1) Cabinet de M. Ph. Salmon. Pl. II, n° 2.

(2) Je possède deux exemplaires de ce méreau qui est aussi dans la collection de M. Ph. Salmon. Pl. II, n° 3.

(3) Mon cabinet et *Nouv. ét. de jetons*, loc. cit. Pl. II, n° 4.

(4) Mon cabinet; cabinet de M. Ph. Salmon. Pl. II, n° 5.

(5) Mon cabinet; cabinet de M. Ph. Salmon. Pl. II, n° 6.

(6) La preuve en est dans des pièces assez grandes sur lesquelles saint Étienne à genoux, accosté des lettres S. E. porte au revers les chiffres 3 ou 4, ou une tête de mort. Ces pièces ont été réclamées au nom de plusieurs églises différentes. M. Ed. Vanhède, dans la revue hebdomadaire du nord de la France, les a justement attribuées à Saint-Etienne de Lille. J'ai vu un sac rempli de ces pièces entre les mains d'une personne de Lille; il a été trouvé dans les armoires de l'un des anciens administrateurs de la paroisse de saint-Etienne de Lille.

horizontales posées deux à deux, comme sur le méreau n° 4 de la planche ci-jointe, un grand C reçoit dans son ouverture la tête d'une fleur, et il a derrière lui deux étoiles ; la légende montre ces mots attributifs : *capitulum Senonense*, en lettres gothiques du XV<sup>e</sup> siècle (1). L'image du premier martyr corrobore l'attribution de tous ces méreaux, au chapitre de Sens, l'église métropolitaine de cette ville étant sous l'invocation de saint Étienne.

Dans l'église cathédrale de Sens, les méreaux, en général, servaient, selon l'usage ordinaire, à constater l'assistance au chœur et à représenter les droits des assistants aux rétributions dites manuelles ; mais la manifestation mérellique de l'église de Sens, a lieu ici par trois espèces différentes de pièces de présence dont l'emploi devait être distinct. L'espèce qui détermine le classement des autres ne se rencontre pas assez fréquemment pour que l'on puisse assurer son usage journalier dans les offices du chapitre ; elle répond, *peut être*, à la nécessité dans laquelle se trouvèrent beaucoup de corporations religieuses, d'établir des rétributions spéciales, ou seulement des stimulants d'amour propre, pour ceux qui assistaient aux *chapitres spirituels*, aux conférences théologiques trop souvent délaissées (2). Le grand C posé dans le champ du revers, et qui semble faire double emploi avec le mot *capitulum* de la légende, pourrait indiquer cette application

(1) Mon cabinet. Pl. II, n° 7.

(2) M. J. Rouyer, dans la revue num. fr. 1849, p. 365, a dit, au sujet du chapitre de la ville d'Aire, Pas-de-Calais : « Indépendamment des assemblées ordinaires, les chanoines se réunissaient une fois par mois en chapitre spirituel pour y traiter spécialement des affaires du culte ; en 1625, on y distribuait des plombs aux présents. »

Dans mes recherches sur l'origine et l'usage des méreaux, j'ai produit la note suivante extraite d'un manuscrit provenant de l'abbaye de saint-Bertin : « Les moines se conjoignent chaque semaine pour conférer et discutent en icelle de la théologie. Après deux heures de quoi, le conférencier pré-

spéciale; toutefois on pourrait l'interpréter par *complies*, en attachant ce méreau aux offices religieux de ce nom.

Quant aux méreaux *pro defunctis*, leur légende montre leur emploi, le plus souvent déterminé par l'inscription *moneta anniversariorum*, expression très-fréquemment usitée dans les actes capitulaires. Ces méreaux étaient remis, sans doute, aux chanoines, aux vicaires et aux personnes du bas-chœur, lorsqu'ils étaient présents aux offices des morts. Les chiffres numéraux marquaient, selon le temps de présence et la qualité de celui qui les recevait, la quantité de deniers ou la distribution proportionnelle en nature à laquelle il avait droit. Dans un grand nombre de chapitres, les méreaux des obits, des anniversaires, soit en plomb ou en étain mélangé, soit en cuivre, sans chiffres de valeur, donnés quelquefois au nombre, peut-être, étaient simplement caractérisés par une tête de mort, par des os, ou par un grand A, ou par des larmes, ou par les lettres OB, initiales de *obit* (1).

Les méreaux *pro vivis* ont une légende non ordinaire et constatent un usage rarement écrit sur les méreaux en dehors du chapitre de Sens. Il semble résulter de leurs chiffres différents de valeur, que des remises variables étaient faites aux chanoines ou aux autres gradués présents aux offices religieux établis à l'intention des vivants, aux messes dites pour eux, selon le sigle *M* posé dans le champ. Ce sigle accompagné de signes numéraux divers ne correspond pas exactement à l'inscription *pour les messes*, signalée par Ducange (2), sur des méreaux remis aux chapelains en gage

sident donne à chacun d'eux présents une pièce de plomb. . . . pour prover exact soin à s'instruire; ce qui fait beaucoup de gloire pour ceux qui ont beaucoup desdites médailles. »

(1) Mon cabinet pour toutes ces espèces de méreaux.

(2) Au mot *marellus*.

du paiement de leurs messes, ce qui était un droit fixe pour les prêtres officiants ; il ne correspond pas davantage à d'autres inscriptions laconiques assez rares (1), qui prouveraient au besoin la fondation spéciale de prières pour les vivants, dans diverses églises, prières qui, comme celles des morts, sont dans l'esprit de la religion chrétienne ; aussi Charlemagne marque-t-il distinctement, dans un capitulaire de l'an 802, l'existence des unes et des autres, en ces termes, ici vraiment remarquables : *Missas speciales sive pro defunctis, vel etiam pro vivis* (2). Les méreaux qui semblent signaler le plus de rapport avec les usages de l'église de Sens, sont ceux de Saint-Paul, à Liège ; leur inscription *pro præsentibus ad missam* (3), a bien trait aux assistants ; les officiants ne paraissent avoir eu aucun droit sur ces pièces. L'interprétation du sigle *M* par messe me semble la plus probable dans la relation de ce sigle avec la légende *pro vivis* ; je n'oserais proposer de donner à l'*M* une autre signification et de le regarder comme la lettre initiale de *matines*, ce qui modifierait la destination des pièces qui portent cette lettre.

En règle générale, les anniversaires, les obits furent les principaux offices religieux auxquels certains profits étaient attachés pour les assistants. Il suffirait, pour s'en convaincre, d'entendre les vers composés par François le Métel sieur de Bois-Robert, cet ami de Richelieu, nommé chanoine de Rouen en l'année 1634 ; il disait :

Je ne gagnø pas la maille (4) .  
Si dans le chœur je ne travaille.

(1) Des méreaux de Saint-Wulfram, d'Abbeville, portent en inscription : MES. VES. ou MAT. ; d'autres méreaux ont le mot VESPRE en entier. On lit *Messes de l'œuvre* sur des pièces publiées par M. de Fontenay ; *Nouv. ét.* p. 454.

(2) *Documenta germaniæ*, t. 3, p. 406, capitulare generale aquense.

(3) De Renesse Breidbach, mes loisirs, t. 2, p. 618.

(4) Il manque là une syllabe.

Le Distributeur à l'obit,  
 Vient faire son petit débit;  
 Sous le surplis ou sous la chape,  
 Toujours quelque méreau j'attrape,  
 Et je pourtant jamais ne dis,  
*Libera ni de profundis* (1).

On comprend parfaitement l'emploi des méreaux pour les distributions manuelles, pour les charités publiques attachées à des prières fréquentes, richement dotées, dont la perpétuité et le retour annuel, pour chacune des fondations qui les établissaient, étaient les conditions ordinaires : il simplifiait la besogne du *distributeur*, du *pointeur*, du *roi des défailants*, ainsi que l'on nommait à Saint-Vaast d'Arras, le moine chargé de noter les absents. L'organisation complète des anniversaires datait de si loin dans les temps, que les auteurs du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impression de ce qu'ils voyaient, la faisaient remonter jusqu'au règne de Charlemagne. Philippe Mouske, parlant de la fondation faite par cet empereur, à la mémoire de Roland et de ses compagnons morts à Ronceveaux, y joint dès son règne l'intervention des méreaux ; il s'exprime ainsi :

Et à Saint-Sévrin à Bourdiaus,  
 Donna-il mices et mériaus,  
 Pour çaus ki là enfoueit furent,  
 Et li sierviee faire en durent (2).

Après avoir signalé ce qu'il y a d'inusité, d'exceptionnel sur les méreaux des deux espèces dont je viens de proposer l'attribution à l'église métropolitaine de Sens, je m'arrête. Il ne m'appartient pas d'en dire davantage ; je m'adresse à des archéologues distingués qui ont sous la main

(1) Bibliothèque française, par M. l'abbé Goujet, 1756, t. 17, p. 72.

(2) De Reiffenberg, t. 4, p. 355-356. Chronique rimée s'arrêtant à l'année 1242.

es documents qui me manquent, et à l'aide desquels les incertitudes qui planent sur l'emploi de chacune des variétés méralliques que je viens de décrire, cesseront sans doute. Mon œuvre inévitablement incomplète, aura pour effet, je l'espère, de provoquer des recherches ; leur résultat sera, non-seulement d'ajouter une page à l'histoire locale, mais encore d'apporter un utile contingent aux études méralliques très-développées aujourd'hui. On a compris tout ce que des objets empreints sous l'influence des idées du moment et souvent vulgaires (1), peuvent offrir de ressources pour apprécier la vraie civilisation du moyen-âge, celle du grand nombre, que ne reflètent jamais complètement les actes officiels, ni les écrits des hommes d'étude.

AL. HERMAND.

(1) Je possède quelques centaines de méreaux de l'ordre civil, dont la plus grande partie appartient à l'Artois, et qui, pour la plupart en plomb, présentent les signes typiques les plus variés et les plus bizarres.



# NOTICE

SUR

UN SCEAU DE L'ÉGLISE DE LA CHAPELLE-SUR-OREUSE.



Notre honorable collègue, M. l'abbé Brullée, aumônier de Sainte-Colombe, a publié 1<sup>o</sup> Dans l'Almanach de Sens pour 1850, une « *Notice historique sur la commune de la Chapelle-sur-Oreuse* ; » 2<sup>o</sup> dans le bulletin de notre Société, année 1851, une « *Notice sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de la Pommeraie*, » située dans la circonscription de la même commune. En les réunissant, on possède une monographie historique de la Chapelle-sur-Oreuse, qui peut servir de modèle ; nous exprimons seulement le regret de ne pas trouver toujours dans les notices de M. Brullée, l'indication des sources où va puiser son érudition. Cette dernière méthode d'écrire l'histoire est un des caractères les plus saillants de notre époque et ses avantages sont in-

contestables. En l'employant, vous faites pour ainsi dire participer à votre élaboration le lecteur qui vous suit pas à pas dans les livres et les documents explorés ; vous le mettez à même d'en reconnaître ou d'en contester la valeur ; vous lui donnez en un mot la mesure de la confiance qu'il accorde à vos écrits.

Mais nous sommes loin du titre inscrit par nous en tête de cette page, que M. Brullée nous permettra de rattacher, en forme de supplément, aux Notices dont nous avons parlé.

C'est en parcourant la première livraison du tome quatrième des Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, que nous avons rencontré (page v), l'énonciation du sceau de l'église de la Chapelle-sur-Oreuse, parmi d'autres appartenant à cette savante Société. L'un de nos membres correspondants à Dijon, M. Prisset, nous en a complaisamment procuré l'empreinte que nous reproduisons par la gravure.

La légende est, entre deux grénétis : S. ECCE DE CAPELLA SVPER OROSAM ; la forme des lettres nous fait croire que ce sceau peut être du xii<sup>e</sup> siècle. Le champ est occupé par un clocher, celui sans doute de l'église de la Chapelle-sur-Oreuse ; ce clocher est surmonté d'une croix, à la branche supérieure de laquelle est accolé un croissant ; la croix elle-même est accostée des figures du soleil et de la lune, ces deux emblèmes de la création. Enfin le clocher repose sur un espèce d'encadrement qui ressemble à celui du châtel sur les deniers tournois, seulement les deux montants sont ornés de fleurs-de-lis au lieu d'annelets.

L'église actuelle de la Chapelle-sur-Oreuse se trouve dans le village, au bord de la rivière ; M. l'abbé Brullée nous a expliqué que cette église n'était autre chose qu'une chapelle ancienne restaurée et appropriée aux besoins de la

localité. Sa situation proche des habitations l'a fait préférer à l'église Saint-Germain, distante d'un kilomètre et aujourd'hui ruinée.

La diminution de la foi et du zèle religieux n'est peut-être pas la seule cause de cette préférence ; l'importance de l'église Saint-Germain, tombant en ruines, exigeait probablement pour sa réparation et son entretien de grands sacrifices pécuniaires auxquels les ressources locales et autres n'auraient pu suffire.

Ces deux édifices, l'église et la chapelle, remonteraient, selon M. Brullée, au XI<sup>e</sup> siècle pour leurs parties actuelles les plus anciennes. On ne connaît aucun détail historique sur l'origine et l'établissement de la chapelle, dont le vocable est saint Laurent et qui semble avoir donné son nom au village ; peut-être doit-elle son existence à l'éloignement de l'église paroissiale, ou plutôt à quelque fondation pieuse dont l'origine et la preuve sont perdues.

D'après un document de 1153 signalé par M. Brullée, le village de la Chapelle-sur-Oreuse serait mentionné sous le nom de paroisse Saint-Germain.

La construction de cette église sur une montagne éloignée s'explique facilement par le voisinage de la fontaine Saint-Germain (1) qui a toujours joui d'une grande vénération, et probablement aussi par les besoins de la défense du pays. Cette église passe pour avoir servi, dans des temps reculés, au moyen de signaux pyrotechniques, de point de communication entre Sens et Montereau.

Quoiqu'il en soit de l'antériorité de l'église ou de la chapelle, il est certain qu'elles existaient toutes les deux à l'époque de notre sceau. Dom. Mathoud (2) rapporte qu'aux

(1) Peut-être trouverait-on quelque fait se rattachant à saint Germain, évêque d'Auxerre, dont la fontaine et l'église ont retenu le nom.

(2) Catal. Archiep. Senon. p. 130.

termes d'une charte de 1196, Michel de Corbeil, archevêque de Sens, confirma à l'abbaye de Sainte-Colombe le patronage de l'église Saint-Germain avec la Chapelle-sur-Oreuse. Les droits de ce monastère dans cette localité remonteraient même au-delà de Louis le Débonnaire, puisque ce prince dans un diplôme de 839, lui confirma la propriété de biens situés à Aurosi-Villa, si l'on peut traduire ces derniers mots par la Chapelle-sur-Oreuse au lieu de Orville, canton de Puiseaux, arrondissement de Pithiviers (Loiret). Cette dernière leçon est proposée par les rédacteurs du vocabulaire géographique du cartulaire de l'Yonne.

L'église Saint-Germain, la paroisse, peut seule revendiquer le monument que nous avons décrit et dont la place serait dans les archives de notre compagnie. Espérons que le hasard qui l'a porté à Dijon, nous dotera un jour ou l'autre de quelque pièce intéressant cette ville, et nous fournira ainsi les moyens de l'acquérir par voie d'échange.

Depuis ce qui précède, nous avons visité les ruines de l'église St-Germain; à en juger par la disposition rectangulaire du plan et le plein ceintre des portes, il y a lieu de croire qu'à l'époque romane on conserva la forme des premières basiliques, ce qui ferait remonter à des temps reculés l'origine de ce pieux édifice; il mesurait environ vingt mètres sur dix; aujourd'hui une misérable toiture en tuiles habitée par les hiboux couvre imparfaitement l'autel que nous croyons, (suivant une date inscrite dans le mortier d'une fenêtre), avoir été relevé en 1819, et dont l'état actuel est bien indigne de Dieu et du grand saint qu'on y honore. Disons de plus, à la honte de ceux qui en sont les auteurs, que des gens impies ont remisé dans cette chapelle des bêtes de somme dont nous avons reconnu les traces.

Sur une pierre mutilée, recueillie et déposée près de l'autel, nous avons lu ces mots :

<i>Cy gisent le.</i> . . . . .	3
<i>Et Nicole.</i> . . . . .	1548

Cette pierre a dû couvrir, dans le cimetière de Saint-Germain aujourd'hui complètement labouré, ou dans l'intérieur même de l'église, les dépouilles d'un mari et d'une femme morts, le premier en 1543 et la seconde en 1548. A cette époque le culte divin y florissait encore.

Non loin de cette église, dont la ruine et l'abandon sont à la veille d'être complets, nous avons trouvé la fontaine à laquelle, dans le pays, on attribue de grandes vertus ; son eau limpide emplissait ses bords et nous avons appris d'un veillard que lorsqu'elle atteint cette limite (car jamais elle ne coule au dehors), on prétend que c'est le présage d'une année de famine. Dieu veuille éloigner de nous ce malheur !

Du sommet de la montagne on aperçoit, à peu de distance, au nord-ouest, dans la vallée, la riante position où fut sur les bords de l'Oreuse, l'abbaye de la Pommeraie ; là aussi nous avons fait une station ; dans le jardin de la maison nouvelle, nous avons respectueusement foulé le sol d'où furent extraits, en creusant un canal d'agrément, les pierres tombales décrites par M. Brullée ; c'est là, sans doute, que reposent encore les restes de la vénérable fondatrice, Mathilde de Carinthie, à côté de son noble époux, Thibault IV, comte de champagne, qu'elle y avait fait transférer et en mémoire duquel l'abbaye avait été édiflée. Dans ce même champ de sépulture, aujourd'hui couvert de fleurs et d'arbustes, doivent reposer aussi plus d'une abbesse, plus d'une religieuse et plus d'un chevalier de la Chapelle-sur-Oreuse (1). Combien il est désirable pour l'histoire locale

(1) Les chevaliers de la Chapelle-sur-Oreuse avaient leur sépulture à la Pommeraie.

que des fouilles soient opérées sur ce terrain ! Espérons que le riche propriétaire de la villa moderne, excité par l'heureuse découverte d'objets précieux (1) déjà recueillis, ne craindra pas de détruire un instant l'harmonie de son parc pour faire restituer à la lumière les monuments importants qui y sont enfouis ! Nous avons, dans le jardin du concierge, visité les inscriptions publiées par M. Brullée ; une quatrième pierre avait échappé à ses investigations ; nous y avons lu, en lettres gothiques : .....E. DE. LA. POVMEROIE. QVI. TRESPASSA. EN. LAN. DE. GRACE. M. CC. LX..... Nul doute qu'il s'agit d'une abbesse de la Pommeraie, mais il est regrettable que la date, probablement incomplète et l'absence du nom, nous laissent hésiter entre Marguerite qui reçut la bénédiction de Guillaume de Broce, archevêque de Sens et Marie de Courvillon. (L'existence de cette dernière est prouvée de 1284 à 1298, d'après une charte de saint Quiriace indiquée par M. Brullée). Les archives de la ville de Sens possèdent vingt pièces relatives à l'abbaye de la Pommeraie, datées des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, mais à notre grand désappointement elles n'ont pu nous fournir aucun éclaircissement. C'est un problème dont de nouvelles fouilles donneraient la solution, en exhumant le fragment de pierre qui nous fait défaut.

Enfin nous avons vu, avant de quitter la Pommeraie, 1<sup>o</sup> l'écusson des armes de Harlay enchassées dans le mur à gauche de la porte du moulin. M. Brullée a commis une erreur en les attribuant à Anne-Bathilde de Harlay, abbesse de 1631 à 1668. La date de 1602 gravée sur la pierre au-dessous de l'écusson doit le faire restituer à Françoise

(1) Entre autres choses, des médailles d'or et d'argent, et un anneau d'argent que nous n'avons pas vu et qui fut peut-être un anneau d'Abbesse.

de Harlay, abbesse de 1584 à 1630. M. Brullée s'est encore trompé en indiquant trois pals, tandis qu'il n'en existe que deux, (Encyclopédie de Diderot, pl. du blason n° 112);— 2° L'écusson autrefois et maladroitement peint en vert, des armes de M<sup>me</sup> Le Valois de Villette, qui surmonte l'une des portes des bâtiments de la ferme, dans l'intérieur de la cour. M. Brullée indique une couronne ducal au lieu d'une couronne de comte.

Ces armes se trouvent aussi au bas du portrait de cette abbesse gravé par L. Garreau, sous la direction de J. P. Lebas. Ses nobles traits respirent les vertus qu'elle a pratiquées dans sa longue carrière. C'est par erreur qu'on a dit que cette abbesse s'appelait de Valois de Villette, c'est Le Valois de Villette qu'elle se nommait réellement.

PH. SALMON.





# DESCRIPTION DU DIPTYQUE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SENS (1).

---

## PREMIÈRE TABLETTE.

L'ensemble de la composition figure le triomphe de *Bacchus Hélios*, sortant de l'Océan pour éclairer le monde et présider aux vendanges.

1<sup>o</sup> Le sujet principal nous montre le dieu debout et nu, l'épaule droite recouverte d'un léger manteau, couronné de pampres et légèrement barbu, portant d'une main un canthare (2) et de l'autre une haste ; il se tient fièrement et légèrement cambré sur un char qu'entraînent avec rapidité

(1) L'auteur de ce mémoire, M. Adolphe Duchalais, avait entrepris un travail beaucoup plus considérable sur le dyptique de Sens ; toutes ses recherches étaient faites et toutes ses notes rassemblées ; mais atteint déjà par le mal qui l'a ravi à la science deux mois plus tard, et pressé par l'approche de la séance publique du 4 juillet 1854, M. Duchalais s'est borné à résumer en quelques pages ses idées et ses doctrines. La distinction et la profondeur de son mérite font regretter que l'œuvre soit demeurée inachevée. (Note de M. PH. SALMON).

(2) Le dessinateur de Millin avait oublié de reproduire ce canthare ; aussi le savant académicien s'étonne-t-il de trouver un Bacchus privé d'un de ses attributs principaux.

un centaure et une centauresse ; ces deux monstres soulèvent, sans que cela semble ralentir leur marche, un autre canthare plein de vin. Près de Bacchus Hélios est un jeune homme entièrement nu et ayant à la main un bâton noueux ; ses mouvements sont agités, sa tête est constamment tournée vers le dieu, comme pour attendre ses ordres.

2° Un peu plus haut, sur un petit tertre, s'avance, sur un cheval au galop, un personnage de figure juvénile, qui monte son coursier à la manière des femmes, c'est-à-dire assis de côté ; une légère chlamyde recouvre à peine son corps, ses pieds sont chaussés de bottines. La bride de son cheval est tenue par un personnage nu, barbu et la tête munie de cornes ; son bras gauche s'enroule dans un manteau ; de la main droite il porte un buccin dans lequel il souffle. Son attitude, par rapport au cavalier auquel il sert de guide, est la même que celle qu'affecte Pan envers Bacchus. On doit y reconnaître l'*Aurore, précurseur du jour*, précédée par un *Triton*, demi-dieu introducteur par excellence des divinités lumières, et non comme le veut Millin, *le propriétaire d'une villa où l'on vendange, présenté par un Satyre à Bacchus*. Sans doute, comme Bacchus Hélios, l'Aurore devait sortir de l'Océan, mais les nécessités de la composition n'ont pas permis d'exprimer cette idée.

3° L'Océan est caractérisé d'abord par de longues lignes ondulées, parmi lesquelles se jouent deux poissons, un dauphin, et un individu du genre cyprin. La place principale est occupée par trois divinités à queues de poisson ; toutes trois à la façon des dieux marins portent une ceinture de feuillage. La première est une Néréïde ; l'état fruste du monument en cet endroit me fait douter si elle porte ou non des cornes ; dans tous les cas elle s'appuie sur une rame. Du côté opposé est un Triton cornu, tenant d'une main

un buccin et élevant l'autre, comme pour saluer Bacchus Hélios. Entre la Néréide et le Triton, on voit un vicil immortel à queue de poisson. Ses joues et son menton sont garnis d'une longue barbe et deux pinces d'écrevisse sortent de son crâne ; des deux mains il tient un lion marin ; ce n'est pas, commel'a pensé Millin, un troisième Triton, mais bien *Océanus lui même* : 1° parce que les pinces d'écrevisse n'appartiennent pas à toutes les divinités marines indistinctement, mais seulement à *Océanus* et à *Thalassa* ; 2° parce qu'il tient un lion marin à la main ; je reviendrai bientôt sur ce sujet ; 3° parce qu'une *logique fatale* veut que nous retrouvions ici *Océanus*, dont la présence est indispensable à la composition du tableau, et qu'on ne peut le prendre autre part. Ce qui a occasionné l'erreur de Millin, c'est que, ne s'étant pas bien pénétré de son sujet, il ne s'est pas aperçu que l'artiste du v<sup>e</sup> siècle avait fait de l'archaïsme, et avait, pour faciliter l'harmonie de sa composition, emprunté l'image d'*Itanus*, le Neptune Crétois, assimilé souvent au Neptune grec par les auteurs, par Diodore de Sicile entre autres, et par Hygin.

4° Au-dessus du groupe représentant l'Aurore est un petit être nu, marchant à droite et retournant la tête à gauche ; d'une main, il tient un panier plein de raisins, tandis que de l'autre il soutient une corbeille remplie des mêmes fruits. C'est évidemment, comme le dit Millin, un génie bachique, mais qu'il ne spécifie pas ; pour moi, j'y reconnais sans hésiter *Ampélus*, suivant de Bacchus, auquel des auteurs donnent pour père le *Soleil*, et pour mère la *Lune*. On raconte qu'après sa mort, Bacchus le transforma en vigne et qu'il fut enfin placé dans le ciel, où il devint la *Constellation* du *Vendangeur*. Toutes les particularités mythologiques de la vie d'*Ampélus* cadrent trop bien avec le thème à la fois astronomique et religieux que

s'était imposé le sculpteur pour qu'on puisse regarder ce petit être comme un génie secondaire ; c'est évidemment le Fils du Soleil et de la Lune, la Constellation du Vendangeur sous une forme humaine.

5° Le tableau du haut n'offre aucune difficulté. Dans l'angle droit, deux paysans tête nue, le corps couvert d'un léger vêtement qui s'arrête un peu au-dessus du genou, emplissent de raisins deux corbeilles tressées en osier ; entre eux s'élève un petit arbuste qui n'est autre chose qu'une vigne, quoi qu'en dise Millin, qui voudrait y voir un arbre d'une autre nature, sans désigner à quelle espèce il pourrait appartenir. Plus bas, un autre villageois dans le même costume conduit au pressoir une voiture traînée par deux mules et remplie de raisins ; d'une main il excite son attelage, de l'autre il tient un aiguillon, muni d'un appendice crochu. Millin a cru trouver dans la main du conducteur une massue, et il a pris, les mules pour des brebis. Au côté gauche, se voit le pressoir ; c'est une large cuve peu profonde ; elle est pleine de raisins que foulent trois génies bachiques entièrement nus. Comme ce sujet se rencontre assez fréquemment dans l'antiquité, sur les vases surtout, je ne désespère pas de pouvoir les nommer bientôt ; mais le temps m'a manqué pour cette recherche. Ces trois génies, pour mieux fouler la vendange, ont recours à un procédé encore en usage de nos jours dans l'Orléanais, lorsqu'on *renforce* les cuves ; ils appuient leurs mains sur des cordes passées dans la bordure même du diptyque, l'artiste n'ayant rien trouvé de mieux pour exprimer un appui solide, a eu recours à cet expédient ; des faits du même genre se rencontrent souvent dans l'antiquité. Une gueule de lion accolée au tablier du pressoir verse avec abondance le vin dans une urne de forme ronde, à col évasé et à large pause. Enfin, deux taureaux, lancés au

galop et attachés à un char, emportent la précieuse liqueur contenue dans un tonneau semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui. Millin croyait les génies cornus, et dans les bœufs il voyait des boues.

Telle est en résumé la description aussi exacte que possible de la première feuille du dyptique.

## DEUXIÈME TABLETTE.

On y voit figurée Diane-Lucifer, sortant de la mer, succédant à *Bacchus Hélios* et présidant à la germination des végétaux.

1<sup>o</sup> Diane, entièrement vêtue, à l'exception des bras et de la jambe droite, dans une position fort agitée, sort de la mer sur un char conduit par deux taureaux. Sa robe est retenue par trois fibules, deux aux épaules et une au milieu de la ceinture. Elle tient des deux mains un flambeau allumé; son front est orné d'un croissant, un long voile passé sous ses deux épaules flotte au gré du vent et lui forme une sorte d'auréole: c'est l'ornement ordinaire des déesses marines ou lucifères, on le prête même aux divinités chioniennes de l'autre sexe telles que le ciel; les premiers chrétiens ne dédaignèrent pas de se servir de ce symbole pour exprimer des idées analogues. La déesse se dirige de droite à gauche, et semble ainsi marcher à la rencontre du soleil. Le char qu'elle monte est fort simple; les deux taureaux qui le conduisent sont fixés à son timon par deux courroies assez larges passées autour du col; au reste, on n'aperçoit rien de ce timon. Deux autres courroies plus petites sont attachées autour de leurs cornes; elles se terminent par deux guides, que tient un personnage nu, barbu, la tête ornée d'une paire d'ailes et portant à la main gauche un buccin. C'est le pendant du triton con-

ducteur de l'Aurore ; je maintiens mon opinion contre celle de Millin qui veut y voir *Morphée*. Il serait trop long de discuter ce fait ici, je me contente de le poser comme hors de doute, à cause : 1° de l'identité physique des deux individus ; 2° de la symétrie qui est rigoureusement observée dans les deux compositions parallèles.

2° La mer, du sein de laquelle sort le cheval de Diane est, comme l'Océan, figurée par des lignes ondulées, mais elle semble beaucoup plus vaste ; une seule divinité préside à ses mouvements et les règle, c'est une femme assise, tournée de droite à gauche. Elle a de longs cheveux ; nue jusqu'à la ceinture, un vêtement recouvre la partie inférieure de son corps et ne laisse passer qu'un seul de ses pieds ; de la main droite elle tient un bélier marin, de la gauche une langouste. Une foule de monstres et de poissons se jouent dans l'onde salée autour d'elle, tels que *dragons*, *chiens marins*, *dauphins* et *d'autres* que je ne puis reconnaître. Un dragon marin accompagne même le char de Seléné. J'ai dit plus haut, que le dieu à queue de poisson tenant dans ses mains un lion marin, ne pouvait être qu'Océanus ; mon assertion trouve sa confirmation ici, puisque cette déesse, qui n'est autre que *Thalassa*, tient aussi un bélier à queue de poisson. Qui ne trouverait là une analogie complète et un parallélisme bien entendu entre les deux compositions ?

3° Sur un tertre correspondant à celui que porte Amphilus, on voit une jeune femme entièrement nue ; sa tête est ornée d'une longue chevelure, sa main gauche pend sur sa hanche et de la droite elle soutient une corbeille pleine de roses ; c'est *Chloris* ou *Flore*, la déesse de la floraison. Millin, trompé par son dessinateur, y a vu un génie masculin, auquel du reste il prête sans lui donner un nom, ce qui était difficile, les mêmes attributions.

4° Dans l'angle gauche supérieur, au milieu d'une large coquille, se voit *Vénus* toute nue, se recouvrant d'un manteau. Millin a prétendu, et ici avec raison, que cette *Vénus Aphrodite* n'était autre que *l'Etoile* qui porte le nom de cette déesse, et précède d'ordinaire le lever de la lune, représentée sous la forme de la divinité elle-même; je ne puis que me ranger à cette opinion, qui justifie, du reste, celle que j'ai émise plus haut à propos de la constellation du Vendangeur.

5° Deux nymphes demi nues sont assises l'une près de l'autre à côté de *Vénus*; de légers vêtements recouvrent leurs corps depuis la ceinture jusqu'aux pieds; l'une d'elles caresse un chien. Ce sont évidemment des nymphes chasseuses, compagnes de Diane; l'artiste qui, dans le premier tableau, avait représenté trois génies foleurs de raisins, comme acolytes de Bacchus, a voulu figurer ici une scène tout-à-fait parallèle.

6° Enfin, dans l'angle droit supérieur, un génie ailé, accroupi sur un tertre distinct, est occupé à recueillir des fleurs ou des fruits dans un panier que soutient une corde passée dans les branches d'un des deux arbres qui naissent sur ce tertre. Quel est ce génie? Je n'oserais décider. Je serais assez disposé cependant à le nommer *Anthéus*. — *Antheus* était aussi un surnom de *Bacchus*; sa présence ici n'aurait donc rien que de naturel. Dans tous les cas cette supposition vaut bien celle de Millin, qui y voit un génie pilant quelque chose dans un mortier!

#### CONCLUSION.

Si l'explication que je propose est adoptée, il résulte de tout ce qui précède, que le Diptyque de Sens est curieux, non-seulement parce qu'il représente des sujets antiques, mais encore :

1° Parce qu'on y trouve une représentation inusitée du dieu *Oceanus* ;

2° Une représentation inusitée du dieu *Ampélus* ; je ne me souviens point qu'on en ait signalé d'autres ;

3° Une représentation inusitée aussi de *Flore* ou *Chloris* ; celles qui existent sont à peu près toutes arguées de fausseté ;

4° Enfin , et je n'exprime cette opinion qu'avec doute : une image du génie *Anthéus*.

DUCHALAIS.

---

**OFFICE**  
**DE**  
**LA FÊTE DES FOUS**  
**A SENS.**

---

**INTRODUCTION, TEXTE ET NOTES.**

---

Au mois de juin de l'année 1854, j'adressai à M. le Président de la Société Archéologique de Sens la lettre suivante qui fut lue en séance publique :

**Monsieur le Président,**

Je préparais sur le Missel de la fête des Fous de Sens un travail destiné à la Société archéologique de cette ville, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, lorsque le mémoire de M. Aimé Chérest (1), sur le même sujet, m'est tombé entre les mains.

J'avais l'intention de proposer à la Société la publica-

(1) Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1853. Nouvelles recherches sur la fête des Innocents et celle des Fous, par M. A. Chérest, pag. 7-82.

tion intégrale du texte de l'office attribué à l'archevêque Pierre de Corbeil. En second lieu, je voulais faire connaître par une analyse étendue ce précieux document et exposer mes idées sur son origine et sur le sentiment qui a présidé à sa composition ; enfin je comptais donner comme complément quelques détails et quelques documents relatifs à la célébration des fêtes des Innocents et des Fous dans la ville de Sens, durant plusieurs siècles.

L'apparition de la notice de M. Chérest renverse en grande partie mes plans. En effet, cette notice contient l'exposé clair et élégant d'opinions que je partage presque toutes avec l'auteur, et que j'aurais sans doute rendues d'une manière moins heureuse que lui. M. Chérest y a fait entrer des renseignements curieux sur la persistance des fêtes des Innocents et des Fous à Sens dans les siècles qui ont suivi le XIII<sup>e</sup>, renseignements qu'il a extraits des archives de l'Yonne et que je ne possédais pas ; enfin, il a tiré un excellent parti du manuscrit de Baluze conservé à la Bibliothèque impériale, que, de mon côté, je me proposais de mettre à contribution.

Je suis venu trop tard, et si j'ai quelque peine à m'en consoler, c'est uniquement parce que je perds ainsi l'agréable occasion d'entretenir longuement, comme je l'aurais voulu, la Société Archéologique de Sens d'un sujet qui doit avoir pour elle un intérêt tout particulier. Cependant il est certains points sur lesquels il me reste quelques choses à dire ; veuillez donc, M. le Président, m'accorder encore un peu de votre bienveillante attention.

Il s'agit d'abord de la publication du Missel des Fous. Je persiste à croire que cette publication peut être utile. Le Manuscrit de Sens a acquis depuis le XVII<sup>e</sup> siècle une immense célébrité. Il n'est point d'écrit sur les fêtes du moyen-âge, où l'on ait négligé de le faire intervenir et de

lui emprunter les morceaux qui ont paru les plus piquants. Mais ces mentions, ces citations, choisies par chacun dans l'intérêt de la cause qu'il défendait, sont restées insuffisantes pour mettre le public en mesure d'apprécier le caractère général de la composition et les beautés littéraires qu'elle renferme ; sa date, le nom de son auteur, l'esprit dans lequel elle est conçue ont donné lieu aux jugements les plus divers, aux débats les plus animés. Il est donc important que les pièces du procès puissent passer entre les mains de tout le monde. Pourquoi la Société Archéologique de Sens ne prendrait-elle pas l'initiative en cette circonstance ? Pourquoi hésiterait-elle à user du moyen efficace qu'elle possède, de dissiper tout d'un coup les nuages qui enveloppent depuis si longtemps une pièce remarquable à tant de titres ? Quant à moi, j'avais projeté depuis plusieurs années la publication intégrale du texte du *Missel des Fous*. J'avais exécuté de ce texte une copie que je tiens à la disposition de la Société ; la Société jugera dans sa sagesse s'il lui convient de réaliser mon désir, et, si je ne me trompe, de rendre à la science un service signalé.

J'ai dit que mes idées s'accordaient pour la plupart avec celles de M. Chérest. Les fêtes des *Innocents*, des *Fous*, de *l'Ane*, des *Sous-Diacres* me paraissent, comme à lui, de joyeuses représailles du peuple contre les grands, du bas clergé contre les hauts dignitaires ; j'y vois *la liberté de Décembre*, passant et se perpétuant d'âge en âge à travers les religions et les civilisations diverses. L'Église chrétienne s'efforce de régulariser l'épanchement souvent grossier de la gaîté populaire ; elle cherche à la sanctifier en se l'appropriant, comme elle avait fait en bénissant les temples païens. Guillaume d'Auxerre, à une époque déjà reculée, a rendu ce sentiment d'une manière frappante : « Avant la venue du Sauveur, dit-il, on célébrait des fêtes

« appelées *Parentalia* ; dans ce jour, les croyants se figu-  
 « raient que, s'il leur arrivait quelqu'heureuse fortune, il en  
 « serait de même pendant le reste de l'année. L'Église  
 « voulut supprimer cette fête qui est contraire à la foi. Ne  
 « pouvant l'extirper entièrement, elle la remplace par une  
 « autre qui l'efface. De sorte que, si ce jour là il se fait  
 « quelque chose en dehors de la foi, il ne se fait rien du  
 « moins contre la foi ; et ainsi l'Église a converti des  
 « réjouissances contraires à la foi en réjouissances qui ne  
 « sont point contraires à la foi. »

La nature de certains morceaux contenus dans le manuscrit de Sens, une tradition constante et respectable, les habitudes littéraires de l'archevêque Pierre de Corbeil attestées par l'histoire, m'avaient dès longtemps amené à considérer comme positive l'intervention de ce prélat dans l'arrangement et dans la rédaction des morceaux dont se compose l'office de la fête des Fous ; M. Chérest a mis en évidence la paternité de Pierre de Corbeil par des preuves qui me semblent ne plus permettre aucun doute. Seulement, on doit reconnaître qu'outre les formules ordinaires de la liturgie, l'ensemble de la composition présente plusieurs parties d'une source étrangère et d'une existence antérieurement constatée, que l'archevêque de Sens a dû se borner à mettre en place.

Quant au caractère sérieux de cette composition, je suis tout disposé à l'admettre, mais dans de certaines limites. Il faut se garder de juger avec nos idées modernes les hommes et les choses du moyen-âge. Jadis, la religion, mêlée à tous les actes de la vie, occupant la place principale dans la pensée des grands et des petits, devait parfois se déridier, pour que son union avec l'homme fût plus entière et plus sympathique. Les mœurs autorisaient à cet égard de grandes libertés. Aujourd'hui nous ne trou-

vons plus dans les temples que le silence de la prière ou le chant grave des offices, les costumes des prêtres et des religieux ont perdu leur variété quelquefois brillante; l'Église, pour ainsi parler, s'est faite dévote. Mais l'Église n'a pas changé seule; l'esprit public s'est modifié en même temps, et la gaieté expansive de nos pères a disparu. Aussi, quand nous jetons les yeux sur le passé, nous nous étonnons de certains actes que des populations pieuses accomplissaient sans scrupule et que le clergé tolérait ou encourageait. Notre surprise est naturelle, mais elle nous rend souvent injustes.

Il est certain que l'office des Fous de Sens renferme un appel constant aux chants et à la joie, des invocations évidemment païennes, de véritables chansons à refrains latins ou français comme celui qui s'adresse à l'âne, le héros de la fête : *Hez! sir asne, hez!* des calembourgs ou jeux de mots, des rimes singulières, des tours de force de versification, des pièces destinées à former des images par la différence de longueur dans les vers, comme le morceau : *Trinitas, Deitas*, etc., d'autres ou tous les répons se terminent par des *O* et des *A*, les détails les plus matériels répétés avec insistance sur les circonstances de la conception virgine, etc.

Eh ! bien, résulte-t-il de là que l'œuvre de Pierre de Corbeil soit une composition scandaleusement bouffonne, faite dans le but de tourner en dérision les croyances et les cérémonies de l'Église ? Je ne le pense nullement ; elle est sérieuse, à mon avis, mais seulement dans ses rapports avec les mœurs du temps. Le ton qui y est employé, les plaisanteries que l'auteur s'y permet, et qui nous semblent aujourd'hui offenser la majesté du saint lieu, trouvaient autrefois plus d'indulgence. Il en est de même des coutumes joyeuses de tout genre, qui, à Sens ou ailleurs, ont eu

cours dans le moyen-âge, des déguisements auxquels se livraient les clercs, des danses qui avaient lieu dans les Églises à certains jours de l'année, de l'introduction dans le chœur des représentations matérielles de certains êtres mentionnés par les livres saints, du braiment imitativ usité à Beauvais, à Rouen, etc. Il en est de même encore des figures obscènes que nous trouvons sculptées dans les vieux bas reliefs de nos églises. Les artistes qui les ont faites, le clergé qui les a commandées ou autorisées ont-ils voulu offrir aux fidèles des objets de scandale? Pas le moins du monde; toutes ces choses étaient acceptées par l'esprit général.

Plus tard, à mesure que le monde s'est avancé vers nos temps, les mœurs se sont modifiées, purifiées peut-être; certaines habitudes, qu'avec raison nous nommons barbares, mais qui, pour nos aïeux sincèrement croyants, n'étaient que naïves, ont disparu; le clergé a dû proscrire ce qu'il avait toléré et même encouragé. Cette même puissance de l'esprit public qui avait, dès le xv<sup>e</sup> siècle, condamné les joyeusetés de la fête des fous, n'a-t-elle pas, hier même, chassé de nos rues les bouffonneries du carnaval?

J'insiste, pardonnez-le moi, Monsieur le Président, sur la différence de point de vue entre nos ancêtres et nous, car c'est là, suivant moi, l'explication la plus claire de ce qui cause notre surprise dans le *Missel de Sens*, dans les pratiques des fêtes des Fous et des Innocents et dans la plupart des Mystères du moyen-âge. A cet égard, je trouve dans le travail de M. Chérest quelques hésitations que je regrette. L'estimable auteur semble craindre de reconnaître dans le passé la réalité de certains faits que nous blâmerions aujourd'hui, ou il cherche à en atténuer la gravité; il annonce que c'est seulement au xv<sup>e</sup> siècle que la célébration des fêtes des Innocents et des Fous ont dégénéré en licence.

Il refuse d'admettre que, sous son titre de : *Circumcisio Domini*, le Missel de Pierre de Corbeil contienne un office de l'Âne ou des Fous ; il nie enfin la présence de l'âne dans les cérémonies où l'on chantait les morceaux que renferme le livre sénonais. Sur ces points, je diffère d'opinion avec lui, mais ce serait outrepasser les bornes de cette lettre que de prétendre donner une démonstration. Je dirai seulement que l'acte bien connu du légat Eudes de Tusculum (1245) suffit à lui seul pour prouver les excès commis au XIII<sup>e</sup> siècle dans les fêtes de la Circoncision et des Innocents ; que la présence de l'âne dans l'église est attestée par les termes mêmes du missel de Beauvais ; enfin, en admettant la réalité du caractère que j'ai cherché à assigner à l'office de Pierre de Corbeil, rien ne s'oppose à ce que cet office ait servi à des fêtes, bizarres, il est vrai, dans la forme, mais dont l'intention était religieuse, et le quatrième des vers prononcés : *In januis ecclesie*, démontre à mon avis cet usage. Il ne faut pas oublier qu'en l'absence de livres et en face de l'ignorance populaire, les fêtes de ce genre étaient la représentation matérielle, l'exposition sensible du fait évangélique.

Un mot encore : Un faux zèle religieux a entraîné quelques personnes dans des exagérations fâcheuses au sujet du Missel de Sens. Elles ont soutenu que tout, dans l'office de Pierre de Corbeil, était grave et austère ; que la prose de l'Âne, publiée par MM. Dulaure, Millin et Michelet, était une fausse pièce liturgique ; que M. Dulaure était un âne, etc. Vous avez vu par ce qui précède, Monsieur le Président, quel esprit de modération me guide en cette matière, et c'est pour cela que je souffre de voir l'ignorance passionnée émettre avec tant d'aplomb de semblables propositions. Quant à la prose de l'âne, elle s'est chantée en de nombreuses localités avec des formes différentes ; ici on re-

tranchait, là on ajoutait; pour n'être pas entièrement conforme au manuscrit de Sens, les proses de l'Anc publiées par des écrivains respectables n'en sont pas moins authentiques. Le mot austérité est un contre-sens, quand on l'applique aux Missels des Fous de Sens et de Beauvais; si sérieux est acceptable, c'est dans le sens restreint que j'ai indiqué; enfin les bizarres coutumes des fêtes des Fous, des Innocents, etc., en France, en Allemagne, en Italie, peuvent s'expliquer par la grossièreté des mœurs, mais à coup sûr, à moins de nous condamner nous mêmes avec une rigueur excessive, nous ne pouvons les trouver délicates et réservées.

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, etc.

*Paris, le 4 juin 1854.*

Les vœux exprimés dans cette lettre se sont réalisés. La Société archéologique de Sens a bien voulu accepter la proposition que je lui faisais de donner au public, dans son bulletin, le texte intégral de l'office curieux que la bibliothèque de la ville possède, conservé dans son beau dyptique d'ivoire. Je reproduis cette pièce avec la conscience de faire une œuvre utile. J'y joins quelques notes sur la condition matérielle du manuscrit de Sens, sa date, son auteur, les copies qui en existent, les fragments qui s'en trouvent ailleurs, imprimés ou manuscrits, les offices analogues dont on possède des copies; je donne aussi quelques explications sur les différentes cérémonies usitées à Sens pendant la fête des fous, quelques documents, et une partie de l'office de Beauvais.

---

## CIRCUMCISIO DOMINI.

---

*In januis ecclesie.*

Lux hodie, lux leticie! Me iudice, tristis  
Quisquis erit, removendus erit sollemnibus istis.  
Sint hodie procul invidie, præcol omnia mesta;  
Leta volunt quicumque colunt asinaria festa.

*Conductus ad tabulam.*

Orientis partibus  
Adventavit asinus,  
Pulcher et fortissimus,  
Sarcinis aptissimus.  
Hez! sir asne, hez!

Hic in collibus Sichen  
Enutritus sub Ruben,  
Transiit per Jordanem,  
Saliit in Bethleem. Hez!

Salto vincit hinnulos,  
Dagnas et capreolos,  
Super dromedarios  
Velox Madianeos. Hez!

Aurum de Arabia,  
Thus et myrram de Sabba  
Tulit in ecclesia  
Virtus asinaria. Hez!

Dum trahit vehicula,  
 Multa cum sarcinula,  
 Illius mandibula  
 Dura terit pabula. Hez !

Cum aristis ordeum  
 Comedit et carduum ;  
 Triticum a palea  
 Segregat in area. Hez !

Amen dicas, asine,  
 Jam satur ex gramine,  
 Amen, amen itera,  
 Aspernare vetera. Hez !

*Lecta tabula, incipiat sacerdos :*

Deus, in adiutorium intende laborantium, ad doloris remedium, festina in auxilium in te, Christe, credentium, miserere omnium, qui es Deus in secula seculorum in gloria. ut chorus noster psallere possit et laudes dicere tibi, Christe, rex glorie, gloria tibi, Domine.

*Prosa.*

Alle ! resonent omnes ecclesie  
 Cum dulci melo symphonie  
 Filium Marie genitricis pie,  
 Ut nos septiformis gratie  
 Repleat donis et glorie,  
 Unde Deo dicamus : Iuya !

*Quatuor vel quinque in fuso, retro altare :*

Hec est clara dies, clararum clara dierum,  
 Hec est festa dies, festarum festa dierum,  
 Nobile nobilium rutilans dyadema dierum.

*Duo vel tres in voce, ante altare :*

Salve, festa dies, toto venerabilis evo,  
Qua Deus est ortus virginis ex utero.

*Chorales incipiunt :*

Letemur gaudiis, quos redemit verbum patris. Areatus  
laqueo primi parentis, Dei jussa spernentis, arte hostis  
heu! quando, paradysum deserens, exul venit in exiciales  
mundi istius labores, post humana proles omnis rueret, nisi  
hac in carne Christus natus levaret, et primam coronam  
vestiret atque rursus in celum collocaret.

*Versus cum organo.*

Christus manens quod erat,  
Assumpsit quod non erat.  
Sine fine principium,  
Finem sumpsit spontaneum,  
Ut per mortem mortis regnum  
Terminaret in eternum,  
Et ereptos jugo mortis  
Nos ad dextram Dei patris  
Collocaret in celum. *Repris.*

*Antiphona.*

Virgo hodie fidelis.  
*Ps.* Dixit Dominus. Euouae.

*Antiphona.*

Virgo verbo concepit.  
*Ps.* Confitebor. Euouae.

*Antiphona.*

Nesciens mater.  
*Ps.* Beatus vir. Euouae.

*Antiphona.*

Virgo Dei genitrix.

*Ps.* De profundis. Euouae*Antiphona.*

Hodie intacta virgo Dom.

*Ps.* Memento. Euouae.*Capitulum.*

Populus gentium, qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam. Habitantibus in regione umbre mortis lux orta est eis. Deo gratias.

*Resp.* Descendit de celis missus ab arce patris, introiit per aurem virginis in regionem nostram.

*Versus.* Tanquam sponsus.

*Resp.* Indutus stolam purpuream.

*Vers.* Dominus procedens.

*Resp.* Et exiit per auream portam.

*Versus.* De thalamo suo.

*Resp.* Lux et decus universe.

*Cum prosa.*

Fac, Deus, munda corpora nostra et animas dic ista, ut tua protecti dextra, collaudemus auctorem fabricae mundi.

Gloria patri et filio et spiritui sancto.

*Resp.* Lux et decus universe.

*Cum prosa.*

Familiam custodi, Christe, tuam, quam, natus alma de Maria, redemisti morte tua, et cognoscant te esse conditorem fabricae mundi.

*Resp.* Descendit.

*Cum prosa.*

Facinora nostra relaxari, mundi domine, petimus mente

devota, David regis proles inclÿta, Virgo, quem casta sancta  
 Maria protulit summi patris filium, cujus ortus salvat  
 omnes cuncta per secula, et die hac nobis dignanter faveas,  
 atque omni fabricæ mundi.

*Versiculus.*

*Duo vel tres :*

Trinitas, Deitas, unitas eterna,  
 Majestas, potestas, pietas superna,  
 Sol, lumen et numen, cacumen, semita,  
 Lapis, mons, petra, fons, flumen, pons et vita ;  
 Tu sator, creator, amator, redemptor, salvator, lux que  
 perpetua,  
 Tu nitor et decor, tu candor, tu splendor et odor quo vi-  
 vunt mortua,  
 Tu vertex et apex, regum rex, legum lex et vindex, tu lux  
 angelica,  
 Quem clamant, adorant, quem laudant, quem cantant,  
 quem amant agmina celica,  
 Tu theos et heros, dives flos, vivens ros, rege nos, salva  
 nos, perduc nos ad thronos superos, et vera gaudia,  
 Tu decus et virtus, tu justus et verus, tu sanctus et bonus,  
 tu rectus et summus dominus, tibi sit gloria !

*Antiphona.*

Qui de terra est.

*Psalm.* Magnificat. Euouac.

*Oratio.* Deus qui salutis.

*Benedicamus.*

Corde patris genitus, manens in principio,  
 Querens quod perierat parentis imperio,  
 Venit ad nos humilis, ab axe sydereo,

Quem castis visceribus, nunciante angelo,  
 Virgo mater edidit virginali utero,  
 Medicinam proferens pereunti securo.  
 Ipsi laus et honor atque jubilatio  
 Tempore perpetuo.  
 Quem pro mundi remedio,  
 Carnis opertum pallio,  
 Advenisse nunciat angelorum concilio,  
 Benedicamus Domino.

*Deo gratias.*

Super omnes alias  
 Benedicta feminas,  
 Tu precellis ceteras,  
 Ut sol stellas lucidas.  
 Ad te cuncti proprias  
 Deferunt miserias.  
 Imperatrix, placido  
 Vultu nos reficias ;  
 Vultus tui radio  
 Pelle nostras tenebras ;  
 Aures tuas, quesumus,  
 Miseris fac patulas.  
 Suscipe nunc pia  
 Vota nostra, Domina,  
 Clementer exaudias.  
 Felix inter puerperas,  
 Que Virgo partum bajulas,  
 Tibi laudes debitas  
 Atque leti congruas  
 Referamus gratias.

## AD COMPLETORIUM.

*Antiphona.*

Magnum nomen Domini Emmanuel, quod annunciatum est per Gabriel, hodie apparuit in Israël, per Mariam Virginem, rex natus est.

*Ps.* Cum invocarem.

*Ps.* In te Deus.

*Ps.* Ecce nunc. Euouae.

*Ymnus.* Te lucis ante terminum.

*Capitul.* Convertimini.

*Versiculus.*

Custodi nos, altissime,

Ut pupillam lucerne,

Sub alarum tegmine,

Protege nos, Domine.

*Antiphona.*

Resposum accepit Symeon a Spiritu Sancto, non visurum se mortem, nisi videret Christum Domini, et cum inducerent puerum in templum, accepit eum in ulnas suas et benedixit Deum et dixit :

*Psaln.* Nunc dimittis. Euouae.

*Antiphona.*

Media vita in morte sumus. Quem querimus adiutorem, nisi te, Domine, qui pro peccatis nostris juste irascaris ?

*Versus.* Ne projicias nos in tempore senectutis, cum defecerit virtus nostra, ne derelinquas nos, Domine.

*Repri.* Sancte Deus, sancte fortis, sancte misericors Salvator, amare morti ne tradas nos.

Kyrie eleyson. Pater cuncta.

*Duo subdiaconi :*

Pater noster, fidem auge his qui credunt in te, qui es in celis et abyssos intueris, sanctificetur nomen tuum in bonitate electorum tuorum, adveniat regnum tuum, cujus regni non erit finis, fiat voluntas tua per quam nostri generis reparata est vita, sicut in celo et in terra, regens gubernans que, continens et salvans, panem nostrum cotidianum, panem angelorum da nobis, incorruptibili veste circumamictans nos hodie, nostra ut pura pectora sint et corpora, et dimitte nobis debita nostra, potes enim cuncta, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, ad redimenda peccata et salvandas animas, et ne nos inducas in temptationem, ne serpens ille callidus intrandi temptet aditus, sed libera nos et salva nos a malo in perhenni seculorum tempore.

℞. In pace.

ŷ. Si dederò. Dormiam.

*Duo presbiteri :*

Credo in Deum, patrem omnipotentem, solus qui tuetur omnia, solus qui gubernat omnia, creatorem celi et terre, sine quo nichil est creatum, et in Jhesum Christum, filium ejus unicum, natum ante secula, Dominum nostrum, pro mundi remedio carnis opertum pallio, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ineffabiliter ex Maria Virgine, sol de stella, passus sub Pontio Pilato, ipsi potestate tradita, crucifixus, mortuus et sepultus, qui nulla perpetrarat facinora, descendit ad inferna, gemit capta pestis antiqua, tertia die resurrexit à mortuis, tyrannum trudens vinculo, ascendit ad celos unde descenderat, sedet ad dexteram Dei patris omnipotentis, regna cujus disponit jure perhenni, inde venturus judicare vivos et mortuos, reddens lucem

pro abditis, justis que regnum pro bonis. Credo in Spiritum Sanctum, sine quo preces omnes quasse creduntur et indigne Dei auribus, sanctam ecclesiam catholicam, que construitur in celis vivis ex lapidibus, sanctorum communionem, angeli quorum semper vident faciem patris, remissionem peccatorum quibus Deum offendimus corde, verbis, operibus, carnis resurrectionem, immortalitatem cum Christo, vitam eternam quam repromisit Deus diligentibus se. Amen.

*Benedicamus.*

Patrem parit filia,  
 Patrem ex quo omnia  
 Partus hic ex gratia  
 Per gratiam  
 Traditur et redditur ad patriam.

Verbum instar seminis  
 Partum format Virginis,  
 Nichil ibi criminis.  
 Per gratiam  
 Traditur, etc.

Latet sol in sydere,  
 Oriens in vespere  
 Artifex in opere.  
 Per gratiam  
 Traditur, etc.

Celsus est in humili,  
 Solidus in fragili,  
 Figulus in fictili.  
 Per gratiam  
 Traditur, etc.

Venit ad nos humilis  
 Lucifer mirabilis,  
 Pro nobis passibilis.  
 Per gratiam  
 Traditur, etc.

Ergo nostra concio,  
 Omni plena gaudio,  
 Benedicat Domino.  
 Per gratiam  
 Traditur et redditur ad patriam.

#### AD MATUTINAM.

Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam. — Deus in adiutorium meum intende. Domine ad adjuvandum me festina. — Gloria patri et filio et spiritui sancto, sicut erat in principio et nunc et semper, et in secula seculorum, amen. Alleluja.

#### IN PRIMO NOCTURNO.

##### *Invitatorium.*

Natum sub lege Christum venite cuncti ad collaudandum, quos ejus incarnatio redemit et passio.

*Ps.* Venite exulemus Domino, jubilemus Deo, salutari nostro. Preocupemus faciem ejus in confessione et in psalmis jubilemus ei. Natum.

*Ps.* Quoniam Deus magnus. Natum. Gloria patri. Quos ejus incarnatio.

##### *Ymnus.*

Salus eterna,  
 Indeficiens mundi vita,  
 Lux sempiterna

Et redemptio vere nostra,

Condolens humana

Perire secla

Per temptantis lumina,

Non linquens excelsa

Adisti ima

Propria elementia.

Mox tua spontanea gratia

Assumens humana,

Que fuerant perdita

Omnia salvasti terrea ;

Ferens mundo gaudia,

Tu animas et corpora

Nostra, Christe, expia,

Ut possideas lucida

Nosmet habitacula.

Adventu primo justifica,

In secundo nosque libera,

Ut cum, facta luce magna,

Judicabis omnia,

Compti stola incorrupta,

Nosmet tua

Subsequamur mox vestigia,

Quocumque visa.

*Antiphona.*

Dominus dixit ad me.

*Ps.* Quare fuere. Euouae.

*Ant.* In sole posuit.

*Ps.* Celi enarrant. Euouae.

*Antiphona.*

Elevamini, porte.

*Ps.* Domini est terra. Euouae.

*Versiculus.*

Dextera Dei, cum patre sempiterna sine tempore, ter-  
ris hodie apparens, de gloriosa virgine sancte?

Sata, semper hanc serva plebem, benedicens, sancta  
dextera tua, Domine.

*Resp.* Quem vidistis.

*Versus.* Dicite quidnam vidistis et annuntiate Christi  
nativitatem. Natum vidimus!

*Resp.* O magnum mysterium.

*Versus.* Domine, audiavi auditum tuum et timui; consi-  
deravi opera tua et expavi in medio duum animalium ja-  
centem in presepio.

*Resp.* Styrps Jesse.

*Versus.* Virgo Dei genitrix, virga est flos filius ejus,

Et super hunc florem

Requiescit Spiritus almus.

Gloria. Spiritus.

## IN SECUNDO NOCTURNO.

*Invitorium.*

O Nazarene, dux Bethleem, verbum patris, quem partus  
alvi virginalis protulit, adesto nostris, Christe, jam sol-  
lemniis, festum que nostrum, rex serenus, aspice.

*Ps.* Quoniam ipsius est mare, et ipse fecit illud, et ari-  
dam fundaverunt manus ejus, venite adoremus et procida-  
mus ante Deum, ploremus coram Domino qui fecit nos,  
quia ipse Dominus Deus noster, nos autem populus ejus et  
oves pascue ejus. O Nazarene.

*Ps.* Hodie si vocem. O Nazerene. Gloria patri. Adesto  
nostris.

*Ymnus.*

Celeste organum  
Hodie sonuit in terra,  
Ad partum virginis superum  
Cecinit caterva.  
Quid facis humana turba?  
Cur non gaudes, cum supera  
Vigilat pastorum cura?  
Vox auditur angelica.  
Cantabant inclita carmina,  
Plena pace et gloria;  
Ad Christum referunt propria,  
Nobis canunt ex gratia,  
Nec cunctorum sunt hec dona,  
Sed mens quorum erit bona;  
Non sunt absolute data,  
Differenter sunt prolata.  
Affectus deserat vicia  
Et sic nobis pax est illa  
Quia bonis est promissa.  
Junguntur superis terrea;  
Ob hoc quidem laus est juncta,  
Sed decenter sunt divisa.  
Gaude, homo, cum perpendis talia;  
Gaude caro facta Verbi socia!  
Nuntiant ejus ortum sydera,  
Nati per indicia  
Ineunt duces gregum lumina  
Bethleem usque previa.  
Invenitur rex celorum  
Inter animalia;  
Arto jacet in presepi

Rex qui fecit omnia.  
 Stella maris, quem tu parvis  
 Colit hec ecclesia.  
 Ipsi nostra per te pia  
 Placeant servitia,  
 Resonent cuncta,  
 Amen redempta.

*Antiphona.* Speciosus forma.

*Psalmus.* Eructavit. Euouae.

*Ant.* Homo natus est.

*Ps.* Fundamenta. Euouae.

*Ant.* Exultabunt omnia.

*Ps.* Cantate. Euouae.

*Versiculus.* Qui carnem sumpsisti de virgine, accinctus celsizona Abrahe, te flagitamus devote, te deprecamur obnix, nostre cerne, o pater alme, famina lingue; ecce inclite et gloriose caterve tue, rex, miserere.

*Resp.* O regem celi.

*Versus.* Qui celum terram que regit per secula solus. Jacet in presepio.

*Resp.* Ecce agnus Dei.

*Vers.* Qui de terra est de terra loquitur, qui de celo venit super omnes est. Cujus non sum.

*Resp.* In principio erat.

*Versus.* Quod factum est in ipso vita erat et vita erat lux hominum. Omnia. Gloria. Et sine ipso factum est nichil.

### IN TERTIO NOCTURNO.

#### *Invitorium.*

Christus natus est nobis; venite adoremus.

*Psalm.* Quadraginta annis proximus fui generationi huic et dixi: semper hii errant corde. Ipsi vero non cognoverunt vias meas quibus juravi in ira mea si introibunt.

Introibo ?

In requiem meam. Christus. Gloria. Venite adoremus.

*Ymnus.*

Ave Maria, gratia plena,  
 Dominus tecum, virgo serena,  
 Benedicta tu in mulieribus,  
 Que peperisti pacem hominibus  
 Et Angelis gloriam ;  
 Et benedictus fructus ventris tui,  
 Qui coheredes ut essemus sui,  
 Nos fecit per gratiam.  
 Per hoc autem ave,  
 Mundo tam suave .  
 Contra carnis jura  
 Genuisti prolem,  
 Novum stella solem  
 Nova genitura.  
 Tu parvi et magni,  
 Leonis et agni ,  
 Salvatoris Christi  
 Templum extitisti,  
 Sed virgo intacta.  
 Tu floris et roris ,  
 Ovis et pastoris,  
 Virginum regina,  
 Rosa sine spina,  
 Genitrix es facta.  
 Tu civitas regis justicie,  
 Tu mater es misericordie,  
 De lacu fecis et miserie  
 Theophilum reformans glorie.  
 Te collaudat celestis curia,  
 Tu mater es regis et filia,

Per te justis confertur gratia,  
 Per te reis donatur venia.  
 Ergo maris stella,  
 Verbi Dei cella  
 Et solis aurora,  
 Paradysi porta,  
 Per quam lux est orta,  
 Natum tuum ora  
 Ut nos solvat a peccatis  
 Et in regno claritatis,  
 Quo lux lucet sedula,  
 Collocet per secula. Amen.

*Antiphona.* In principio.

*Ps.* Dominus regn. I. Euouae.

*Ant.* Ante luciferum.

*Ps.* Cantate. II. Euouae.

*Ant.* Nato Domino.

*Ps.* Dominus regn. II. Euouae.

*Versiculus.* Alacritate multa tibi nunc psallendo, rex  
 Christe, in tua nativitate celum, terra, mare cantant alle-  
 luya.

*Resp.* Sancta et immaculata.

*Vers.* Quem tremit infernus, collaudat et ordo supernus,  
 Ad nutum cujus gaudet spiramine limus.—Tuo gremio.

*Resp.* Verbum caro.

*Versus.* In principio erat verbum, et verbum erat apud  
 Deum, et deus erat verbum. Cujus gloriam.

*Resp.* Te laudant angeli.

*Vers.* Ipsum genuisti et in presepe posuisti.

*Resp.* Concepisti per aurem.

*Versus.* Quem adorat multitudo angelorum.

*Resp.* Per quem gloria.

*Resp.* Super omnes mulieres.

*Conductus ad Ludos.*

Natus est, natus est, natus est hodie Dominus,  
 Qui mundi diluit facinus,  
 Quem pater, factor omnium,  
 In hoc misit exilium,  
 Ut jacturam redimeret  
 Et paradyso redderet.  
 Nec, nec, nec minuit quod erat,  
 Assumens quod non erat ;  
 Sed carnis sumpto pallio,  
 In Virginis palatio, O  
 Ut sponsus e thalamo, O  
 Processit ex utero, O.  
 Flos de Jesse virgula, A  
 A fructu replet secula, A.  
 Hunc predixit prophetia  
 Nasciturum ex Maria.  
 Quando flos iste nascitur,  
 Diabolus confunditur,  
 Et moritur mors, et moritur mors, et moritur mors.  
 Te Deum laudamus.

*Ludarius.*

## IN LAUDIBUS.

*Antiphona prima.* O ammirabile commercium.

*Ps.* Dominus regnat. Euouae.

*Ant.* Quando natus.

*Ps.* Jubilate. Euouae.

*Ant.* Rubum quem viderat.

*Ps.* Deus, Deus meus. Euonae.

*Ant.* Germinavit radix.

*Ps.* Benedicite. Euouae.

*Ant.* Ecce Maria.

*Ps.* Laudate Deum.

*Cap.* Apparuit.

*Ymnus.*

Hac clara die turma  
 Festiva dat preconia,  
 Mariam concrepando  
 Symphonia nectarea :  
 Mundi Domina,  
 Que es sola castissima,  
 Virginum regina,  
 Salutis causa, vite porta  
 Atque celi referta gratia !  
 Nam ad illam sic nuncia  
 Olim facta angelica :  
 Ave Maria, gratia Dei plena,  
 Per secula !  
 Mulierum pia agmina  
 Intra semper benedicta,  
 Virgo et gravida,  
 Mater intacta  
 Prole gloriosa !  
 Cui contra Mariá  
 Hec reddit famina :  
 In me quomodo tua  
 Jam fient nuncia ?  
 Viri novi nullam certe copulam  
 Ex quo... atque nata sum incorrupta.  
 Diva missus ita  
 Reddit affata :  
 Flatu sacro plena  
 Fies Maria,  
 Nova efferens gaudia  
 Celo, terre, nati per exordia ;

Intra tui uteri claustra  
 Portas qui gubernat eterna,  
 Omnia qui dat tempora pacifica.

*Versiculus.* Benedictus sit hodie Deus misericordie, qui de Deo patre Deus, sine matre, virgine de matre homo sine patre, regnat solus donator gratie et largitor eterne glorie, quam nobis pius dignatur donare, ut eum leti possimus laudare cum sua genitrice beata.

*Antiphona.* Mirabile misterium.

*Ps.* Benedictus. Euouae.

*Benedicamus.*

Lux omni festa populo  
 Recurrit anni circulo,  
 Quo, nunciante angelo,  
 Exorta est redemptio,  
 Nostraque liberatio  
 Serpentis ex aculeo.

Dum omnia silentio  
 Continerentur medio  
 Et nox iter altissimo  
 Perageret curriculo,  
 Sermo tuus, o genitor,  
 Regali venit solio.

Sponsus uti de thalamo  
 Pre ceteris formosior,  
 Ita de matris utero  
 Processit orbis conditor.

Pro seculi remedio  
 Deus effectus est homo,  
 Quocirca nos in iubilo  
 Benedicamus Domino.

*Deo gratias.*

O matris alme viscera,

Repleta Dei gratia,  
 Que genuerunt talia  
 Tam que sacrata pignora,  
 Beata quoque ubera  
 Que puer ille suxerat ;  
     Cui tota celi curia  
 Tremens in laude consonat ;  
 Cui talis est potentia,  
 Ut illi que sunt omnia ,  
 Celestia, terrestria,  
 Flectuntur nutu subdita ;  
     Cujus misericordia  
 Et ammiranda bonitas  
 A morte nos perpetua  
 Adventu primo liberat,  
 Secundo nos eripiat  
 Ab infernali fovea,  
 Ut in polorum regia  
 Deo dicamus gratias.

#### AD PRIMAM.

Deus in adjutorium meum intende. Domine ad adju-  
 vandum me festina. Gloria patri et filio et spiritui sancto,  
 sicut erat in principio et nunc et semper, et in secula se-  
 culorum, amen. Alleluya.

*Duo ante altare :*

Veni sancte.

*Chorus :*

Ignem accende.

*Ymnus.*

Jam lucis orto sydere  
 Fulget dies ,

Deum precemur supplices,

Fulget dies ista.

*Antiphona.* O ammirabile.

*Ps.* Deus in nomine. Euouae.

*Cap.* Regi autem.

℞. Jhesu Christe, fili Dei vivi, miserere nobis, qui sedes  
ad dexteram patris.

Ÿ. Tu patris verbigena factus caro, Deum nobis homo  
placa Deus et da veniam, qui sedes  
ad dexteram patris.

Gloria patri et filio et spiritui sancto, sicut erat in prin-  
cipio.

*Versiculus.*

Exurge Domine, nostra redemptio,  
Cor nostrum visita celesti radio,  
Qui, carnem induens pro carnis vicio,  
Novo contemptus es nature studio.

*Kyrie eleys.* Pater, cuncta qui gubern.

*Duo clerici:*

Pater noster. Fidem auge.  
Credo in unum. Solus qui tuetur.

*Duo canonici.*

*Benedicamus.*

Castitatis liliū effloruit,  
Quia Dei filius apparuit,  
Fulget dies ista celebris.

Virgo mater sacro lactat ubere,  
Quem concepit sine viri semine;  
Fulget dies ista celebris.

Rege nato exultat in laudibus  
Multitudo celestis exercitus.  
Fulget dies ista celebris.

Ad videndum monent ire protinus,  
 Stella magos et pastores angelus.  
 Fulget dies ista celebris.

Vagit infans parvus in cunabulis,  
 Deum prodit signum novi syderis ;  
 Fulget dies ista celebris.

Salvatorem pastores annuntiant,  
 Deum natum magi donis predicant.  
 Fulget dies ista celebris.

Virgo mater servat hec in animo  
 Et per cuncta benedicit Domino.

*Sequitur lectio de capitulo, et preces et oratio.*

*Deo gratias.*

Incorrupta virgo et puerpera via vite, pietatis janna,  
 munda pie nostra pectora.

Tu de spinis uva recens, pullulas benedicta super omnes  
 feminas, munda pie nostra pectora.

Odor tuus sicut odor balsami, quo curantur te poscentes  
 languidi, munda pie nostra pectora.

Lumen vite sensibus irradiat, Deo digna stella maris ful-  
 gida, munda pie nostra pectora.

Preces nostras quesumus exaudias, ut dicamus per te Deo  
 gratias.

#### AD TERCIAM.

*Ymnus.* Nunc sancte nobis spiritus.

*Antiphona.* Quando natus.

*Ps.* Legem pone. Euouae.

*Capitulum.* Virgo verbo concepit.

ⲙ. Verbum caro factum est. Alleluya. Alleluya.

ⲥ. Et habitavit in nobis. Alleluya. Gloria patri et filio et  
 spiritui sancto.

*Versiculus.* Sedentem in superne majestatis arce adorant,  
humillime proclamantes ad te, cum que illis unde viginti  
quinque: sanctus, sanctus, sanctus Sabaoth! Rex, plena sunt  
omnia glorie tue, atque cum innocentissimo grege, qui sine  
ulla sunt labe, dicentes excelsa voce : Gloria tibi sit,  
Christe !

*Benedicamus.*

Parentis primi novum facinus,  
Quod suggestit hostis requissimus  
Iuvidendo nostris successibus,  
Noster fuit gravis interitus.

Ve miseris

Quos tam dire legis

Trahit impetus !

Paradisi cultores fuimus,  
Sed patris culpa exulavimus,  
Exulaturi morte gravior,  
Nisi Deus esset propicius.

Ve miseris

Quos tam dire legis

Trahit impetus !

Sed Deus pater misit filium  
Per virginis intacte gremium,  
Ut visitaret mundum languidum,  
Donans reis vite remedium.

Felix culpa quam delevit  
Tam beata victima.

Iste fuit nostra redemptio,  
Is reduxit nos ab exilio,  
Rupto que dire mortis laqueo,  
Restituit in vite solio

Unde letus ,

Noster chorus  
Benedicat Domino.

---

Nostre quod providerat  
Salutis altitudo  
Temporis attulerat  
Instantis plenitudo ;  
Condescendens aderat  
De celis fortitudo.

Gabriel ad virginem,  
Quia pulchritudinem  
Rex ejus cupierat,  
Thronum hanc ut poneret  
Atque fructus fieret  
Quod David juraverat.

Gabrihele nuncio  
Maria salutatur ;  
Que sit salutatio  
Virgo parens miratur,  
Et credens consilio  
Per aurem impregnatur.

Beata que credidit,  
Concepit et edidit  
Summi patris filium.  
Nec pudor amissus est  
Nec dolor admissus est  
Per hoc puerperium.

In terris qui natus est  
In celis adoratur,  
Qui sanctorum decus est  
Pannis circumligatur,

Quique panis vivus est  
In cunis ablactatur.

Aaron virga floruit,  
Vellus rore maduit,  
Maria cum peperit  
Rubus inflammatus est  
Nec tamen combustus est,  
Nam virgo non deperit.

Misticis umbraculis  
Olim prefiguratum,  
Et multis oraculis  
Fuit prenunciatum,  
Quod nostris in seculis  
Gaudemus declaratum.

Res miranda geritur !  
Vagit et non loquitur  
Dei sapientia.  
Vix creator omnium  
Habet diversorium  
Inter animalia.

*Conductus ad presbyterum.*

Dies festa colitur ;  
Tange symphoniam !  
Nam puer qui nascitur  
Juxta prophetiam  
Ut gygas egreditur  
Ad currendam viam.  
Felix est egressio  
Per quam fit remissio.  
Diei sollempnitas

Ita celebretur,  
 Ut prudens simplicitas  
 Bonum operetur,  
 Et non cesset caritas  
 Que nos comitetur.  
 Felix est egressio,  
 Per quam fit remissio.

Diei det gloriam  
 Homo jam renatus,  
 Qui, per negligentiam  
 Olim exulatus,  
 Per misericordiam  
 Redit liberatus.  
 Felix, etc.

Diem hanc leticie  
 Fecit homo Deus,  
 Dono cujus gratie  
 Suscitatur reus,  
 Cum de domo vidue  
 Exit Helyseus.  
 Felix, etc.

Dies o tam celebris,  
 Quam es ammiranda!  
 Tu lucas in tenebris  
 Lux glorificanda,  
 Per quam vita funebris  
 Nobis est vitanda.  
 Felix est egressio  
 Per quam fit remissio.

Die ista claruit  
 Lumen istud clarum,

Quod nobis innotuit  
 Voce prophetarum,  
 Splendor cujus diluit  
 Noctem tenebrarum.  
 Felix est, etc.

#### OFFICIUM AD MISSAM.

*Introitus.* Puer natus est.

*Psalm.* Cantate. Euouae.

Kyrie eleyson. Clemens rector eterne, pater immense...

#### *Duo :*

Gloria in excelsis Deo, cujus reboat in omni gloria mundo, et in terra pax, pax perhennis hominibus bone voluntatis, qui Deum diligunt in veritate. Laudamus te; te decet laus. Benedicimus te de die in diem Adoramus te. Cum prece, voto, hymnis assumus ecce tibi. Glorificamus te, qui in celis gloriosus es. Gracias agimus tibi de beneficiis tuis, Propter magnam gloriam tuam, ammirabilem gloriam, Domine Deus, Rex super omnes unus, Rex celestis, Rex sine fine manens, Deus pater omnipotens, imperans celo et terre, et regens maria, Domine fili unigenite, spes nostra, salus nostra, Jhesu Christe, venturum quem longe cecinere prophete, Domine Deus, agnus Dei, tu victima et hostia factus es crucis ara, filius Patris, a patre genitus ante secula, qui tollis peccata mundi, quod perhibuit Joannes, miserere nobis, quia venit tempus miserendi, qui tollis peccata mundi, qui nostram antiquam leviasti sarcinam, suscipe deprecationem nostram, preces intende servorum ad te devote clamantium, qui sedes in superne majestatis arce, ad dexteram patris, ubi ad dexteram patris almam se-

des, couregnans, coeternus per omnia, miserere nobis, ne dampnemur cum impiis in adventu judicis, quoniam tu solus sanctus, sanctus sanctorum Deus. Tu solus dominus, dominus dominantium. Tu solus altissimus, super celigenas etheris omnes, Jhesu Christe, qui manes in eternum cum patre, cum Sancto Spiritu. Potenter cuncta disponendo cum eo secla, in gloria Dei patris. Amen.

*Conductus ad Subdiaconum.*

Lux optata claruit;  
 Gaude Syon filia,  
 Virga que jam aruit,  
 Virga succi nescia,  
 Virga Jesse floruit  
 Juxta vaticinia,  
 Cum gloria.  
 Gignitur, — nascitur  
 Christus, sicut voluit  
 Divina clementia.

Hoc in hoc hoc in hoc hoc in hoc sollempnio

Concinat hec concio

Nascendi primordia  
 Subiit eternitas,  
 Induit servitia  
 Superna regalitas,  
 Lactat patrem filia  
 Quem parit virginitas,  
 Cum gloria.  
 Angitur, — frangitur  
 Hostilis protervia  
 Et ejus potentia.  
 Hoc in hoc hoc in hoc hoc in hoc, etc.

Quicquid fuit mysticum  
 Testamento veteri,  
 Quicquid fuit typicum,  
 Moyses et ceteri,  
 Fructum per Daviticum  
 Decet patefieri,  
 Cum gloria.  
 Hoc in hoc hoc in hoc...

Judea, gens rea,  
 Regem crede celicum,  
 Per quem sumus liberi.  
 Hoc in hoc hoc in hoc...

Gens digna supplicio,  
 Daniele legitis;  
 Quod defecit unctio  
 Pridem intelligitis;  
 Missum celi nuntio  
 Messyam non creditis,  
 Cum gloria.  
 Hoc in hoc hoc in hoc..

### *Epystola.*

Laudem Deo dicam per secula, qui me plasmavit in manu dextera et reformavit cruce purpurea sanguine nati, qui cunctos redemit ab ortu solis, orbis per climata, usque ad mundi partes occiduas. In ejus laude clamores excitat lectio Ysaie prophete, in qua Christi lucida vaticinatur Nativitas.

Hec dicit Dominus Pater, Filius, sanctus Spiritus, Deus unus. Populus gentium, qui ambulat in tenebris, quem creasti, quem, fraude subdola, hostis expulit paradyso, vidit lacem magnam. Fulserunt et immania nocte media

pastoribus lumina habitantibus in regione umbre mortis. Lux sempiterna et redemptio vere nostra orta est eis. O stupenda natiuitas ! Parvulus enim natus est nobis; magnus hic erit Jhesus, filius Dei et filius patris summi datus est nobis ab arce summa, et factus est principatus ejus super humerum ejus, ut celos regat atque arva, nec non refrenet maria, et vocabitur nomen ejus Messyas, Sother, Emmanuel, Sabaoth, Adonay, ammirabilis radix David, consiliarius Dei patris qui creavit omnia, Deus fortis, pulchre demonum castra perimens teterrima, pater futuri seculi, rex omnipotens, princeps pacis, per secla sempiterna multiplicabitur ejus imperium in Jherusalem, Judea sive Samaria, et pacis non erit finis hic et in evum, super solium David et super regnum ejus sedebit, et regni meta ipsius non erit aliqua, ut confirmet illud in fidei pignore et corroboret in judicio et justitia, judex cum venerit judicare seculum, a modo illi debetur gloria, laus et jubilatio et usque in sempiternum.

*In medio choro.*

ꝛ. Viderunt Emmanuel — patris unigenitum,  
 In ruinam Israhel et salutem positum,  
 Hominem in tempore, verbum in principio,  
 Urbis quam fundaverat natum in palatio.

Omnes fines terre, salutare Dei nostri, jubilate Deo, omnis terra.

ꝝ. Notum fecit — quod profuit,  
 Cum virga Jesse floruit,  
 Quod protulit, quod decuit  
 Et quod pater consuluit,  
 Deitate socia;  
 Nascitur de filia  
 Qui manet in gloria.

Dominus salutare suum ante conspectum gentium, revelavit justiciam suam. Alleluya.

*In Pulpito.* ḡ. Multipharie.

*Prosa.* Letabundus.

*Conductus ad Evangelium.*

Quanto decet honore ,  
 Quanto valet leticia ,  
 Jubilet ecclesia ,  
 Corde simul et ore.  
 Summi patris filium  
 Summum decet gaudium ;  
 A voce joconda  
 Non dissonet mens munda.  
 Dies est letabunda ,  
 Dies hec dies hec meritos coronat  
 Et crimina condonat.

—  
 Ista dies sacrata ,  
 In qua , liber a crimine,  
 Jordanis in flumine  
 Nostra lavit peccata.  
 Horum tamen venia  
 Sola datur gratia ;  
 Homo non meretur  
 Quod Deus miseretur.  
 Aliter, aliter, meritum humanum  
 Inefficax et vanum.

Dominus vobiscum et cum Spiritu tuo.

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam. Gloria tibi,  
 Domine !

*Evangelium.* In illo tempore, postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen

ejus *Ihesus*, quod vocatum est ab angelo priusquam in utero conciperetur.

*Duo presbiteri vel diaconi :*

Credo in unum Deum, unum Deum in trinitate, patrem omnipotentem, qui poli summa residet in arce, trinus et unus, factorem celi et terre, conditorem fabricae mundi, visibilium omnium et invisibilium quae celi ambitu continentur, et in unum Dominum, qui Dominus est omnium, *Ihesum Christum regem seculorum, filium Dei unigenitum, verbum Patris et ex patre natum priusquam mundus fieret ante omnia secula, cujus generatio non habet finem, Deum de Deo, deitate socia, lumen de lumine, quod olim nostris refulsit in tenebris, Deum verum de Deo vero, patris eterni genitum ab ore, genitum non factum, factum sub lege, consubstantiali patri, coeternum per omnia, per quem omnia facta sunt valde bona, qui propter nos homines, florifero pulsos solio, primi patris pro delicto, et propter nostram salutem descendit de celis, sicut pluvia in vellus, et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine, quod enim in ea natum est de Spiritu sancto est, et homo factus est, ut salvum faceret genus humanum, crucifixus etiam pro nobis, mitis hostia factus, nostra ob remedia, sub Pontio Pilato, cum Pilatus haberet presidium, passus et sepultus est, ut expiatis sordibus reddat colorum sedibus, et resurrexit tertia die, victo rege sceleris, rediit ab inferis cum summa victoria, secundum scripturas, tunc implete sunt Scripture, et ascendit in celum ante conspectum gentium, sedet ad dexteram Patris, sceptrum tenens imperiale, et iterum venturus est cum gloria, caterva septus angelica, iudicare vivos et mortuos, digna rependens merita, cujus regni non erit finis, in eternum Dominus regnabit et ultra;*

et in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem, qui animabus vivificandis aquas fecundat, qui ex Patre Filioque procedit, amborum sacrum spiramen, nexus amor que, qui cum Patre et Filio simul adoratur, una permanens in usua, et conglorificatur, cum quibus regnat Deus ante secula, qui locutus est per prophetas, verbis ut essent proflui et caritate fervidi; et unam sanctam catholicam et apostolicam ecclesiam, angelis coronatam, ut sponsata comite; confiteor unum baptismum, crismate vero genus, ut creetur christicoliarum in remissionem peccatorum, quod sanavit lesionem multorum peccaminum in Maria, et expecto resurrectionem mortuorum in districti adventu iudicis, et vitam venturi seculi, in tempore retributionis, Amen.

*Offertorium.* Tui sunt celi.

*Duo clerici:* Sanctus,

ŷ Perpetuo numine cuncta regens.

Sanctus, ŷ Regna cuius disponens jure perhenni.

Sanctus, ŷ. Consimilis qui bona cuncta nutris.—Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt celi et terra gloria tua. Osanna in excelsis! — Benedictus Marie filius, qui venit in nomine Domini.

ŷ. O deitas clemens, servorum suscipe laudes.

ŷ. Plebs tibi mente pia, genitor, dictante sophya,  
jubilet Osanna!

ŷ. Laudibus intenta tibi plebs quoque, Christe redemptor,  
geminet Osanna!

ŷ. Carminis in meta sit Spiritus et tibi leta  
triplicet Osanna! — In excelsis.

ŷ. O quanta, qualis, quam suavis, quam beata gloria,  
qua complentur, continentur, gubernantur omnia.

*Duo clericuli:* Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,

ŷ. Qui sedes ad dextram patris, solus invisibilis Deus,—  
miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,  
 †. Lex regum, gaudium Angelorum, Deus, — miserere  
 nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,  
 †. Lux indeficiens, pax perpetua, redemptio, Deus, —  
 dona nobis pacem.

*Communio.* Viderunt omnes. Ite, missa est.

#### AD SEXTAM.

*Hymnus.* Rector potens.

*Antiphona.* Rubum quem.

*Psalmus.* Defecit. Euouae.

*Capitulum.* Apparuit.

ꝛ. Ipse invocavit me. Alleluya. Alleluya.

*Versus.* Pater meus es tu. Alleluya. Gloria.

*Versiculus.* Quos florifero pulsos solio, primi patris pro  
 delicto, conturbabat miseros fletus in exilio, jam propi-  
 cios ad se superos reducet, donanti regno exultemus Do-  
 mino.

#### *Benedicamus.*

Regis natalicia  
 Qui gubernat omnia  
 Summa cum leticia  
 Jubilet ecclesia,  
 Quia Dei gracia miseros  
 Reduxit ad superos.  
 Ergo nostra concio,  
 Omni pleni gaudio,  
 Psallat Dei filio,  
 Propulsato vicio,  
 Et cum honore pio,  
 Debitas Deo dicat gratias.

## AD NONAM.

*Hymnus.* Rerum Deus.

*Antiphona.* Ecce Maria.

*Psalm.* Mirabilia. Euouae.

*Cap.* Virgo verbo.

☩. Notum fecit Dominus. Alleluya. Alleluya.

ŷ. Salutare tuum. Alleluya. Gloria.

*Versiculus.* Qui scis infirma carnis nostre et quanta viciorum aggravemur mole, succurre nobis, o piissime, in isto salo vite tam fragilissime.

*Benedicamus.*

Verbum Patris hodie  
Processit de Virgine.  
Virtutes angelice,  
Cum canoro jubilo,  
Benedicamus Domino!  
Pacem nobis omnibus  
Nunciavit angelus,  
Refulsit pastoribus  
Veri solis radius,  
Deo gratias dicamus.

## AD VESPERAS.

Deus in adiutorium.

*Prosa.* Alle resonent.

*Ymnus.* A solis ortus cardine.

*Ant.* O ammirabile.

*Ps.* Dixit Dominus. Euouae.

☩. Descendit.

ŷ. Tanquam.

*Ant.* Quando natus es.

*Ps.* Confitebor. Euouae.

ꝛ. In principio.

ŷ. Quod factum est.

*Ant.* Rubum quem.

*Ps.* Beatus vir. Euouae.

ꝛ. Styrps Jesse.

ŷ. Virgo Dei.

*Ant.* Ecce Maria.

*Ps.* De profundis. Euouae.

ꝛ. Te laudant.

ŷ. Ipsum genuisti.

*Ant.* Mirabile.

*Ps.* Memento. Euouae.

*Cap.* Populus gentium.

*Resp.* Gaude, Maria virgo, cunctas hereses sola interemisti.

*Versus.* Gabrihelem archangelum scimus divinitus te esse affatum.

*Resp.* Que Gabrielis archangeli dictis credidisti.

*Versus.* Uterum tuum de Spiritu sancto credimus impregnatum.

*Resp.* Dum virgo Deum et hominem genuisti,

ŷ. Erubescat Judeus infelix, qui dicit Christum ex Joseph semine esse natum.

*Resp.* Et post partum, virgo inviolata permansisti. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.

*Resp.* Gaude, Maria.

*Cum prosa.* Inviolata, intacta et casta es Maria, que es effecta fulgida regis porta. O Mater alma Christi charissima, suscipe pia laudum precamina, nostra ut pura pectora sint et corpora; que nunc flagitant devota corda et ora, tu da per

precata dulcisona nobis concedat veniam per secula! O benigna, o benigna, o benigna, que sola inviolata permansisti!

*Versiculus.* Sancta Dei genitrix virgo que Maria Deum nobis protulit flatu sacro plena, et, honore virginali integro permanente, filium generavit, que superno paranympo credula, ac de tanto nuntio leta, dixit : fiat ut prolem Deicam mater et virgo proferam et hominem.

*Antiphona.* O beata infantia, per quam nostri generis reparata est vita.

*Ps.* Magnificat. Euouae.

*Ant.* O gratissimi delectabiles que vagitus, per quos eternos ploratus evasimus!

*Ps.* Et exultavit. Euouae. O felices panni, quibus peccatorum sordes extersimus!

*P.* Quia respexit. Euouae. .

*Ant.* O presepe splendidum, in quo, non solum jacuit fenum animalium, sed cibus inventus est angelorum.

*Ps.* Quia fecit.

*Antiph.* O beata infantia.

*Ps.* Et Misericordia.

*Ant.* O gratissimi.

*Ps.* Fecit potentiam.

*Ant.* O felices panni.

*Ps.* Deposuit.

*Ant.* O presepe.

*Ps.* Esurientes.

*Ant.* O beata infantia.

*Ps.* Suscepit Israhel.

*Ant.* O gratissimi.

*Ps.* Sicut locutus.

*Ant.* O felices panni. Gloria patri.

*Ant.* O presepe. Sicut erat. Alleluya.

*Benedicamus.*

Super omnes alias creaturas, Domino  
 Laudes homo referat pro majori debito ;  
 Nam nunc ineffabili restaurans consilio ,  
 Deus homo factus est homine pro perduto  
 Christus Dei filius , a celorum solio  
 Missus ad ima soli ordine mirifico.

Nasciturum puerum semine de regio ,  
 Sessurum que Davidis in paterno solio ,  
 Regnaturum pariter ullo sine termino ,  
 Pagine prophetico monstrarunt oraculo.  
 Post prophetas Virgini dictum est ab angelo :  
 Ave plena gratia, paries ex utero

Filium altissimi, per quem in principio  
 Pater cuncta condidit queque sunt in seculo.  
 Virgo, feta spiritu, celi credens nuntio  
 Ut predictum fuerat, gravida fit puero,  
 Quem, decursis mensibus, ventre de virgineo,  
 Mortis merso tenebris lucem dedit seculo,

Unde mundus jubilans, hoc redemptus puero  
 Per quem cuncta facta sunt, benedicit Domino.

*Deo gratias.*

Virgo gemma virginum, stella maris fulgida,  
 Lucem solis superans, margarita splendida,  
 Filia Jherusalem, prudens et castissima,  
 Sponsa mater que regis qui gubernat omnia,  
 Patre Deo geniti ante cuncta secula,  
 Cujus vera bonitas  
 Nostras mundet maculas,

Ave Dei genitrix, nostra spes et gloria,  
 Per quam nobis aditus datur ad celestia,  
 Perdita que fuerant vite reddens gaudia,  
 Nostra fuga scelera, per te data gratia,  
 O inestimabilis sanctitatis pietas,  
 Tuo sacro germine Eve lapsum repara.

Te chorus angelicus laudat super ethera ;  
 Omnes sancti jubillant tibi dantes cantica.  
 Namque tui filii astas in presentia ,  
 Qui, te terris elevans, transvexit ad supera.  
 Ergo Virgo, poscimus  
 Nos precantes audias ,  
 Atque nostras precibus  
 Munda mentes sordidas ,  
 Ut, intrantes celicas  
 Emundati januas ,  
 Per te Deo debitas  
 Referamus gratias.

*Conductus ad Ludarium.*

Novus annus hodie  
 Monet nos leticie  
 Laudes inchoare.  
 Felix est principium  
 Finem cujus gaudium  
 Solet terminare.  
 Celebremus igitur  
 Festum annuale,  
 Quo peccati solvitur  
 Vinculum mortale,  
 Et infirmis propinatur

Poculum vitale.  
 Adhuc sanat egrotantes.  
 Hoc medicinale,  
 Unde psallimus letantes  
 Ad memoriale. Ha ha hé !  
 Qui vult vere psallere ,  
 Trino psallat munere ,  
 Corde, ore, opere  
 Debet laborare ,  
 Ut sic Deum colere  
 Possit et placare.  
 Dignus est memoria  
 Finem cujus gaudia  
 Solent terminare ;  
 Dignus est preconis.  
 Quem tot beneficiis  
 Scimus habundare.  
 Cui creare placuit  
 Celum, terram, mare ,  
 Sic in verbo voluit  
 Mundum ordinare,  
 Et sic fuit ei cure  
 Hominum ditare ,  
 Ut subjecte creature  
 Possit imperare ,  
 Et si vellet, immortalis  
 Potuisset stare. Ha ha hé !

*Conductus ad Poculum.*

Kalendas januaris  
 Sollemnes, Christe, facias ,  
 Et nos ad tuas nuptias  
 Vocatos, rex, suscipias.

Suscipe tuum populum  
 Ad nuptiarum epulum,  
 Qui multiplex es ferculum,  
 Cujus sanguis est poculum.

Poculum tui sanguinis  
 Sumpti que carnem hominis,  
 Ad laudem tu inominis,  
 Da nobis, proles Virginis.

Virginis quidem proprius,  
 Et creator et filius,  
 Extra quem non est alius,  
 Et quid hoc mirabilius!

Miranda res per secula,  
 Quod sine viri copula  
 Te concepit juvencula  
 In virginali clausula.

Clausa Mater concipiens  
 Clausa fuit et pariens,  
 Et tu Deus ingrediens  
 Ingressus et egrediens.

Egressus autem, ardua  
 Mortis fregisti cornua;  
 Quin ipsa mors est mortua,  
 Occisa vite janua.

Janua vite congrua,  
 Immo vita perpetua,  
 Nos, Christe, per hec omnia  
 Duc ad festa continua.

Continua festa Syon ,  
 Quo repertum topazion:  
 Tulisti homo in Syon ,  
 Patri presentans Elyon.

Ely patri sit gloria ,  
 Tibi, Christe, victoria,  
 Neupmati sunt equalia  
 Per seculorum secula.

*Versus ad Prandium.*

O crucifer, bone lucis sator omniparens, pie verbigena,  
 edite corpore virgineo, sed prius in genitore potens, astra,  
 solum, mare quam fierent, huc nitido, precor, intuitu, flecte  
 salutis feram faciem, fronte serenus et irradias, nominis ut  
 sub honore tui has epulas liceat capere. Te sine dulce ni-  
 chil, Domine, nec juvat ore quid appetere pocula, ni prius  
 atque cibos, Christe, tuus favor imbuerit, omnia sanctifi-  
 cante fide. Fercula nostra Deum sapiant, Christe, et influat  
 in pateras seria ludicra verba, jocos; denique quod sumus  
 aut agimus trina superna regat pietas, ipse homini quia  
 cuncta dedit que capimus dominante manu, que polus aut  
 humus aut pelagus aere, gurgite, rure creant, hec michi sub-  
 didit et sibi me.

*De beato Stephano epistola.*

Lectio actuum Apostolorum, vernant fortia jam quorum  
 trophea in celi regia.

In diebus illis, post acta Ascensionis sancta sollempnia,  
 Stephanus, plenus gratia et fortitudine, lumine vultus  
 tui, Domine, insignitus, faciebat prodigia et signa magna  
 in populo, optatum infirmis robor cedendo cathenis. Sur-

rexerunt autem quidem de Synagoga viri mendaces, que appellatur Libertinorum et Cirenensium et Alexandrinorum et eorum qui erant a Cilicia et Asya, disputantes cum Stephano de Jhesu Nazareno, qui fuit vir propheta potens in opere et sermone. Et non poterant resistere sapientie, implevit enim eum Dominus spiritu sapientie et intellectus, et spiritui qui loquebatur; nam spiritus sanctus erat in eo. Audientes autem hec, cogitaverunt interficere eum. Dissecabantur cordibus suis, quidam enim Judei dicebant quia bonus est; alii autem dicebant non, sed seducit turbas, et stridebant dentibus in eum paratum ad omnia pro Salvatoris nomine sustinenda. Cum autem esset Stephanus plenus Spiritu sancto, spe fruendi victoria divinitus subnixus, intendens in celum, vidit gloriam Dei quem terra, pontus, ethera colunt, adorant, predicant et Jhesum stantem a dexteris Dei in sede majestatis sue, et ait: ecce quod cupivi; jam video, ecce video celos apertos, beatus homo cui celi patebunt! et filium hominis stantem a dexteris virtutis Dei, cujus caritas versus celos sublevat Stephanum de terra. Exclamantes autem voce magna adversus eum, continuerunt aures suas insipientes et maligni oderunt sapientiam, et impetum fecerunt unanimiter in eum viri iniqui absque misericordia, et ejicientes eum extra civitatem, lapidabant. Sed stat fortiter patiens martyr et orat; et testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus, vas electionis futurus, et lapidabant Stephanum invocantem et dicentem: Domine, suscipe me, et cum fratribus meis sim, Domine Jhesu, salvator mundi, accipe spiritum meum, et perduc me ad convivium epularum tuarum. Positis autem genibus: sinite me, inquit, celum videre, ut spiritus dirigatur ad Dominum. Exclamavit voce magna, dicens: nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace. Domine, ne statuas illis

hoc peccatum, nec tua dampnetur, Jhesu, factura, benigne.  
 Et cum hoc dixisset, sanguine laureatus, obdormivit in  
 Domino, cum quo gaudet et regnabit per omnia seculorum  
 secula.

*De S. Johanne epistola.*

Ad laudem regis glorie,  
 Vox intonet ecclesie,  
 Propter Johannis merita,  
 Hec recita preconia.  
 Lectio libri Sapientie  
 Proclamet saluberrime,  
 Spiritus sancti carmine,  
 Quam fideles perpendite :

Qui timet Deum faciet bona, ut percipiat gaudia conditoris  
 perhennia et qui continens est justicie apprehendet illam et  
 obviabit illi quasi mater honorificata, quia dulcis est gratia,  
 suavis misericordia, mirabilis in gloria. Cibavit illum pane  
 vite et intellectus, dum supra pectus Domini recumberet al-  
 tissimi, et aqua sapientie salutaris potavit illum, ut paradisi  
 fluvius totum orbem celestibus irrigaret dogmatibus; et fir-  
 mabitur in illo et non flectetur et continebit illum et non  
 confundetur, ut, arce Syon positus, premineat virtutibus; et  
 exaltabit illum apud proximos suos, cum equo mundi iudice  
 throno sedentem glorie. In medio ecclesie aperuit os ejus in  
 voce evangelica ad divina preconia et implevit illum spiritu  
 sapientie et intellectus, ut, more volans aquile, spectet solem  
 justitie, et stolam glorie induit eum inter sanctorum agmina,  
 coronis rutilantia et luce solis candida. Joconditatem et exul-  
 tationem thesaurisavit super eum in angelorum curia per  
 festa immortalia, et nomine eterno hereditabit illum quem  
 dilexit pre omnibus unicus Dei filius Dominus Deus noster.

O Johannes theologe,  
 O Christo dilectissime,  
 Tuis letos sollempniis celi conjunge gaudiis!

*De Innocentibus epistola.*

Laus, honor, virtus Deo nostro, decus et imperium regi nostro! De sanctorum Innocentium tripudio, qui quanto prepolleant honoris titulo presens nobis ostendit lectio libri Apocalipsis Joannis apostoli, qui testimonium perhibet de his.

In diebus illis, ecce ego Johannes vidi supra montem Syon Agnum stantem qui tollit peccata mundi, et cum eo centum quadraginta quatuor millia, quos trucidavit frendens insania Herodiane fraudis ob nulla crimina, habentes nomen ejus, hec est enim Innocentum gloriosa concio, et nomen patris ejus in sancti Spiritus clementia scriptum in frontibus suis, de qua scriptum est: erit nomen meum ibi, dicit Dominus. Et audivi vocem de celo de sublimibus, tanquam vocem aquarum multarum que fluunt impetu de Libano, et tanquam vocem tonitruum magni cum mera symphonia et vocem quam audivi intentus in superna, sicut citharedorum citharizantium in citharis suis dulciter in voce modula; et cantabant quasi canticum novum mira victoria ante sedem, et ante quatuor animalia et seniores ante sedem sedentis super thronum; et nemo poterat dicere canticum in laude consona, nisi illa centum quadraginta quatuor milia quos infaus Christus hodie vexit ad astra; hi empti sunt de terra ab imatu et infra; hi sunt qui cum mulieribus non sunt conquinati, propter hoc emicat velut stella firmamenti clara, virgines enim sunt, casta generatio; hi secuntur Agnum sedentem in superne ma-

jestatis arce quocumque ierit, amicti stolis albis; hi empti sunt ex omni bus primicie Deo et Agno sine macula, et in ore ipsorum non est inventum mendatium, qui nec dum potuerunt lingua, sine O et O macula sunt ante thronum Dei et Agni.

---

---

# NOTES.

---

## NOTE I<sup>re</sup>.

Le manuscrit de l'Office des Fous, conservé à la bibliothèque de la ville de Sens, a pour titre : *Circumcisio Domini*; plusieurs des copies qui en ont été faites portent de plus, en tête, cette indication explicative :

*Officium festi Stultorum ou Fatuorum, ad usum, seu potius ad abusum metropolitanæ ac primatialis Senonensis ecclesiæ.*

C'est un livre oblong, dont l'un des côtés a 35 centimètres d'étendue, et l'autre, celui qui est dans le sens de l'écriture, un peu plus de 16 centimètres. Les 33 feuillets de parchemin dont il se compose sont renfermés dans une couverture formée de deux tablettes en bois très-épaisses; ces tablettes elles-mêmes, bordées d'ornements en argent, servent de cadre à des planches d'ivoire provenant d'un antique dyptique payen. Je n'ai pas à m'occuper ici de la description des figures qui sont sculptées sur le dyptique, ni de leur explication. Un archéologue plus habile, et dont tous les amis de la science regrettent profondément la perte, M. A. Duchalais, s'en est chargé.

L'écriture très-nette du manuscrit offre les signes évidents du XIII<sup>e</sup> siècle. M. Danjou (*Revue de musique religieuse*, ann. 1847, p. 287) l'attribue à tort, ce me semble, au XIV<sup>e</sup> siècle. Les grandes lettres et les rubriques sont tracées à l'encre rouge. L'office est noté; plusieurs morceaux abrégés et indiqués seulement par les premiers mots,

se rapportent aux formules ordinaires et bien connues de la liturgie.

L'opinion commune, admise par l'abbé Lebeuf, par Millin, par Laborde (*Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, p. 232), etc., est que cet office a été composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, qui vivait à la fin du XII<sup>e</sup> et au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Les auteurs du *Gallia christiana* disent (t. XII, p. 59) que ce prélat mourut le 3 des ides de juin de l'an 1222, qu'il fut enterré dans la cathédrale, et qu'on grava sur son tombeau l'épigramme suivante :

Flos et honor cleri, Petrus huic qui subjacet æri  
De Cameracensi ductus est sedi Senonensi.  
Moribus et vita vere fuit Israelita,  
Et pro more viæ sacra novit theologica.  
Lux erat annalis sinodi ; cætus sinodalis,  
Non sine lamento patris, ossa dedit monumento.  
Doctori fidei sit cognitio speciei,  
Quod que spei certæ suberat modo cernit aperte.

Pierre de Corbeil passe pour avoir composé aussi un office de l'Assomption, et quelques autres écrits religieux. J'ai dit que la rédaction de l'Office des Fous de Sens était généralement attribuée à cet évêque. M. l'abbé Carlier, dans un mémoire lu en 1850, au Congrès historique de Sens, a soutenu que :

1<sup>o</sup> Pierre de Corbeil n'avait composé ni le texte ni le chant du dyptique ;

2<sup>o</sup> Ce chant et ce texte, colligés par de simples notaires ou copistes pour le compte des enfants de chœur de la cathédrale, n'avaient jamais formé un office liturgique proprement dit ;

3° Cette imitation d'office liturgique, dont les enfants de chœur étaient les héros, avait été condamnée, en 1245, par Odon, légat du Saint-Siège.

Ces propositions, que je copie dans un rapport adressé par M. Nisard au ministre de l'Instruction publique, le 24 février 1851 (*Archiv. des missions scientifiques et littér.*, 1851, avril, p. 189), sont trop absolues pour être admises sans discussion. On peut leur opposer en premier lieu le mémoire cité plus haut de M. Aimé Cherest. J'ajouterai quelques réflexions :

La tradition est constante en faveur de la paternité de Pierre de Corbeil dans la rédaction du Missel de Sens, et les auteurs du *Gallia christiana* la constatent sans objections. Voici à cet égard quelques textes à noter : — On lit dans un acte capitulaire du dernier décembre 1524 : *Adrequestum vicariorum, requirentium facultatem celebrandi festum Circumcisionis a defuncto Corbolio institutum, quod vulgariter dicitur festum Stultorum, pro hoc anno, rationibus quibusdam moventibus, non consenserunt Domini.* — Une lettre adressée le 3 février 1715 à l'abbé Lebeuf, par C. H. Fenel, doyen de Sens (Biblioth. imp., Saint-Magloire, 85), porte : « J'oubliais de vous dire, à propos de Pierre de Corbeil, qu'on le croit auteur de l'office que nous nommons l'office des Fous, et qui cependant n'a rien de ridicule, qu'une prose, dont le chant imite le brayre des ânes. Le reste est fort beau ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que le Pater, le Gloria in excelsis, le Credo et l'Épître, sont intercalés, comme l'est encore notre Kyrie fons bonitatis, à la fin de notre missel, avant les proses, ou bien, comme Snoyegoud en a intercalé dans le Psautier..... » — Enfin, sur le premier feuillet d'une copie de l'office des Fous, de Sens, qui a appartenu à M. Tarbé, sont inscrites les explications qui suivent :

• Transcriptus est liber sequens, vel potius officium, ex originali perantiquo, in thesauro metropolitanæ Senonensis ecclesiæ conservato, ex utraque parte foliis eburneis munito, nunc in archiviis capitularibus incluso.

« Officium istud compositum fuit a Petro de Corbolio, Senonum Archiepiscopo, tempore quo sedebat Romæ summus pontifex Honorius tertius. Decanatum Senonensem implebat Philippus de Gravia et præcentoriam dignitatem Guillelmus, dictus Venerabilis, qui canonicos capellanos ad altare SS. Saviniani et Potentiani in ecclesia Senonensi fundavit, de quo sic scribit Tavellus in historia archiepiscoporum Senonensium quam texuit, pag. 94 : officium quo utitur Senonensis ecclesia in festo Assumptionis B. Mariæ digessisse fertur et versus qui pro Responsoriis, ut vocant, cantantur composuisse : officium etiam quo aliquando, die Circumcisionis Christi ea usa est ecclesia (quod Fatuorum festum vulgo dictum est), non ob ea quæ cantabantur, sed ob multa incondita et stultitiam sapientia quæ fieri tum solebant et penitus absolverunt, ex quibus velut ex ungue leonem de ingenio et de doctrina illius licet iudicare. »

En second lieu, l'office des Fous de Sens est de la même espèce que celui de Beauvais, que l'office de l'Étoile, à Rouen, que celui du Sépulcre, et qu'une foule d'autres offices destinés à des fêtes plus ou moins singulières, et qui ont été composés par des clercs, adoptés par le clergé, et célébrés dans les églises. L'intervention des *notaires* ou *copistes*, pour *recueillir* le texte et le chant qui nous occupent, est une pure conjecture ; d'ailleurs, fût-elle admise, elle ne ferait que reculer la solution de la question : Qui a composé ce texte et ce chant ?

En troisième lieu, la condamnation prononcée par Eudes de Tusculum est loin d'avoir dans l'espèce la portée qu'on lui attribue, puisqu'il est certain que la fête des Fous a

continué à se célébrer, et que par conséquent l'office n'a point dû être annulé en vertu de l'arrêt de 1245. On voit d'ailleurs clairement, en lisant la pièce, que ce n'est pas l'office écrit qu'Eudes de Tusculum a entendu prohiber, mais les excès auxquels la fête des Fous donnait lieu. J'en trouve des preuves décisives : — Dans les termes de l'arrêt lui-même ; — Dans un statut capitulaire de 1441 où l'on se réfère à l'ordonnance de 1245, et où l'on dit que, le jour des Innocents, le service se fera *prout jacet in libro serviciï*, — enfin, dans plusieurs autres actes capitulaires, où la célébration de la fête des Fous est autorisée, *prout et quemadmodum in eadem ecclesia fieri et decantari consuevit*.

J'ai déjà indiqué, dans la lettre placée en tête du Missel de Sens, quelle est, selon moi, la solution des questions qui s'élèvent à l'égard de la composition de ce missel. J'y reviens, afin de préciser davantage : 1<sup>o</sup> Des indications fournies par une tradition respectable, d'accord avec l'âge du manuscrit et avec les habitudes littéraires de Pierre de Corbeil, il résulte que l'office de Sens doit être attribué à ce prélat ; 2<sup>o</sup> En considérant que plusieurs pièces faisant partie de l'office de Sens sont notoirement antérieures à l'époque de Pierre de Corbeil, comme par exemple la prose *Salus æternu*, qui a été composée au XI<sup>e</sup> siècle, les pièces *Patrem parit filia* et *Lctabundus*, qui sont antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle et qu'on attribue à saint Bernard, on arrive à conclure que la part de Pierre de Corbeil dans la composition de l'office se borne à avoir recueilli et mis en ordre des morceaux existant avant lui, et à avoir ajouté de son cru des morceaux spécialement applicables à la fête.

## NOTE II.

Je connais plusieurs copies du missel des fous de Sens :  
 1° Copie conservée à la biblioth. imp., supplément latin, n° 1018. Elle a pour titre : *Officium festi fatuorum, ad usum, ceu potius ad abusum, primatialis ac metropolitanae ecclesiae Senonensis*, etc. Elle a été exécutée en 1661, pour la bibliothèque du M<sup>is</sup> de Ménars. La musique manque. Le manuscrit est certifié par le doyen de l'église de Sens, Boileau, à la date du 30 nov. 1684. A la fin, sont trois pages de notes extraites des registres capitulaires de la cathédrale.

2° Copie avec musique, ayant appartenu à Baluze, et conservée à la biblioth. imp., suppl. latin, n° 1351. Des extraits d'ouvrages imprimés et des notes rédigées par le savant bibliothécaire de Colbert sont mis à la suite du texte. Le titre est : *Officium festi stultorum ad usum metropoleos ac primatialis ecclesiae Senonensis*.

3° *Officium festi fatuorum ad usum metropolitanae ac primatialis ecclesiae Senonensis* (Biblioth. imp., suppl. lat. 294, petit vol. portant les armes de M. de Beauveau, archevêque de Narbonne). Il n'y a de musique que pour le *Lux hodie* et pour le *Orientis partibus*. En tête est une notice des fêtes de l'Âne, des Fous et des Innocents.

4° *Officium festi fatuorum ad usum seu potius ad abusum insignis, metropolitanae ac primatialis ecclesiae Senonensis*. (Bibl. imp., petit in-fol. S. 930.) Texte et musique. En tête est une déclaration signée de Boileau, docteur en Sorbonne, le frère du poète satirique, constatant que la copie a été faite par ses ordres d'après l'original du Trésor de Sens.

5° Copie authentiquée par deux notaires ecclésiastiques, le 8 août 1672, et appartenant aujourd'hui à M. le docteur Maximilien Michelin, à Provins. Paroles et musique. Le titre est : *Officium festi stultorum ad usum metropolitanæ ac primatialis Senonensis ecclesiæ.*

6° Copie existant aux archives départementales de Seine-et-Marne.

7° Copie sur papier, petit format, qui a fait partie de la collection de M. Théodore Tarbé, de Sens.

8° *Officium stultorum ad usum metropoleos ecclesiæ Senonensis.* Copie in-4° de 1689, annotée par le chanoine Laire, qui a appartenu à M. Tarbé.

Des morceaux détachés de l'office de Sens ont été imprimés dans divers ouvrages. Voici l'indication de quelques-uns de ces morceaux.

*Lux hodie, lux letitiæ,* (Du Tilliot, mém. pour servir à l'hist. de la fête des fous, p. 25. — L'abbé d'Artigny, *Mélanges d'histoire et de littérature*, T. IV, p. 287. — Millin, *Recueil de monuments inédits*, T. II. — F. Clément, *chants de la Sainte-Chapelle*, etc.)

Prose de l'âne, (Du Tilliot — l'abbé d'Artigny, T. IV, p. 287 et T. VII, p. 77. — Millin. — Leber, *Rec. des meilleurs mémoires et dissertations sur l'histoire de France*, T. IX. — Glossaire de Du Cange. — F. Clément, *Illustration du 2 nov. 1850.* — Corblet, *La Fête de l'âne à Beauvais.* — Bruyelle, *Examen de la fête de l'âne à Beauvais de M. Corblet*, etc., etc.)

*Alle resonent ecclesie* (Du Tilliot — Lebeuf, *Lettre sur quelques singularités de l'office des fous et de l'Allehuya*, *Mercur* de décembre 1726.)

*Patrem parit filia*, morceau dont les strophes se terminent par le refrain *Traditur et redditur ad patriam*, (Fél. Clément, *Chants de la Sainte-Chapelle*).

*Trinitas, Deitas*, (Millin — F. Clément, Illustration du 2 nov. 1850.

*Hec est clara dies*, (Millin).

*Virgo hodie fidelis*, (Millin).

*Natus est, natus est*, (Th. Nisard, Archiv. des missions scientifiques, 1854, p. 190).

*Kalendas januarias*, (Nisard), etc., etc.

On peut consulter aussi l'*Avent liturgique* de D. Guéranger, les *Carmina à poetis Christianis excerpta* de M. F. Clément; les *Hymni latini mediæ ævi*, de M. Mone, et le *Thesaurus hymnologicus* de M. Daniel.

### NOTE III.

La fête des fous ayant été célébrée dans une multitude d'églises et de monastères d'hommes ou de femmes, on a dû composer en beaucoup de lieux des chants particuliers appropriés aux cérémonies qu'on y pratiquait, et les consigner dans des recueils manuscrits. Quelques-uns seulement de ces manuscrits nous sont connus ou sont parvenus jusqu'à nous en tout ou en partie. Outre le missel de Sens, nous pouvons cependant indiquer, comme existant encore ou comme ayant attiré l'attention des érudits :

1° L'office en usage à Beauvais le jour de la Circoncision. Je n'en connais qu'une copie moderne et incomplète, qui est conservée à la biblioth. imp., parmi les manusc. de D. Grenier. On trouvera plus loin, note XVI, des fragments de cet office. La fête de l'âne à Beauvais, a été décrite dans un mémoire de M. J. Corblet, dans les mém. de la Société des Antiquaires de Picardie, T. IV. p. 421; — dans un article de M. Bruyelle, La fête de l'âne à Beauvais,

mém. de M. Corblet examiné; voir les mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, T. XX, p. 384; — et dans l'Histoire de la ville et cité de Beauvais, de Louvet, 1631).

2° Le rituel des fous de Bourges. Il nous est connu par les mentions de l'abbé d'Artigny, de Millin, etc. L'abbé d'Artigny dit que c'est un livre gothique qui sert aux fêtes de chanfre dans l'église de N.-D. de Sales, à Bourges. On trouvera des détails sur la fête des fous à Bourges, dans l'Hist. du Berry de M. Raynal, T. VI, L. VII, c. v. p. 175 et suiv.

3° Un rituel de la fête des fous à Viviers. Il est indiqué dans un mémoire de Lancelot, (mém. de l'Acad. des Inscriptions, histoire, T. VII, p. 255, édit. in 4°) — et dans un article du Mercure, de décembre 1357. Voyez dans le supplément de Carpentier au Glossaire de Du Cange, ce qui concerne l'élection de l'évêque des fous, d'après un mémorial de l'église de Viviers, de l'an 1365. On y lit : *Quo electo, cantatur, Te Deum. — Sumpto autem potu, abbas vel major succentor incipit cantando...* M. Bruyelle, dans l'article cité plus haut, rapporte des vers patois chantés à la fête des Fous de Viviers.

4° Le programme de la fête des ânes à Rouen, dans le Glossaire de Du Cange, au mot *festum fatuorum*. Dans le supplément de Carpentier, on trouve cité un ordinaire de la cathédrale de Rouen pour la fête des Innocents.

5° Nous possédons une épître sacrée qui se chantait dans la cathédrale d'Amiens, à la messe, le jour de la fête des *sous-diacres* ou des fous. Elle est ainsi conçue :

Lectio epistolæ Beati Pauli ad Titum.

Sains Paus envoie chest ditie

A un sien discipule Titum,

Que il de che le fache lie,  
 Que Diex est devenus vrais hom.

Karissime apparuit benignitas et humanitas salvatoris  
 nostri Domini.

Amis, fait-il, éclairié sunt  
 Des prophètes li dit couvert ;  
 Car li Sauverres de chest mont  
 De le Vierge est nés en appert.  
 Descendus est de son haut mont  
 Peine souffrir en chest désert  
 Et en la creche se répont  
 Chil qui à toute gloire sert, etc.

(Dusevel, Histoire d'Amiens, T. I<sup>er</sup>, p. 469).

On chantait aussi un Kyrie farci qui commençait par  
 ces mots :

Boine gent pour qui sauvement...

(Rigollot, Monnaies des évêques des Innocents et des  
 fous, p. 12 et suiv.)

Le jour de la fête des Innocents (1<sup>er</sup> janvier), dans la  
 même ville, le Kyrie s'ouvrait par ces mots :

Kyrie, puerorum caterva,  
 Jubilando voce sonora  
 Offerat preconia  
 Christo eia! eleison. (Dusevel, *ibid.*, p. 477).

6° Une épître farcie qui se chantait à Laon, après la  
 messe, le jour de la fête des Innocents, et qui est rapportée  
 par M. Melleville, Histoire de Laon, T. I, p. 188 à 190.

7° Un office des Innocents chanté à Noyon par les en-

fants de chœnr. Voy. le Dictionnaire des Arrêts, de Brillon, art. Noyon et Jacques Levasseur, *Centuriæ duæ epistolaram* (1623), 78<sup>e</sup> lettre de la 2<sup>e</sup> centurie.

8<sup>o</sup> Un officium stultorum, sive insanorum, ad usum insignis ecclesiæ cathalaunensis, indiqué par M. Ed. Barthélemy, dans son travail sur les cartulaires de l'évêché de Châlons (Annuaire de la Marne pour 1853).

M. Buirettes des Verrières (Annal. histor. de la ville et comté de Châlons-sur-Marne, 1788, in-8<sup>o</sup>, p. cxxviii), dit qu'à Châlons, le jour de saint Étienne et de la fête des fous, après les premières vêpres, deux chantres chantaient le mottet suivant :

Cantemus ad honorem, gloriam et laudem S. Stephani, sæpe multo validius maximis clamoribus in istis diebus, ubi gaudium, lætitia et jubilatio prodeunt in conspectu omnium. Partem potioni ad bene manducandum capias, sicut hic et unusquisque sponte vultis ex vobis bibere ac potare et repotare potiunculas quæ sunt suavissimas, tum amici et bene nati conclamate et pulsate præconiis lætis, quoniam festum nostrum celebramus et volumus exultare cum summa lætitia. Ergo igitur deridete, superate invicem sine lacrimis et nunc et usque in finem. Amen.

Ajoutons à cette liste l'indication de quelques offices du même genre que ceux des fêtes de la Circoncision et des Innocents.

*L'officium stellæ*, qui se célébrait à Rouen le jour de l'Épiphanie. Il a été publié avec la musique dans l'ouvrage intitulé : R. P. Johannis, Abrincensis episcopi, liber de officiis eccles. (Rouen, 1679, in-12, p. 206). Voy. aussi les Origines latines du théâtre moderne, publiées et annotées par M. Ed. Duméril, 1849, in-8.

L'office du sépulcre, célébré aussi à Rouen, dans le même traité de Jean, évêque d'Avranches, p. 211. — Il a aussi

été donné dans l'ouvrage de M. Ed. Duménil, avec un office du sépulcre selon l'usage de Narbonne, un autre selon l'usage du mont Saint-Michel, un autre selon l'usage de Sens, etc., etc.

Un *officium infantum*, célébré à Rouen ; c'est une simple mise en scène. On le trouve dans l'ouvrage cité de Jean d'Avranches.

Les offices des voyageurs, des pasteurs, des mages, de la résurrection, qui ont été donnés dans l'ouvrage de M. Ed. Duménil.

#### NOTE IV.

Le manuscrit de l'office des fous de Sens porte en tête, sur le verso du premier feuillet de garde, en caractères du XVI<sup>e</sup> siècle, les six vers léonins suivants :

Festum stultorum de consuetudine morum  
 Omnibus urbs Senonis festivat nobilis annis,  
 Quo gaudet precentor ; sed tamen omnis honor  
 Sit Christo circumciso nunc semper et almo.  
 Tartara Bacchorum non pocula sunt fatuorum ;  
 Tartara vincentes sic fiunt ut sapientes.

On prétend que ces vers ont été composés par un certain Lubin, licencié au bailliage de Chartres. Du Tilliot (Mém. pour servir à l'hist. de la fête des fous, p. 14), l'abbé Lebeuf (Lettres sur quelques singularités de l'office des fous, Mercure de décembre 1726), et Millin (Rec. de Monuments inédits, T. II), les ont publiés. Ces écrivains concluent de la teneur du 3<sup>e</sup> vers que le préchantre avait tout l'honneur et tout le plaisir de la fête. Millin voit dans

le mot *Tartara* du 5<sup>e</sup> vers un calembourg où l'on a voulu jouer sur le tartre du vin et sur l'enfer.

Quant aux quatre vers : *Lux hodie, lux lætitiæ*, etc, qui servaient en quelque sorte d'introduction aux cérémonies religieuses de la fête des fous, ils étaient chantés à Sens à la porte de la cathédrale, *in januis ecclesiæ* ; il paraît qu'à Beauvais les choses se passaient un peu autrement, le chantre entonnait le *Lux hodie* au milieu de la nef : *in medio navis incipit Cantor*.

#### NOTE V.

Le manuscrit de l'office des fous de Beauvais porte cette indication avant la prosé de l'âne : *Conductus asini cum adducitur*. Dans le même office, après les quatre vers d'introduction : *Lux hodie, lux lætitiæ*, on lit : *Deinde, lecta tabula, incipitur a sacerdote*... Dans le manuscrit de Sens, la prose de l'âne est précédée de ces mots : *Conductus ad tabulam*, et suivie de : *Lecta tabula, incipit sacerdos*...

Le rapprochement de ces diverses indications donne le sens du mot *tabula*, et du mot *conductus*, qu'on trouve très-fréquemment employé dans l'office des fous. Plusieurs auteurs qui ont écrit sur la matière, ont cru que *conductus*, participe du verbe *conduco*, et ayant pour sujet *asinus*, était destiné à marquer, dans la mise en scène de la fête, qu'à tel ou tel moment le baudet était conduit aux jeux, au repas, etc. C'est une erreur. *Conductus* est ici comme dans les mystères du moyen âge, un substantif employé dans le sens de *marche* ; il désigne un chant qui se répète en conduisant quelqu'un, avec un rythme parti-

culier et fortement accentué. On trouve dans Jérôme de Moravie, écrivain du XIII<sup>e</sup> siècle, cette définition citée par M. Nisard, (archiv. des missions scientifiques, 1851, p. 191) : *Conductus est super unum metrum multiplex consonans cantus qui etiam secundarias recipit consonantias*. Quant au mot *tabula*, c'est à grand tort qu'on l'a regardé comme désignant une table sur laquelle un repas était préparé à l'intention de l'âne ; la *tabula* est ici une tablette, peut-être en cire, sur laquelle étaient inscrits le programme de la fête, les noms des officiants, et dont on faisait lecture à haute voix. Des tablettes de ce genre existaient dans toutes les églises au moyen-âge.

Du reste, l'introduction de l'âne dans l'église, au moment où l'on chantait la prose qui lui est consacrée, est prouvée par la mention déjà citée de l'office de Beauvais : *Conductus asini cum adducitur*. L'imitation du braire de l'âne dans le chant est également prouvée par le passage relaté plus haut d'une lettre du doyen Fenel, et par une phrase du Glossaire de Carpentier.

La prose de l'âne est semblable dans les offices de Sens et de Beauvais, sauf trois vers en langue vulgaire, qu'on trouve ajoutés après la dernière strophe de la prose de Beauvais :

Hez va, hez va !  
Biax sire asne car alez,  
Belle bouche car chantez.

Cette prose a été mainte et mainte fois publiée. Elle contient sept strophes à Sens et à Beauvais. Les textes imprimés offrent beaucoup d'inexactitudes et quelques variantes : *Jam satis de gramine*, au lieu de *jam satur ex gramine*.

De plus, dans le Glossaire de D. Carpentier, au mot *festum fatuorum*, la prose est augmentée de deux strophes

qui ne se trouvent pas dans les manuscrits de Sens et de Beauvais, mais qui figuraient dans un manuscrit indiqué par l'auteur comme ayant 500 ans et remontant, par conséquent, au XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce sont, au premier rang :

Lentus erat pedibus,  
Nisi foret baculus  
Et eum in clunibus  
Pungeret aculeus.

Et au quatrième rang :

Ecce magnis auribus  
Subjugalis filius,  
Asinus egregius,  
Asinorum dominus.

Le Glossaire fournit aussi, comme se répétant à chaque strophe, un chœur de peuple, ainsi conçu :

Hez va ! Hez va ! Hez va, hez !  
Bialx sire asne car allez,  
Belle bouche car chantez.

Ce refrain est également présenté sous cette forme :

Hez, sir asnes car chantez,  
Belle bouche rechignez,  
Vous aurez du foin assez,  
Et de l'avoine à plantez.

On y ajoute même l'imitation du braire de l'âne :

Hi han ! Hi han ! Han, han, han !  
Amen.

M. Leber, dans son Recueil des meilleurs mémoires et

dissertations relatifs à l'histoire de France, T. IX, p. 368,  
a publié une ancienne traduction de la prose de l'âne, que  
nous croyons devoir reproduire :

Des confins de l'Orient,  
En ces lieux arrivant,  
Un âne beau, gras, luisant,  
Portant fardeau lestement.

Sur les côteaux de Sichem  
Il fut nourri par Ruben,  
Il passa par Jordanem,  
Et sauta dans Bethléem.

Sa marche vive et légère  
Effleure à peine la terre ;  
Il vaincrait dans la carrière  
La biche et le dromadaire.

Des trésors de l'Arabie,  
Des parfums d'Éthiopie,  
L'Église s'est enrichie  
Par la vertu d'ânerie.

Sous le faix le plus pesant,  
Jamais il n'est mécontent,  
Et broye patiemment  
Le plus grossier aliment.

D'un chardon il fait ripaille,  
Et c'est en vain qu'on le raille ;  
Si dans la grange il travaille,  
Il démêle et grain et paille.

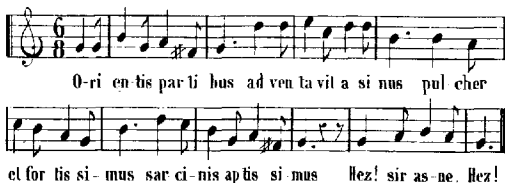
Bel âne, répète *amen* ;  
 Maintenant ta panse est pleine ;  
 Bel âne répète *amen*,  
 Ne songe plus à ta peine.

Voici la musique de la prose de l'âne, telle qu'elle est marquée dans le manuscrit de Sens. C'est une simple mélodie. On la trouve notée à trois voix dans un manuscrit que MM. Danjou et Stephen Morelot ont vu à Padoue, chez M. Cecchini Pacchiarotti. De part et d'autre le chant est le même :



O rientis par-ti-bus adven-tavit asinus pulcher  
 et fortissi-mus sarcinis aptissimus hez sir asne hez.

Millin a publié dans son *Recueil des monuments inédits*, Tome II, une traduction de cette musique dont voici la reproduction (1) :



O-ri-en-tis par-ti-bus ad-ven-ta-vit a-si-nus pul-cher  
 et for-tis-si-mus sar-ci-nis ap-tis-si-mus Hez! sir-as-ne. Hez!

(1) Suivant M. Ad. Bruyelle (Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, T. XX, p. 384), la trad. de la prose de l'âne en notation moderne, ton de sol, mesure de 6/8, est inadmissible; on ne peut marier notre système harmonique avec celui des modes anciens établi sur des bases et des principes tout différents. La prose est écrite dans le septième ton authentique qui correspond au mode grec *myxo-lydien* qui n'a pas de fa dièse.

Le même auteur a joint à cette musique celle de la prose tirée de l'ancien missel de Bourges.

On peut voir dans Du Cange, au mot *Festum asinorum*, le curieux programme de la fête des ânes à Rouen, publié d'après un manuscrit de la cathédrale de cette ville et où figurent les prophètes de l'ancien Testament, des personnages montés sur des ânes, Virgile, Élisabeth, Nabuchodonosor, La Sybille, des soldats armés, etc. La scène se passait dans le chœur de l'église.

#### NOTE VI.

Après le morceau *Christus manens quod erat*, qui se termine par *collocaret in celum*, on trouve dans le manuscrit de Baluze, conservé à la Biblioth. imp., le passage suivant, qui manque dans le manusc. de Sens :

*Neuma.*

Antiphonæ et psalmi ut in vigilia Circumcisionis.

*Capitulum.*

Populus gentium qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam. Habitantibus in regione umbræ mortis lux orta est. Deo gratias.

✠. Descendit cum prosulis.

✡. *Duo vel tres. Trinitas, Deitas, unitas, etc.*

#### NOTE VII.

D'après les traditions du paganisme, Jupiter voyant Bacchus combattre avec ardeur les géants en révolte contre

le ciel, lui cria : *es d'és, courage, mon fils*. De là se forma le mot *Evohé*, qui est resté comme un signe d'appel et d'encouragement. *Evan*, bon fils, était un surnom de Bacchus. Dans un morceau intitulé : *Bacchus*, Lucien, racontant la conquête des Indes par le Demi-Dieu, fils de Jupiter, et décrivant le cortège du conquérant, dit de Pan : « Bouillant de colère, il court par tout le camp en sautant et dansant ; il épouvante les femmes qui, à son approche, agitent leur chevelure éparsée et crient de toutes leurs forces : *Evohé*, mot par lequel elles semblent appeler leur général. » (Lucien, trad. de l'abbé Massieu, T. I, p. 101).

Le mot *euouæ*, *evoue*, *evovæ*, se répète fréquemment dans les offices de la Circoncision ou des fous. Est-il, ainsi que l'ont avancé quelques personnes, un souvenir de la célèbre exclamation poussée par Jupiter, et peut-il entrer parmi les éléments païens de la fête des fous ? On a soutenu longtemps l'opinion affirmative ; mais il faut, pour être dans le vrai, répondre négativement. Du reste, en admettant même l'origine païenne du mot *Evovæ*, sa présence dans les missels des fous y serait sans signification particulière, car on le trouve dans plusieurs offices se rapportant à d'autres fêtes ecclésiastiques.

Ainsi, dans l'*officium ad judicium aque*, qui fait partie d'un rituel de l'évêché de Soissons, composé en 1205, et cité par D. Grenier dans sa collection manuscrite (Bibl. imp., 20<sup>e</sup> paquet, n<sup>o</sup> 1), on lit : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum fac cum servo tuo, secundum misericordiam tuam. — Beati immaculati in via ! Euouæ.* — Dans un manuscrit de prières sur vélin, qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Provins, les premiers mots de chaque prière sont suivis de : *Euouæ*.

M. Francisque Michel, dans un rapport au ministre de

l'instruction publique, qui fait partie de la collection des Monum. inédits relatifs à l'histoire de France (1839), cite, page 51, plusieurs manuscrits existant en Angleterre, où se rencontre l'exclamation *Euouae*. Tel est le manusc. Harléien, 9908 à Londres, fol. 41, r<sup>o</sup>, où sont copiées plusieurs antiennes sur sainte Mildrette qui se terminent par *Euouae* :

Inter sidereos  
 Protoparentes suos  
 Augustinum et socios  
 Ejus fulget Mildretha,  
 Candida ut lilium inter rosas  
 Aut rosa inter lilia. *Euouae*.

. . . . .

Tel est encore un manusc. du XIII<sup>e</sup> siècle, appartenant au cabinet de M. David Laing, à Edinbourg, et contenant des antiennes sur Saint Thomas de Cantorbéry :

In natalicias S. Thome, archiepiscopi et martyris, ad vesperas.

Pastor cesus in gregis medio  
 Panem emit cruoris precio.  
 O letus dolor in tristi gaudio!  
 Grex respirat, pastore mortuo,  
 Plangens plaudit mater in filio,  
 Quia vivit victor sub gladio. *Euouae*.

*Ant. I.* Summo sacerdotio Thomas sublimatus,  
 Est in virum alium subito mutatus. *Euouae*.

*Ant. II.* Monachus sub clerico jam clericatus.  
 Carnis, carne fortior, edomat conatus. *Euouae*.

. . . . .

Il est aujourd'hui bien reconnu que le mot *Evouae*, souvent placé à la fin des antiennes dans les missels du

moyen âge, n'est autre chose que l'ensemble des voyelles dont se composent les mots *seculorum amen* (voy. Frédéric Wolf, *Über die Lais*, Heidelberg, 1841, p. 189, note 22). Ce mot, formé d'une série de sigles bien connus, finit par devenir un refrain, qui s'employa dans les chants religieux et dans les antiennes ecclésiastiques. Dans la chanson de Roland, le mot *Aoi*, qui termine les strophes ou couplets, paraît être, non pas l'*Evohé* païen défiguré, mais un reste de l'*Euouæ* qu'on trouve à la fin des antiennes. M. Génin (*Chanson de Roland*, 1850, in-8°, p. 340, not.), pense que l'exclamation *Aoi* ou *Avoi*, car on la trouve sous cette forme, était jetée comme un cri de guerre par le ménestrel qui chantait les vers du Roland : *Avoi, dit saint Pierre, avoi !* (De saint Pierre et du jongleur); elle serait devenue dans l'anglais moderne : *Away !*

#### NOTE VIII.

Je donne ici la musique du morceau qui commence par ces mots : *Trinitas, deitas, unitas eterna*, en y joignant une traduction en notation ordinaire, analogue à celle qu'a publiée M. Félix Clément, dans l'*Illustration* du 2 novembre 1850. Ce morceau a été exécuté à la Sainte-Chapelle, avec le chant : *Hec est clara Dies* et le morceau : *Patrem parit filia*, lors de l'institution de la magistrature et la distribution des récompenses nationales aux exposants de l'industrie, en 1849. M. Clément a placé sous la mélodie originale un accompagnement d'orgue de sa composition, que l'on trouvera au besoin dans le numéro de l'*Illustration* que j'ai indiqué.

Texte

Trinitas Deitas u-nitas æterna majestas potestas

Traduction.

pietas superna sol lumen et numen

caecumen semita lapis mons petra fons flumen

pons et vita Tu sator creator amator redemp-

tor salvator luxque perpetua Tu nitior et decor

*Rall.*

tu candor tu splendor et odor quo vivunt

Rall.

mortua Tu vertex et apex regum rex legum

lex et vindex tu lux angelica Quem clamant

adorant quem laudant quem cantant quem

amant agmina caelica Tu Theos et heros dives

flos vivens, ros rege nos salva nos perduc

nos ad thronos superos et vera gaudia Tu

decus et virtus tu justus et verus tu sanctus

et bonus tu rectus et summus Dominus

tibi sit gloria

## NOTE IX.

« Après les premières Vêpres et les Complies, dit du Tilliot que je cite toujours avec une extrême réserve, le préchantre de Sens conduisait dans les rues l'âne et sa suite, précédé d'une énorme lanterne. On allait ensuite jouer des farces sur un théâtre dressé devant l'église ; puis, après les chants et la danse, on s'amusait à jeter des seaux d'eau sur le corps du préchantre. »

Plus tard, le nombre des seaux d'eau que devait recevoir le préchantre fut limité à trois, *trium sitularum*. On peut consulter à ce sujet les Notes manuscrites de Baluze, sur la copie du missel des Fous de la Bibl. imp. n° 1351, fonds latin ; les *Monuments inédits* de Millin, T. II, le *Thesaurus anecdotorum* de Martène, T. IV, col. 1070, et l'hist. du Dioc. de Paris, de l'abbé Lebeuf, T. I, p. 243. Des canons du concile de Nantes, en 1431, et du concile d'Angers, en 1448, mentionnent l'habitude des clercs de s'asperger d'eau dans l'église même le lendemain de Pâques. La lettre de l'abbé Lebeuf, sur quelques singularités de l'office des Fous et de l'*Alleluia*, où ce savant donne quelques détails sur la disposition de l'office des Fous, à Sens (*Mercur*e de décembre 1726), contient ce passage :

« On voit (dans l'office de Sens) un invitatoire au commencement de chaque nocturne : ce qui peut servir à prouver que ce jour-là on séparait les trois nocturnes en trois veilles, d'autant plus aisément que les longues nuits, telles que celles de l'hiver, étaient plus propres à cette séparation ; ou plutôt il faut dire que cet usage était pour singulariser et privilégier la fête. Cet office est une véritable rapsodie de tout ce qui se chante durant le cours de l'année.

Toutes les pièces des autres offices, au moins les principales, y passent en revue, celles des fêtes de saints comme celles des Mystères, les chants de Pâques comme ceux du Carême; le gai est mêlé indifféremment avec le triste, le lugubre avec le joyeux; c'est un assemblage le plus hétéroclite que vous puissiez vous imaginer, et il fallait que l'exécution de cet office durât deux fois plus que ceux des plus grandes fêtes. Jugez si les gosiers n'avaient pas besoin d'être humectés de temps en temps. »

#### NOTE X.

*Conductus ad Ludos.* Le morceau *Natus est, natus est hodie Dominus*, devait, d'après cette indication, être chanté pendant que les acteurs de la fête se rendaient processionnellement au jeu, *ad ludos*. Il y avait probablement alors un temps de repos, pendant lequel on se livrait à des divertissements. Les auteurs qui, comme du Tilliot, ont écrit sur la fête des Fous, disent à tort que c'est l'âne qu'on conduisait alors au jeu. Ils ajoutent : « La bête, arrivée dans la nef, le peuple et le clergé dansaient autour d'elle, en tâchant d'imiter son chant. Après la danse, on introduisait l'âne dans le chœur, et le clergé terminait par le *Te Deum* cette partie de la fête. » La présence de l'âne dans l'église est en effet démontrée.

Beleth, qui vivait au XII<sup>e</sup> siècle, dans son livre *De Divinis officiis*, c. 120, dit : *Sunt nonnullæ ecclesiæ, in quibus usitatum est ut etiam episcopi et archiepiscopi in cœnobiiis cum suis ludant subditis, ita ut etiam sese ad ludum pilæ demittant. Atque hæc quidem libertas ideo dicta est Decembrica, quod olim apud ethnicos moris fuerit ut hoc mense servi et ancillæ et pastores velut quadam libertate*

donarentur, fierentque cum dominis suis pari conditione, communia festa agentes post collectionem messium ; quanquam vero magnæ ecclesiæ, ut est Remensis, hanc ludendi consuetudinem observent, videtur tamen laudabilius esse non ludere.

### NOTE XI.

Un morceau analogue à celui de l'office de Sens, et dont les vers se terminent par des voyelles répétées, existe dans le missel de la Circoncision de Beauvais. On en trouvera le texte plus loin dans la note XVI. « L'usage de ces répétitions, dit l'abbé Lebeuf, qui cite quelques vers du motet : *Sed carnis sumpto pallio*, etc. (Lett. sur quelques singularités de l'office des Fous et de l'*Alleluia*, *Mercure* de 1726), se trouve dans les offertoires de l'Antiphonier grégorien, tel qu'il est dans plusieurs églises et que D. Claude de Vert l'avait vu. Voy. là-dessus la préface du Responsorial du cardinal Thomasi, imprimé à Rome, en 1686. Mais dans les premiers temps, c'étaient des sentences entières qu'on répétait, et ce caractère se retrouve dans l'office de Sens. »

### NOTE XII.

*Conductus ad presbyterum — ad subdiaconum — ad evangelium — ad poculum.* Dans tous ces cas, Du Tilliot et plusieurs autres auteurs ont cru que l'âne rendait visite au prêtre officiant, qu'il allait saluer le sous-diacre, avant l'épître, qu'on le menait près du diacre, lors de la lecture de

l'évangile, enfin qu'il était conduit à la salle à manger. J'ai dit, à propos du *conductus ad tabulam* que l'interprétation du mot *conductus* qui faisait naître ces idées était fausse. Il s'agissait de chants qui se répétaient dans diverses circonstances, et où le prêtre, le sous-diacre, le diacre allaient d'un point à un autre de l'église pour les besoins du cérémonial. Quant au *conductus ad poculum*, on le chantait à un instant où les officiants et en particulier les chœurs quittaient le chœur pour prendre des rafraîchissements, dont la longueur de l'office devait leur faire sentir le besoin.

#### NOTE XIII.

*Versus ad prandium.* A ce moment, on se mettait à table ; c'était pour la seconde fois. Le répons contient une invocation à Jésus-Christ et à la Vierge ; on les prie d'aiguïser l'appétit des convives et de leur inspirer de joyeux propos.

#### NOTE XIV.

Les épîtres pour les fêtes de Saint-Etienne, de Saint-Jean et des Innocents (26, 27 et 28 décembre), qui suivent l'office de la Circoncision, sont tirées, pour le fond, des *Livres saints*. La première fait partie des Actes des Apôtres, ch. VIII et IX ; — la seconde, de l'Ecclésiaste, ch. XV, v 1 à 6 ; — la troisième, de l'Apocalypse de saint Jean, ch. XIV, v 1 à 6. Mais dans ces divers morceaux, le texte sacré, conservé d'une manière exacte, est augmenté de paraphrases plus ou moins longues et chargé de couleurs para-

sites. Une introduction rimée précède chacun d'eux. C'est, pour l'épître de Saint-Etienne :

Lectio actuum apostolorum,  
 Vernant fortia  
 Jam quorum trophea  
 In celi regia.

Pour celle de saint Jean :

Ad laudem regis glorie  
 Vox intonet ecclesie,  
 Propter Johannis merita,  
 Hec recita preconia.  
 Lectio libri Sapientie  
 Proclamet saluberrime,  
 Spiritus sancti carmine,  
 Quam fideles perpendite.

Enfin, pour celle des Innocents :

Laus, honor, virtus  
 Deo nostro, decus  
 Et imperitium, etc.

#### NOTE XV.

M. A. Cherest a consigné dans son *Mémoire* les résultats très-intéressants des dépouillements faits par lui de divers manuscrits qui pouvaient éclairer l'histoire de la fête des fous de Sens. Il a ainsi donné des extraits des actes capitulaires, où l'on voit, comme je l'ai indiqué plus haut, le clergé s'attaquer, non pas à la fête des fous elle-même,

mais à certains désordres qui en déshonoraient la célébration. Je n'ai qu'à renvoyer, à cet égard, au Mémoire en question ; je crois devoir seulement reproduire la pièce suivante, qui contient, à l'égard de la distinction que je signale, un passage tout-à-fait remarquable :

*Du vendredi après Saint-André, 4 décembre 1444.*

De servitio dominicæ circumcisionis, viso super hoc statuto per quemdam legatum edito et consideratis aliis circa hoc considerandis, et ad evitandum scandala quæ super hoc possent exoriri, ordinatum fuit unanimiter et concorditer, nemine discrepante, quod, de cætero, dictum servitium fiet prout jacet in libro ipsius servitii, devote et cum reverentia, absque aliqua derisione, tumultu aut turpitudine, prout fiunt alia servitia in aliis festis in habitibus per dictum statutum ordinatis et non aliis, et voce modulosa, absque dissonantia, et assistant in hujusmodi servitio omnes qui tenentur in eo interesse, et faciant debitum suum absque discursu aut turbatione servitii, potissime in ecclesia, nec projiciatur aqua in vesperis super præcentorem stultorum ultra quantitatem trium sitularum ad plus, nec adducuntur nudi in crastino festi dominicæ nativitatis sine brachiis verenda tegentibus, nec etiam adducantur in ecclesia sed ducantur ad puteum claustrum non hora servitii sed alia et ibi rigantur sola situla aquæ sine læsione. Qui contrarium fecerit, occurrit ipso facto suspensionis censuram per dictum statutum latam ; attamen extra ecclesiam permissum est quod stulti faciant alias ceremonias, sine damno aut injuria cujusquam.

Bibl. imp. anc. fonds latin, n° 1351, fol. 96 v°, — et manuscr. de la bibliothèque Tarbé.

## NOTE XVI.

La collection de D. Grenier (2<sup>e</sup> pag. n<sup>o</sup> 6 et 20<sup>e</sup> pag. n<sup>o</sup> 4), à la biblioth. imp., renferme le texte, malheureusement incomplet, de l'office de la Circoncision, tel qu'il se célébrait dans la cathédrale de Beauvais pendant le moyen-âge. Le manuscrit de D. Grenier porte en tête cette unique indication : *In die Circumcisionis*, sans aucun renseignement sur l'époque précise à laquelle l'office a été rédigé, sur l'auteur où les auteurs auxquels il doit être attribué. En le comparant avec celui de Sens, on remarque qu'ils sont en partie identiques, en partie différents, quant aux morceaux qui les composent, et qu'un ordre particulier a présidé pour chacun d'eux à l'arrangement de ces morceaux. Je donne presque en entier la partie qui est propre à l'office de Beauvais ; on y trouve des images gracieuses, des formes rythmiques originales et une insistance très marquée sur le fait matériel de la conception du Christ. Quant aux morceaux généralement semblables à ceux de Sens, ils sont accompagnés d'indications ou renferment certaines particularités, qui font connaître les circonstances de la cérémonie ou fournissent d'utiles variantes.

Ainsi, dans l'office de Beauvais, après le morceau : *O matris almæ viscera*, on lit ces curieuses paroles :

Postea, omnes eant ante januas ecclesiæ clausas, et... stent foris, tenentes urnas vini plenas, cum scyphis vitreis, quorum unus canonicus incipiat : *Kalendas januarias...*

Et après ce morceau lui-même (tous deux font partie de l'office de Sens) :

Tunc aperiantur januæ.

La prose de l'âne est annoncée ainsi :

Conductus asini, cum adducitur.

De plus, après la même prose, figurent ces paroles, qui ne sont pas dans le texte de Sens :

Hez va, hez va ! hez !  
 Biax sire asne car alez,  
 Belle bouche car chantez.

On remarquera aussi, en tête d'un des morceaux qui suivent : *Hec est virga non irrigata*, cette indication :

Hic afferatur virga Aaron in medio, et demonstrata virga, dicatur cum organo...

Et à la fin :

Redeundo ad altare de antedicto conductu.

Plusieurs pièces de l'office de Beauvais sont précédées des mots : *Conductus*. — *Lectio de expositione evangelii*. — *Hic dicitur Salvatoris conductus*. — *Omnes antiphonæ psalmorum incipiuntur cum salceto*.

Dans le manuscrit de Sens, au premier nocturne, après la prose : *Salus æterna*, on lit :

*Ant.* Dominus dixit ad me :

*Ps.* Quare fuere. Euouae !

Le manuscrit de Beauvais porte : *Quare fremuerunt*. Plus loin, à tierce, le Missel de Sens contient ces mots : *Conductus ad presbiterum. Dies festa colitur*. Le texte de Beauvais donne : *Dies ista colitur*.

A la fin de la prose : *Lux optata claruit*, au lieu de : *Missum celi nuntio*, du texte de Sens, on trouve dans le Missel de Beauvais : *Missum et celi solio*; après : *cum gloria* (Sens) cette addition : *Pro mundi remedio* (Beauvais).

Carpentier dit que, dans le manuscrit de Beauvais, on lit : *Hac die incensabitur cum boudino et saucita*; je n'ai pas rencontré ce passage dans la copie de D. Grenier,

non plus que celui d'après lequel le prêtre et le peuple *ter hihinnabunt*.

Voici ce que j'ai cru devoir extraire du Missel de Beauvais:

. . . . .

*Chorus.*

Te forma pre filiis hominum castis concepit visceribus, et benedicta in eternum Deum nobis protulit.

*Sequitur prosa a prioribus.*

Et honore virginali integro permanente, filium generavit.

*Chorus.*

O.

*Item primi.*

Que superno paranympho credula ac de tanto nuntio leta, dixit :

*Chorus.*

O.

*Primi.*

Fiat ut prolem.

*Chorus.*

O.

*Primi.*

Mater et virgo proferam.

*Chorus.*

O.

*Primi.*

Et hominem.

*Chorus.*

O.

*Tenentes chorum.*

Letabundus exultet  
Fidelis chorus :  
Alleluia!  
Regem regum intacte  
Profudit thorus,  
Res miranda!  
Angelus consilii  
Natus est de Virgine.  
Sol de stella ;  
Sol occasum nesciens,

Stella semper rutilans,  
 Semper clara.  
 Sicut sidus radium,  
 Profert virgo filium  
 Pari forma,  
 Neque sidus radio,  
 Neque mater filio  
 Fit corrupta.  
 Cedrus alta Libani  
 Conformatur ysopo  
 Valle nostra.  
 Verbum ens altissimi  
 Corporale passum est,  
 Carne sumpta.  
 Isaias cecinit,  
 Synagoga meminit,  
 Nunquam tamen desinit  
 Esse ceca.  
 Si non suis vatibus  
 Credat vel gentilibus  
 Sibyllinis versibus,  
 Hec predicta  
 Infelix propera  
 Credere vel vetera,  
 Cur damnaberis  
 Gens misera.  
 Quem docet littera  
 Natum considera;  
 Ipsum genuit  
 Puerpera.  
 Ave, virgo speciosa,  
 Claustra recludens,  
 Quibus olim primus  
 Pater fraude fugatus  
 Captivavit post se natos,  
 Et ipsa sola fuisti  
 Que placuisti  
 Cuneta tenenti.  
 Ohstupendo admiramur,

Virgo beata,  
 Quod mansisti incorrupta  
 Prole gravata.  
 Non sit mirum, nam gerebas  
 Ventre parentem.  
 Relaxa vitia,  
 Corda purifica,  
 Conserva nitida.

*Antiphona.*

*Tenentes chorum.*

Qui de terra est de terra loquitur; qui de celo venit super omnes est, et quod vidit et audivit hoc testatur et testimonium ejus nemo accipit; qui autem acceptat testimonium signavit quia Deus verax est.

*Prosa.*

Amplexus parietem utrumque,  
 De quo dictum prophetica voce  
 Spretus lapis novissime  
 Caput cepit angulare,  
 Gemine que gigas substantie,  
 Natus de matre semper virgine,  
 Dedit eterne sue  
 Nos glorie participare ;  
 Qui sine tempore  
 Genitus a patre,  
 Ipso cooperante  
 Sancto quoque Nesmate,  
 Omne condidit quod sumpsit esse.  
 Ille nos crimine ab omni vel hoste  
 Salvat assidue, ut possimus adesse  
 Per eterna illius glorie secula.

*Lectiones tres fiunt de sermone.*

Quanquam non dubitem, etc.

**BENEDICTIO.**

Benedicat nos Deus noster. Amen.

ñ Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi : ecce de quo dice-

bam vobis; qui post me venit ante me factus est, cujus non sum dignus corrigiam calceamenti solvere.

*Unus.*

✠ In principio.

*Alter.*

Ante mare et terras et quod regit omnia

*Unus.*

Erat verbum.

*Prosa.*

*Alter.*

Verbum supernum prodiens,  
A patre olim exiens,  
Qui natus orbi subvenis  
Cursu declivi temporis.

*Unus.*

Et verbum erat apud Deum.

*Chorus.*

Qui post me venit, etc.

*Sequitur conductus.*

Gratulemur in hac die,  
Nova dantes gaudia,  
Dei patris verbum pie  
Nostra sonent studia.  
Respice grata vice,  
Dei patris unice,  
Tibi gratos effici  
Quos hec habet curia.  
Rubus ardet, sed illesus,  
Florem ledit ungula;  
Lapis absque manu cesus,  
Christus implet secula.  
Vellera rorifera,  
Sicca manens area,  
Castitas virginea  
Nova dant miracula,

Virgo Deum, stella solem  
 Et ancilla dominum  
 Digne parit novam prolem,  
 Virgo manens virginum;  
 Ubera purpurea  
 Dat regenti secula,  
 Terram, mare, cetera,  
 Vera salus hominum.

IV<sup>a</sup> BENEDICTIO.

*Sequitur conductus.*

Nostrī festi gaudium  
 Celi tangat solium,  
 A quo factor omnium  
 Suum misit filium,  
 Lumen et consilium  
 Gentium.  
 A celorum solio  
 Misso dei filio  
 Nobis in exilio  
 Venit consolatio.  
 Dulcius hoc gaudio  
 Nescio.  
 Verbum patre genitum,  
 Carnis sumens habitum,  
 Iter per insolitum  
 Vite pandit aditum,  
 Esū per illicitum  
 Perditum.  
 Imago perierat  
 Quam Deus formaverat;  
 Hostis qui nos leserat  
 Vite portam clauserat;  
 Solus hanc qui poterat  
 Reserat.  
 Vite porta panditur,  
 Iter mortis clauditur,

Deo hoc ascribitur  
 A quo caro sumitur,  
 Jure festum colitur  
 Igitur.  
 Dei circumcisio  
 Nos emundat vitio ;  
 Psallat nostra concio,  
 Cujus Deus portio,  
 Legatur in gaudio  
 Lectio.

V<sup>a</sup> BENEDICTIO.

.....  
*Sequitur conductus.*  
 .....

## IN TERTIO NOCTURNO.

*Invitatorium cum organo:*  
 .....

*Sequitur prosa.*

Ex arida virga prime matris Eve  
 Florens rosa processit Maria,  
 Oritur ut Lucifer inter astra etherea,  
 Perpulchra ut luna.  
 Flagrescit ultra omnia balsama,  
 Pigmenta et thimiamata,  
 Purpurea ut viola roscida,  
 Ut rosa candens ac lilia,  
 Patris summi quam elegit proles deica,  
 Ut assumeret carnem sacrosanctam  
 Ex virginis carne incorrupta.  
 Celsus nuntiat Gabriel nova gaudia  
 Eterni regis exortum in terra,  
 Matrem que ejus ita salutat:  
 Ave Maria, domini mei mater alma,  
 Celica plena gratia.  
 Tu benedicta regem in secula  
 Paries, effecta orbis regina.  
 —Fecunda ego, inquis? Quomodo esse queam,  
 Cum virum non cognosco ex quo sum nata?

Sed semper maneo virgo pudica.  
 — Ne timeas, respondit angelus, sanctum nepma;  
 Descendet in te casta, quo fecundata  
 Paries Deum et hominem una.  
 O vere sancta, eque amanda,  
 Ex qua est orta redemptio nostra,  
 Salus quoque mundi, vera que vita,  
 O Dei nostri genitrix pia,  
 Suscipe nostra hac die precata,  
 In qua es assumpta ad celi claustra;  
 Tu es enim patri cara,  
 Tu es Ihesus mater bona,  
 Tu sancti Spiritus es templum facta,  
 Tu es pulchra Dei sponsa,  
 Tu regem Christum enixa,  
 Domina es in celo et in terra,  
 Hodie namque curie celestis tibi obvia agmina  
 Te assumpserunt ad palatia stellata, etc.

*Prosa.*

Qui carnem sumpsisti de virgine,  
 Accinctus celsi zona Abrahe,  
 Te flagitamus devote,  
 Te deprecamur obnixè  
 Nostre cerne, ò pater alme,  
 Flamina lingue.  
 Ecce inclite et gloriose  
 Caterve tue miserere.  
 Adestote nunc virtutes celice  
 Polorum, quoque fide  
 Triumphantes, poli in arce  
 Potestates summe, omnes orate  
 Pro nobis.

*Conductus.*

Eva virum dedit in mortem,  
 Omnes eam sequimur sortem,  
 Perdidimus celi cohortem,

Genuit homo se hinc exsortem,  
 Pulsus in hanc patriam,  
 Patitur miseriam.

Proh dolor! Proh dolor!  
 In sudore corporis,  
 Cursum agens temporis,  
 Et temporis et corporis,  
 Surgunt spine, tribuli,  
 Operanti exuli.

Humillimo simillima,  
 Eva mater parit in tristitia,  
 Terribili data sententia.  
 Sorte degunt misera  
 Quos vipera letifera  
 Trusit in infera  
 Sede de supera

Primus homo, spe lusus vana,  
 Consilia credit prophana,  
 Que mulier dat male sana,  
 Unde lues crevit humana;  
 Sed divina gratia  
 Cadit hec molestia.

Et labor et labor  
 Exultantis hominis,  
 Dum in alvo virginis  
 Conceptus est  
 Qui Deus est,  
 Carne vectus trabea,  
 Redempturus terrea,  
 Visibilis, passibilis,  
 Qui cum patre manet invisibilis  
 Et apud Deum impassibilis,  
 Alvus sacre virginis  
 Non hominis sed numinis  
 Accessu tumuit,  
 Ut Deus voluit.  
 Morte cadit Abel amara,

Christus obit crucis in ara  
 Unde fluunt bona preclara,  
 Que genitrix postulat cara.  
 Botrum Judas exprimit,  
 Vina dat quod redimit.

Et odor et odor  
 In terrarum finibus  
 Sanctis predicantibus  
 Diffunditur,  
 Dum teritur  
 Resurgentis balsamum  
 Per os et per calamum.

In insulis et populis  
 Crescit fides, crescunt et carismata,  
 Et fidei divina dogmata.  
 Plebs redempta gentium  
 Obsequium et gaudium  
 Regi fert omnium  
 Et Deo gentium.

VIII<sup>e</sup> BENEDICTIO.

*Conductus.*

Ex Ade vitio  
 Nostra perditio  
 Traxit primordia.  
 Dei et hominum  
 Per Christum Dominum,  
 Facta concordia.  
 Eia ! gaudeat ecclesia fidelium  
 Nova mater filium.  
 Humilium redemptorem  
 Virgo manens edidit,  
 Quod accidit  
 Preter morem.  
 Diu miseria  
 Gravis et seria  
 Nos subjugaverat :

Regnabat servitus ,  
 Libertas penitus  
 Nos abnegaverat.

Aderat terminus  
 Quo fuerat dispositum  
 Paraclitum fecundari,  
 Et Deum in Virgine  
 Pro homine humanari.

Stirps Jesse virgulam,  
 Secreti bajulam,  
 Florem que virgula  
 Produxit unicum,  
 Flos que mirificum  
 Fructum per secula.

Sedulo personet plebs  
 Credula cum júbilo,  
 Qui sub quodam nichilo  
 De nihilo cuncta fecit ;  
 Sumpto nasci corpore,  
 Sub tempus non abjecit.

Ut solis radius  
 Intrat innoxius  
 Fenestram vitream ,  
 Sic Dei filius  
 Immo subtilius  
 Aulam virgineam.

Paleam retulit  
 Ad aream ventilabrum ;  
 Candelabrum vere lucis  
 Ceu sol nube latuit,  
 Nec horruit mortem crucis.

#### IX<sup>o</sup> BENEDICTIO.

¶ *Cum organo.* Descendit de colis Deus verus a patre genitus.  
 Introivit in uterum virginis, ut nobis appareret visibilis, indutus  
 carne humana prothoparentis edita, et exivit per clausam portam,  
 Deus et homo, lux et vita, conditor mundi.

. . . . .

## AD LAUDES.

*Hymnus.*

Regine nunc celorum festa ;  
 Recolat veneranda caterva fidelis eya !  
 Modulando resultat preconia ejus pia,  
 In cujus aula descenderat virginea ,  
 Pro salute nostra ,  
 Quem non supera nec terrea ,  
 Maritima nec tenent spatia .  
 Ergo laude ad sidera  
 Tollamus eam lucida ,  
 Super que jam est posita ,  
 Tam corpore quam anima .  
 Hec virgo inclita  
 Mater que casta vera deifera  
 Cogit ad Tartara ire profunda  
 Mentis judaicas, propter sua  
 Dogmata plena blasphemia,  
 Quod Christus non ex ea  
 Carnem assumpserat .  
 Absque maris aliqua illecebra,  
 Horrent quod fari ora catholica,  
 Unde semper ora sancta Maria  
 Omnium pro nostra salute magna,  
 Ut per tua possimus celi templa  
 Nos scandere merita,  
 Qui credimus quod virgo Christum  
 Vera de carne genueras,  
 Et virgo post partum inviolata maneat,  
 Dextera Dei cum patre ,  
 Sempiterna sine tempore .  
 Terris hodie apparens de sancta Virgine,  
 Sancte semper hanc serva plebem,  
 Sancta dextera tua, Domine !

*Prosa.*

Quod profuit, cum virga Jesse floruit,

Que protulit quod decuit  
 Et quod pater consuluit  
 Deitate socia ?  
 Nascitur de filia  
 Qui manet in gloria.

† Dominus salutare suum ante conspectum gentium revelavit  
 justiciam suam. Viderunt omnes, etc.

*In pulpito cum organo.*

Alleluia. Dies sanctificatus illuxit nobis.

*Alii plures post altare respondeant :*

Imera aghias epiphantias.

*Primi cum organo.*

Venite gætes et adorato Dominum.

*Alii post altare.*

Elthete ethni kai proskynite ton kyrion.

*Primi cum organo.*

Quia hodie descendit lux magna.

*Chorus.*

Super terram.

*Alii post altare.*

Oti simero katevi fos mega epi tis ghis.

*Primi.*

Alleluia.

*Sequitur prosa.*

Ave celeste nec non perenne alleluia !  
 Dic paraphonista meri symphonia  
 Tuba et canora pallinodias cantas.  
 Nam omnis Usya hanc Christi genitricem die ista  
 Congaudet exortam, per quam sibi sublatam capit vitam,  
 Davitica styrpe sata, Davidis ad sceptrum  
 Est regenda prole fecundata ;  
 Nec gravidata viscera sunt tamen per ulla  
 Patris membra sed ex fide sola.  
 Ab arce summa angelus astat : Maria,  
 Inquit, alma ave plena gratia,

Feminas inter paritura,  
 Regem qui dira mortis vincula  
 Damnabit miſa cum potentia,  
 Suum plasma solvens sponte sua  
 Atque beatam donans vitam.  
 Fit mox puella verbis credula  
 Se puerperam stupet et castam,  
 Natum gestans speciosum forma,  
 Regentem cuncta orbis regna.

*Hic afferatur Virga Aaron in medio, et demonstrata Virga,  
 dicatur cum organo :*

Hec est virga non irrigata  
 Sed Dei gratia florifera,  
 Hec est sola cunctarum hera,  
 Materna obscurans piacula,  
 Velut rosa decorans spineta  
 Sic quod ledat nil habet Maria  
 Mater Eva quod contulit prima  
 Christi sponsa effugat Maria.  
 O virgo sola mater casta,  
 Nostra crimina solve, dans regna  
 Quis beata regnant agmina !

. . . . .

. . . . .

*Redeundo ad altare de antedicto conductu.*

Igitur igitur mundana fabrica  
 Jam non concrepet cantica.  
 Pax est in terris reddita  
 Per protoplastrum perdita,  
 Orta prole summi patris  
 Sacrosancta carne matris.

Cupressus ex platano  
 Veniens a Lybano,  
 Est inclita Deitas  
 Ut respiret humanitas.

O quanta letitia !  
O quanta letitia !  
O quanta gloria !  
Tante rei gaudia  
Sunt ineffabilia.  
O nativitas miranda  
O et dies veneranda  
O, o, o, stella maris inclyta,  
Eternum solem rogita  
Ut adjuvet nos, ut adjuvet nos, ut adjuvet nos.

. . . . .

FÉLIX BOURQUELOT.



## SÉANCE DU 2 JANVIER 1854.

PRÉSIDENTE DE M. GIGUET.

*Présents* : MM. Giguet, Chauveau, Salmon, Tonnellier, Rolland, Dubois, de Billy, Carlier, Deligand, Chaulay, Puech, Poly, Morel, Tibaud, Salleron, Leclair et Lallier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau.

1° Un volume de la Société des Sciences morales de Seine-et-Marne, 1853.

2° Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Toulouse, 1853.

MM. l'abbé Chauveau, Salmon, Giguet et Lallier proposent M. Gustave Dubois, membre correspondant comme membre titulaire et M. Regnard, percepteur à Lixy comme membre correspondant.

M. Chaulay est prié de vouloir bien réunir aux frais de la société une collection de tous les marbres trouvés à la Motte du Ciar et au gué de Salcy.

MM. Salleron et Lefort sont chargés de faire exécuter les constructions nécessaires à la conservation des pierres monumentales déposées dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville. La société se charge de la main-d'œuvre et la ville des matériaux.

M. l'abbé Chauveau offre à la société un fac-simile de l'inscription tumulaire en marbre trouvée dans les catacombes de Rome, relative à sainte Théodosie dont les reliques ont été récemment transférées à Amiens :

Aureliæ Theodosiæ  
Benignissimæ et

Incomparabili feminæ  
 Aurelius Optatus  
 Conjugi innocentissimæ  
 Depos. pr. kal. dec.  
 Nat. Ambianæ  
 B. M. F.

M. l'abbé Ricordeau est nommé membre titulaire.

M. Salmon termine son mémoire sur les différentes monnaies de Sens.

La séance est levée à 9 heures.

### SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1854.

PRÉSIDENCE DE M. GIGUET.

*Présents* : MM. Giguet, Chauveau, Salmon, Tonnellier, Ponpon, Cornat, Puech, Hédiard, Lefort, Carlier, Prou, Duchemin, Ricordeau, Poly, Brullée, Pichenot, Provent, Morel, Tibaud, Leclair, Rolland, Chaulay, Tisserand, Moreau, Michel, Lallier.

M. le Président dépose sur le bureau :

1<sup>o</sup> Mémoires de l'académie du Gard.

2<sup>o</sup> Mémoires de la société Dunkerquoise, pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts.

3<sup>o</sup> Bulletin de commission historique du département du Nord, t. IV, 1853.

4<sup>o</sup> Bulletin de la société d'Archéologie lorraine, t. IV, 1<sup>er</sup> p. 1854.

5<sup>o</sup> Bulletin de la société d'Agriculture de l'Aube.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Chaulay déclare qu'il lui est impossible de se charger de la mission que la société lui avait confiée à la dernière séance.

M. G. Dubois est admis comme membre titulaire et M. Regnard comme membre correspondant.

MM. Salmon, Tonnellier, Dubois, Chauveau et Brullée présentent comme membres correspondants :

M. de Pomblain, receveur de l'enregistrement à Cerisiers.

M. Boisselier, curé doyen du même lieu.

MM. Giguet, Brullée, Salmon, Chauveau, Tonnellier, Lefort et Lallier présentent M. Prou fils, comme membre titulaire.

M. Giguet lit un travail intitulé : *Pourquoi les jours, après le solstice d'hiver, paraissent-ils augmenter plus rapidement le soir que le matin ?*

M. l'abbé Brullée lit une notice sur saint Anastase, 60<sup>e</sup> archevêque de Sens de 968 à 978.

M. l'abbé Carlier rappelle que la cathédrale possède encore le suaire de saint Victor et en promet une description.

M. Lefort annonce que l'on a terminé les constructions destinées à mettre à l'abri les pierres monumentales déposées dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et qu'on s'occupe de leur classement.

M. Lallier rappelle à cette occasion que plusieurs pierres tombales trouvées à Fulvy lors de la construction du chemin de fer et offertes à la société archéologique par M. Chaperon, ingénieur en chef, alors président de la société, sont restées déposées dans une des constructions de la gare de Sens. Il demande que M. Lefort soit autorisé à les faire transporter et à les classer dans le musée lapidaire.

La séance est levée à huit heures et demie.

## SÉANCE DU 6 MARS 1854.

PRÉSIDENTE DE M. GIGUET.

*Présents* : MM. Giguet, Tonnellier, Salmon, Puech, Brullée, Chaulay, Deligand, Pichenot, Cornat, Ricordeau, Morel, Poly, Dubois père, Dubois fils, Provent, Tisserand, Chauveau, Prou, Lallier, Duchemin, Rolland, Ponpon, Salleron, Carlier, Lallier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1<sup>o</sup> Note sur quelques observations météorologiques faites à Montsauche (Nièvre), par M. Vignon, membre correspondant.

2<sup>o</sup> Programmes de concours de la société des Antiquaires de Picardie pour 1854-55 et de la société Hâvraise pour 1854.

M. le Président rappelle qu'il y aura à Sens, au mois de juin prochain, une séance générale des deux sociétés d'Auxerre et de Sens, et il invite les membres qui désiraient préparer des travaux pour cette réunion à vouloir bien les commencer dès à présent.

M. Prou fils est admis comme membre titulaire.

MM. de Pomblain et Boisselier sont admis comme membres correspondants.

MM. Salmon, Deligand, Prou, Tonnellier et Provent présentent comme membre titulaire M. Bourdilliat, commissaire-priseur.

M. Chaulay lit deux notices sur saint Anastase et saint Arthème, archevêques de Sens.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Annales de la société d'Émulation des Vosges, t. VIII, 1852, 1<sup>er</sup> cahier.

2° Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques pour 1854.

M. Tisserand lit un compte-rendu critique d'une traduction des Odes d'Horace par M. le baron Doyen.

M. l'abbé Brullée lit une notice sur saint Gumbert, archevêque de Sens, fondateur de l'abbaye de Senones dans les Vosges.

M. Salmon communique à la société plusieurs médailles sur lesquelles il donne les explications suivantes :

Médaille n° 1. SANCTVS MARCVS VENETVS entre deux grenetis. Dans le champ un lion nimbé.

Revers : IVSTITIAM DILIGITE entre deux grenetis. Dans le champ, la justice tenant de la main gauche une balance et de la droite un glaive. A ses pieds sont deux lions. En exergue et entre deux étoiles, le millésime de 1722. Cette médaille est de billon.

Médaille n° 2. S. M. AVREL. EP. FERRÆ entre grenetis. Dans le champ, un évêque mitré tenant une crosse dans la main gauche et ayant la droite levée. En exergue, le millésime 1711.

Revers. CLEMENS XI P. M. A. XI. entre grenetis. Dans le champ le buste à droite du pape Clément XI.

Cette médaille est également de billon.

Médaille n° 3. SANCTVS MARCVS VEN. entre deux grenetis. Dans le champ, un lion. En exergue, une quinte-feuille.

Revers. PET. GRIMANI. D. entre deux grenetis. Dans le champ, un personnage à genoux, tenant dans la main droite un étendard dont la hampe est ornée d'une croix. En exergue le millésime de 1749 entre deux étoiles.

Cette médaille est encore de billon.

Médaille n° 4. SANCTVS VVLTVS entre deux grenetis. Dans le champ, la sainte face de Jésus couronné.

Revers. RESPVB. LVCEN. entre grenetis. Dans le champ et sous une couronne, un double écusson effacé. En exergue le millésime de 1738. Cette médaille est en argent.

Ces quatre médailles ont été trouvées l'année dernière à Pont-sur-Vanne.

M. Lallier dépose sur le bureau un Posthume, petit bronze, offert par M. Cornisset-Lamotte, juge de paix.

La séance est levée à neuf heures.

### SÉANCE DU 3 AVRIL 1854.

PRÉSIDENCE DE MM. GIGUET ET PROU.

*Présents* : MM. Giguet, Chauveau, Tonnellier, Salmon, Brullée, Bidault, Carlier, Chau lay, Dubois père, Dubois fils, Deligand, Duchemin, Hédiard, Michel, Morel, Provent, Puech, Ponpon, Prou, Rolland, Tibaud, Tisserand.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. Salmon dépose une note explicative de la médaille acquise, au nom de la société, par M. Lallier, et frappée à l'occasion du second mariage du Dauphin, fils de Louis XV, dont le tombeau est conservé à la cathédrale.

Conformément à l'article 13 du règlement, il est procédé au renouvellement annuel du bureau.

Sont élus :

*Président*. M. Prou.

*Vice-Président*. M. Lallier.

*Secrétaire*. M. Tisserand.

*Pro-secrétaire*. M. l'abbé Brullée.

*Archiviste*. M. l'abbé Chauveau.

*Vice-Archiviste.* M. Salmon.

*Trésorier.* M. Tonnellier.

Le résultat du scrutin est proclamé par le président sortant et le nouveau bureau entre immédiatement en fonctions.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° Bulletin monumental t. 10, n° 2 et 3.

2° Annales archéologiques, t. 14, 1<sup>re</sup> liv.

3° Bulletin des Sociétés savantes, publié par le comité de la langue, de l'histoire et des monuments de la France, Liv. 1, 2 et 3.

4° Bulletin de la société archéologique de Soissons, t. 6°.

5° Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, Liv. 1, 2, 3 et 4.

6° Journal du musée lorrain, 2<sup>e</sup> année.

7° Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie.

M. l'abbé Puech, qui a bien voulu se charger de dessiner le suaire de sainte Colombe, est prié de reproduire aussi ceux de saint Victor et saint Potentien.

M. Bourdilliat est nommé membre titulaire.

MM. Deligand, Chauveau, Giguet, Prou, Provent, Salmon et Tonnellier présentent comme membre titulaire M. Rossard de Mianville, substitut du procureur impérial.

MM. Chauveau, Dubois père, Dubois fils, Giguet, Prou, Salmon et Tonnellier présentent comme membre titulaire M. Gustave Julliot, professeur au collège.

MM. Brullée, Carlier, Chauveau, Deligand, Duchemin, Prou, Puech, Ricordeau, Tibaud et Tonnellier présentent comme membre correspondant M. Salmon père, juge de paix, membre du conseil général de l'Yonne.

M. Ponpon rend un compte verbal des observations météorologiques de M. Vignon, à Montsauche (Nièvre).

M. Dubois fils lit un compte-rendu des mémoires de la société Dunkerquoise.

M. le Président invite MM. les membres qui désirent faire une lecture à la séance générale de juin à vouloir bien communiquer le sujet de leurs travaux avant cette époque. MM. Chauveau, Chaulay, Brullée, Prunier, Salmon, Rolland et Tisserand répondent à cet appel.

MM. Dubois et Salmon offrent à la société divers assignats et billets de confiance.

M. le Président annonce que M. Duchalais, membre correspondant, a l'intention de venir à la séance générale pour y faire la lecture d'un mémoire sur le dyptique.

La séance est levée à neuf heures et demie.

#### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PROU.

*Présents* : MM. Cornat, Salmon, Chaulay, Hédiard, Deligand, Bourdilliat, Prou fils, Lefort, Morel, Poly, Brullée, Tonnellier, Duchemin, Ricordeau, Dubois père, Dubois fils, Leclair, Tibaud, Bidault, Michel, Rolland, Carlier, Ponpon et Tisserand.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. Chaulay déclare renoncer à la lecture qu'il devait faire à la séance générale.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° Annales de physiologie thérapeutique et d'hygiène.

2° Mémoire sur la digitaline, par MM. Homolle et Quévenne.

3° Annales agricoles scientifiques et industrielles du dé-

partement de l'Aisne, publiées par la société académique de Saint-Quentin, 2<sup>e</sup> série, t. 9.

4<sup>o</sup> Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, quatrième trimestre de 1853.

5<sup>o</sup> Mémoires sur le siège de Montargis (1427), par M. Dupuis.

6<sup>o</sup> Vie de saint Thomas l'Angevin de Pontauumont de Carentan, conseiller du roi au présidial de Cotentin, écrivain latin du xvii<sup>e</sup> siècle, par M. Regnault, bibliothécaire au conseil d'Etat.

7<sup>o</sup> Annales de la société d'Agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, t. 23, n<sup>os</sup> 4, 2 et 3.

8<sup>o</sup> Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. le secrétaire directeur de la société Linéenne de Maine-et-Loire. Le titre de membre correspondant est offert au président et au secrétaire de la société archéologique de Sens, en échange de pareils titres et de communications de travaux.

MM. Rossard de Mianville et Gustave Julliot sont nommés membres titulaires et M. Salmon père, membre correspondant.

MM. Salmon, Michel, Brullée, Tonnellier, Lefort, Chau-lay, Dubois père et fils et Tisserand, présentent comme membres correspondants, MM. :

Félix Bourquelot, archiviste paléographe, attaché aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, à Paris ;

Alexandre Hermand, président de la société des Antiquaires de Morinie, à Saint-Omer ;

Girard, curé de Saint-Julien-du-Sault ;

Jules Duband, attaché au ministère des finances.

M. Bourquelot se propose de lire, à la séance publique,

un travail sur le texte de la messe de l'âne, et M. Hermand, un travail sur certains méreaux de Saint-Étienne, de Sens.

M. Girard a fait parvenir à M. l'abbé Brullée deux notes sur les vitraux de son église.

M. Duband offre un exemplaire de son histoire de Chablis.

MM. Lefort, Tonnellier, Salmon et Tisserand proposent d'adjoindre aux deux archivistes M. G. Dubois comme classificateur des médailles romaines appartenant à la société. Cette proposition impliquant une dérogation aux statuts de la société, il sera statué séparément sur la question de principe et sur la question de personne.

M. Al. Hédiard donne lecture d'une note sur la fondation et les développements de l'hospice des Orphelines du faubourg d'Yonne.

M. l'abbé Carlier communique les suaires de saint Victor, saint Potentien et saint Georges, avec le dessin de M. l'abbé Puech. Le premier suaire, qui remonte au <sup>v</sup>e siècle, est dans un état de parfaite conservation ; les deux autres sont plus altérés.

M. Michel rend compte du bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

M. G. Dubois propose à la société :

- 1° De faire l'histoire des communes de l'arrondissement ;
- 2° De profiter de la séance publique pour faire une exposition d'objets d'art.

MM. Salmon, membre titulaire, et Tricher, professeur au collège, font hommage de deux médailles.

M. Ponpon présente une médaille de Henri II achetée au nom de la société.

M. l'abbé Brullée communique trois médailles sur lesquelles M. Salmon donne des explications.

La séance est levée à neuf heures et demie.

## SÉANCE DU 5 JUIN 1854.

PRÉSIDENTE DE M. PROU.

*Présents* : MM. Chauveau, Salmon, G. Dubois, Tonnelier, Morel, Chaulay, Puech, Brullée, Julliot, Michel, Lefort, Poly, Cornat, Deligand, Tibaud, Bidault, A. Hédiard, Salmon, Ponpon, Rolland, Leclair, Pichenot, Giguët, de Cauchy et Tisserand.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le comte Van der Straten Pontboz, présenté par un membre titulaire, fait hommage à la société d'un ouvrage intitulé : Charles-le-bon, comte de Flandre, dont il est l'auteur.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

- 1° Bulletin de la société du Var, 21<sup>e</sup> année, n° 1.
- 2° Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis.
- 3° Mémoires de l'Orléanais, t. 1.
- 4° Bulletin de la société archéologique de Touraine.
- 5° Journal du Musée Lorrain, plusieurs numéros.
- 6° Bulletin monumental de M. de Caumont, 20<sup>e</sup> vol. numéros 4 et 5.
- 7° Annales archéologiques de M. Didron, t. IV, n° 2.

M. G. Dubois fait hommage de plusieurs almanachs de Sens et de quelques assignats.

M. Lefort dépose sur le bureau un fragment d'architrave en marbre blanc et une tête en pierre grossièrement sculptée, trouvés dans les démolitions du mur de ville.

MM. Salmon, Chauveau et Tisserand déposent sur le bureau une proposition ayant pour but la création d'un certain nombre de classificateurs, dont la mission serait de

veiller à la conservation et au développement des collections de la société.

MM. Salmon, G. Dubois, Chauveau, Prou, Brullée, Deligand, Tibaud et Tisserand proposent comme membres correspondants :

1° M. H. Lefranc, élève de l'école des ponts et chaussées.

2° M. le comte Van der Straten Ponthoz, membre de l'académie impériale de Metz.

3° M. Oct. Hermand fils, membre de la société des Antiquaires de la Morinie.

4° M. Auguste Deschamps de Pas, membre de la même société.

5° M. Louis Deschamps, ingénieur, membre de la même société.

6° M. Pigeorry, architecte à Paris, membre de la société libre des Beaux-Arts.

L'ordre du jour appelle la discussion des deux propositions faites par M. G. Dubois à la dernière séance.

M. l'abbé Brullée propose, pour arriver à faire l'histoire des communes de l'arrondissement, la rédaction d'un tableau historique dont chaque membre se chargerait de remplir une colonne. La proposition est appuyée par M. le comte Van der Straten. Le Bureau, par un vote favorable de la société, est chargé de mettre à exécution ce projet.

La seconde proposition soulève d'abord quelques difficultés. Le bureau se charge d'examiner de nouveau la question.

M. l'abbé Brullée lit un travail de M. J. Michel, membre correspondant en mission dans la Navarre espagnole. Ce travail a pour titre : *La croix de Charlemagne à Roncevaux.*

M. Deligand annonce que M. A. Deligand, membre correspondant, se propose de faire hommage à la société d'un

modèle en plâtre de la statue de Buffon. La société remercie M. Deligand de cette communication et accepte avec reconnaissance.

La séance publique fixée d'abord au 27 juin, coïncidant avec le congrès de Moulins, est reportée au 4 juillet, et la séance mensuelle de juillet est avancée de deux jours.

La séance est levée à huit heures trois quarts.

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PROU.

*Présents* : MM. Lallier, Tonnellier, Chauveau, Salmon, Chaulay, Puech, Carlier, Ricordeau, Deligand, Morel, Provent, Dubois père, Dubois fils, de Canchy, Giguët, Pichenot, Brullée, Leclair, de Billy, Rolland, Hédiard, Cornat, Duchemin, Julliot, Salleron, Michel, Tisserand.

M. le Président annonce que M. le secrétaire de la société libre des Beaux-Arts a écrit directement à M. le maire de Sens pour lui demander son concours dans le but d'élever un monument à Jean Cousin. Il y a lieu d'espérer que les deux sociétés s'entendront sur ce but et sur les moyens de l'atteindre.

M. Chaillou des Barres, président de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, plusieurs membres de la même société et quelques membres correspondants écrivent pour annoncer qu'ils assisteront à la séance publique.

M. le Président annonce que le bureau s'est occupé du projet d'une exposition d'objets d'arts. Des commissaires seront nommés pour aviser aux détails d'organisation.

M. Chaulay présente quelques observations sur le fragment d'architrave déposé à la séance précédente.

La proposition concernant la création d'un certain nombre de classificateurs est discutée et le nombre des classificateurs fixé à quatre. Leur nomination sera faite à la prochaine séance.

M. Tisserand, secrétaire, présente comme membres correspondants :

1° M. Ph. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.

2° M. de Wesvrotte, numismatiste à Dijon.

3° M. C. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or.

4° M. J. Garnier, archiviste de Dijon.

5° M. de la Cuisine, de l'académie de Dijon, président de chambre.

6° M. Foisset, conseiller à la cour de Dijon.

7° M. L. Baudot, président de la commission départementale d'antiquités à Dijon.

8° M. Frantin, homme de lettres, de l'académie de Dijon.

9° M. Mignard, membre de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or.

10° M. Coutant, de la même commission.

11° M. Prisset, de la même commission.

M. l'abbé Ricordeau lit un rapport sur un numéro du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Julliot lit un rapport sur un numéro des Annales scientifiques de l'Aisne.

M. l'abbé Prunier lit un travail sur la vie de saint François de Paule.

M. le Président invite les membres qui se proposent de faire une lecture à la séance publique, à déposer leurs manuscrits entre les mains d'un des membres du bureau.

Quelques doutes émis en dehors de la société sur l'existence de Jean Cousin amènent des observations de M. Chauveau et de M. Deligand, auteur d'un mémoire sur la vie et les travaux de cet artiste. M. Chaulay, détenteur de plu-

sieurs pièces probantes, est invité à en faire usage. Sur son refus, M. Deligand se charge de recueillir tous les faits et toutes les dates qui établissent l'existence de Jean Cousin et son origine sénonaise.

La séance est levée à 9 heures.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 1854.

PRÉSIDENTICE D'HONNEUR DE M<sup>SR</sup> L'ARCHEVÊQUE.

A 1 heure 1/2, M<sup>SR</sup> l'Archevêque, membre d'honneur des deux sociétés et président de la réunion, a ouvert la séance.

Ont pris place à ses côtés dans l'ordre suivant :

M. le baron Chaillou des Barres, président de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

M. Prou, président de la société Archéologique de Sens.

M. Bertrand, député des arrondissements réunis de Sens et Joigny.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sens.

M. le Maire de la ville de Sens.

M. Challe père, membre de la société Française et de la société d'Auxerre.

M. Bally, membre de l'académie impériale de médecine.

M. le comte Van der Straten, de l'académie de Metz.

M. Thiollet, dessinateur au musée d'artillerie à Paris.

M. Lallier, vice-président de la société archéologique de Sens.

M. l'abbé Chauveau, archiviste de la même société.

M. Tisserand, secrétaire.

M. Salmon, vice-archiviste.

M. Prou prend la parole et exprime en quelques mots sa reconnaissance personnelle et celle de tous les membres

de la société à MONSEIGNEUR l'Archevêque qui veut bien accepter la présidence de ces réunions, à M. le Président et à MM. les membres de la société d'Auxerre qui s'y rendent toujours avec empressement, à M. le Sous-Préfet et à M. le Maire qui sont heureux de s'y associer, aux personnes honorables de la ville et de l'arrondissement qui veulent bien donner à la Société une marque d'intérêt pour les travaux auxquels elle se consacre, et aux possesseurs d'objets d'art dont le concours a rendu possible une première exposition de tableaux, présage de nouvelles et nombreuses exhibitions du même genre.

Lecture de plusieurs lettres écrites par des membres correspondants de la société, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion et en témoignent tous leurs regrets.

M. l'abbé Chauveau donne lecture de quelques épisodes de son voyage en Italie avec M<sup>sr</sup> l'Archevêque. Il met en présence la Rome ancienne de Néron et la Rome chrétienne de Léon X, en faisant contraster les horreurs de la prison Mamertine et les splendeurs du Vatican.

M. Challe, fils, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Essai sur les médailles trouvées à Auxerre dans les déblaiements de la promenade du Temple.*

M. Deligand aîné donne lecture d'un travail sur ce dicton populaire : *Le battu paie l'amende.*

M. Alexandre Hermand, président de la société des Antiquaires de la Morinie, membre correspondant de la société archéologique, a adressé au Bureau un mémoire sur les méreaux ou jetons de présence des chanoines de l'église de Sens. L'un des membres veut bien se charger d'en faire la lecture.

M. l'abbé Carlier donne lecture d'une note sur trois suaires du IV<sup>e</sup> siècle, ayant servi à envelopper les restes de saint Victor, saint Potentien et de huit des saints Inno-

cents. Il expose en même temps ces tissus et deux dessins de M. l'abbé Puech.

M. Challe père qui, avec M. Leroux, a représenté le département au congrès archéologique de Moulins, tenu le 27 juin, donne un compte-rendu des travaux de cette assemblée scientifique.

M. Albert Hédiard donne lecture d'un travail sur le petit Hôtel-Dieu de Sens.

Lecture est faite d'un mémoire de M. Bourquelot, de Provins, sur la messe de l'âne et la fête des fous.

M. Duchalais, membre correspondant de la société, fait suivre cette lecture d'une description et d'une interprétation des figures qui ornent le dyptique conservé à la Bibliothèque de Sens.

M. Blin, professeur au collège d'Auxerre, lit une traduction improvisée de Molanus, théologien de Louvain, et cite entre autres un passage de saint Bernard qui semble justifier et même autoriser les vieux usages improprement appelés messe ou office des fous.

M. Rolland donne lecture d'un travail intitulé : *Histoire du charlatanisme*.

M. Hesme, membre correspondant, lit un mémoire sur le Masque de fer.

Quatre autres mémoires avaient encore été adressés ; mais l'heure avancée ne permet pas que lecture en soit faite. Monseigneur termine la séance par une touchante allocution.

La séance est levée à 5 heures  $\frac{3}{4}$ .

MM. les membres des deux sociétés et les nombreux auditeurs se répandent dans les salles d'exposition pour y admirer les remarquables tableaux et autres objets d'art réunis par les soins de la Société Archéologique.

Ces tableaux et objets d'art appartiennent en grande partie

à des personnes de la ville ; plusieurs même sont dus à des artistes sénonais. Ils garnissent la salle ordinaire des séances de la Société Archéologique, le grand salon de l'Hôtel-de-Ville et un cabinet voisin.

## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1854.

PRÉSIDENTENCE DE M. PROU.

*Présents.* MM. Lallier, Tonnelier, Salmon, de Billy, Cornat, Dubois père, Dubois fils, Julliot, Hédiard, Leroux, Lefort, Morel, Poly, Puech, Rolland, Rossard de Mianville, Ricordeau.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° Mémoire sur la conservation et la restauration des tableaux, par M. Horsin-Déon, de Sens.

2° Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, 1853-54.

3° Prix poposés pour 1855, par la société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.

4° Journal de la société archéologique et du musée Lorrain, 3<sup>e</sup> année, n° 4.

5° Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie, 1854, n° 2.

6° Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 41<sup>e</sup> série (1<sup>er</sup>-4<sup>e</sup> trimestre 1853).

7° Mémoires de la société archéologique de Touraine, t. VI, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre.

8° Procès-verbal de la séance publique tenue en 1853 par la société de Statistique.

M. le docteur Fillemin est admis comme membre titulaire.

MM. Guignard, de Wesvrotte, Rossignol, Garnier, de la Cuisine, Foisset, Baudot, Frantin, Mignard, Coutant et Prisset sont admis comme membres correspondants.

MM. Prou, Tonnellier, Salmon, Giguet et Tisserand présentent comme membre titulaire M. Picard, ingénieur des ponts-et-chaussées à Sens, et comme membres correspondants :

M. Canat, président de la société archéologique de Châlons-sur-Saône;

M. Gosse, secrétaire de la société d'histoire et de géographie de Genève;

M. Renier Châlon, président de la société numismatique de Bruxelles;

M. Octave Sachot, avocat attaché à la rédaction de la revue Britannique et de l'Athenæum français ;

M. Tudot, conservateur au musée de Moulins.

M. le Président annonce qu'il a reçu de la société impériale académique de Cherbourg le diplôme d'associé correspondant. Il croit devoir attribuer cet honneur à la position qu'il occupe au sein de la société.

M. l'abbé Puech rend compte d'un numéro du journal de la société d'archéologie et du musée Lorrain.

M. Tisserand lit la première partie d'un travail intitulé : Etudes sur les représentations dramatiques dans les écoles.

M. Giguet propose de faire exécuter, au gué de Salcy, des fouilles qu'il se charge de surveiller.

M. l'abbé Prunier donne lecture d'un travail intitulé : Maison d'un chanoine à Sens au xvi<sup>e</sup> siècle.

Un membre fait hommage de quatre médailles.

M. Dubois fils a acheté pour la société quatre médailles romaines qu'il dépose sur le bureau.

La séance est levée à 8 heures 3/4.

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1854.

PRÉSIDENTE DE M. PROU.

*Présents.* MM. Chauveau, Puech, Leroux, Hédiard, Salmon, Tonnellier, Cornat, Fillemin, Deligand, Julliot, Lallier, Brullée, Morel, Pichenot, Lefort, Dubois père, Dubois fils, Poly, Ponpon, Prou fils, Provent, Salmon, Salleron, Giguët, Ricordeau, Rolland, de Billy et Tisserand.

M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° Un numéro du musée Lorrain.

2° Un numéro des Annales de la société d'Émulation des Vosges.

3° Un volume des mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or.

4° L'histoire de l'abbaye de saint Germain d'Auxerre, par M. l'abbé Henry.

5° Un volume des mémoires de la société académique de Châlons-sur-Saône.

6° Deux livraisons de la revue archéologique.

M. Julliot dépose sur le bureau un armorial des archevêques de Sens.

M. Salmon offre à la société quatre almanachs de la collection Tarbé (1822-23-25-38), une boîte de minéraux, deux méreaux, deux médailles romaines. Il a acquis, pour le compte de la société, une clef antique trouvée à Villenavotte et une cornaline gravée, représentant une tête romaine.

M. Tonnellier, trésorier, dépose le budget des recettes et des dépenses de la société pendant l'année 1853.

M. Picard est admis comme membre titulaire.

MM. Canat, Gosse, Renier-Châlon, Sachot et Tudot, sont admis comme membres correspondants.

M. Poly présente plusieurs épreuves de photographie sur papier. La société rend justice au mérite de ces produits.

M. Tisserand achève la lecture de son travail sur les représentations dramatiques dans les écoles.

M. l'abbé Cornat rend compte du tome IV<sup>e</sup> du Bulletin de la société historique du département du Nord. A propos d'un mémoire sur le patois de la Flandre française, il donne lecture d'un travail analogue qu'il a fait pour quelques communes du département de l'Yonne et principalement de l'Auxerrois.

M. l'abbé Prunier rend compte d'un ouvrage de M. Horsin-Déon, sur la restauration des tableaux.

M. Salmon donne lecture d'une notice sur un sceau de la Chapelle-sur-Oreuse, qui fait partie de la collection de sphragistique de la commission d'antiquité de la Côte-d'Or, et fait hommage d'une empreinte de ce sceau.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

## SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1854.

PRÉSIDENCE DE M. PROU.

*Présents* : MM. Salmon, Morel, de Canchy, Dégand, Moreau, de Billy, Prou fils, Salleron, Cornat, Pichenot, Julliot, Ricordeau, Puech, Hédiard, Picard, Chauveau, Fillemin, Rolland, Leclair, Tonnellier, Bourdilliat, Giguët, Lefort, Dubois père, Dubois fils, Lallier, Brullée, Ponpon, Provent et Tisserand.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

1° Un numéro du Musée Lorrain.

2° Une notice sur une monnaie inédite de Fauquembergues, par M. Salmon.

3° Une liv. des annales archéologiques.

4° Un numéro du journal de la société de la morale chrétienne.

5° Une monographie de l'église de Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé Jules Corblet.

6° Un numéro de la société archéologique de l'Orléanais.

M. Horsin Déon est nommé membre correspondant.

MM. Cornat, Ricordeau, Picard, Hédiard et Fillemin sont adjoints à la commission chargée du dépouillement des archives déposées à la Bibliothèque de Sens.

M. Déligand expose une clef antique et un bracelet en or, trouvés dans des fouilles exécutées sur l'emplacement des moulins du Roi. Ces objets appartiennent à M. Plicque.

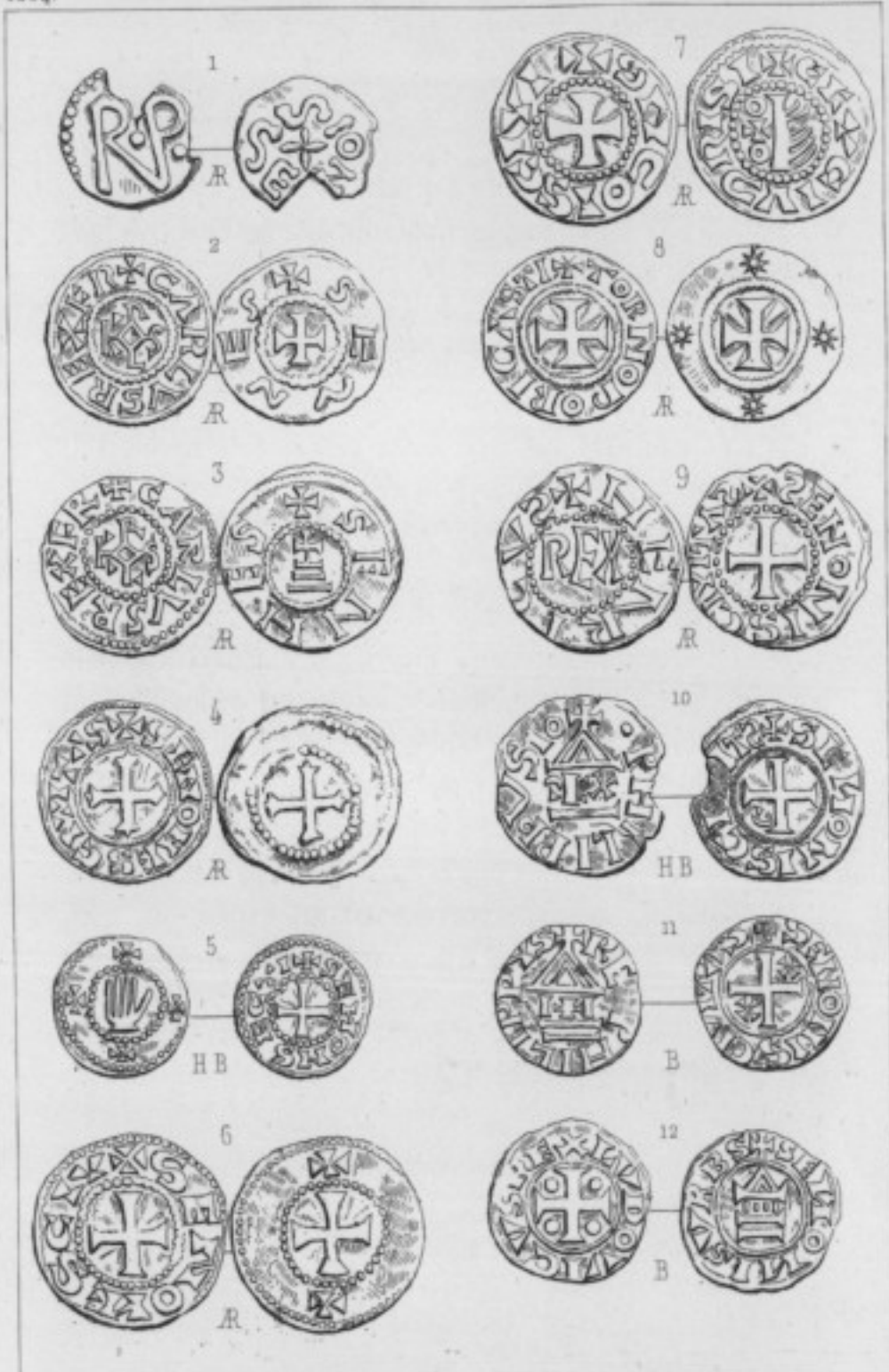
M. Gausson, membre correspondant, expose un très-remarquable dessin colorié d'une des tapisseries conservées au Trésor de la cathédrale de Sens.

M. l'abbé Brullée donne lecture d'une notice très-étendue de M. l'abbé Girard, curé de Saint-Julien-du-Sault, membre correspondant, sur les vitraux de son église.

M. le Président annonce que l'impression du Bulletin de l'année 1853 est terminée.

La séance est levée à 8 heures 3/4.

---



L. Bardet. sc.

Paris Pierrot Imp. rue Dauphine. 41.

## MONNAIES DE SENS ET DE TONNERRE



A. Derchamps del.

Paris. Imp. Pierre r. Dauphine. 44.

L. Dardel sc.

MÉREAUX CAPITULAIRES DE S<sup>T</sup> ÉTIENNE DE SENS.

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note sur les matériaux et les mortiers employés dans les constructions romaines de la ville de Sens et des environs, par M. CHANOINE.....	1
Fragments de Numismatique Sénonaise, par M. SALMON....	16
§ I <sup>er</sup> . Denier inédit de Pépin-le-Bref.....	<i>id.</i>
§ II. Restitution à la ville de Sens de deux deniers attribués à Sennheim.....	20
§ III. Essai de classification pour les XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles..	26
§ IV. Obole archiépiscopale inédite et deniers anonymes à revers anépigraphe.....	32
§ V. Monnaies de Sens et Provins.....	47
§ VI. Monnaies qui portent <i>gratia Dei Rex</i> dégénéré....	49
§ VII. Monnaies qui portent des noms royaux.....	53
Notice sur saint Anastase, 60 <sup>e</sup> archevêque de Sens, par M. l'abbé BRULLÉE.....	57
Notice sur quelques Méreaux de l'Église métropolitaine de Sens, par M. HERMAND.....	63
Notice sur un Sceau de l'Église de la Chapelle-sur-Oreuse, par M. SALMON.....	72
Description du Dyptique de la bibliothèque de la ville de Sens, par M. DUCHALAIS.....	79
Office de la fête des Fous à Sens : Introduction, texte et notes, par M. BOURQUELOT.....	87
Procès-verbaux des séances tenues pendant l'année 1854 :	
Séance du 2 janvier.....	187
— du 6 février.....	188
— du 6 mars.....	190
— du 3 avril.....	192
— du 1 <sup>er</sup> mai.....	194

Séance du 5 juin.....	197
— du 1 <sup>er</sup> juillet.....	199
Séance publique du 4 juillet.....	201
Séance du 2 octobre.....	204
— du 6 novembre.....	206
— du 4 décembre.....	208

Planche représentant diverses médailles.

